E/1997/37
E/ECA/CM.23/13

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL

9 MAI 1996 - 8 MAI 1997

Conseil économique et social
Documents officiels, 1997

Supplément No. 17

NATIONS UNIES

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
ABREVIATIONS ET SIGLES			iii
INTRODUCTION		1	1
CHAPITRES			
I.	QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION	2-3	1
	A. Résolutions appelant une décision du Conseil économique et social	3	
	B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social		10
II.	ACTIVITES DE LA COMMISSION DURANT LA PERIODE ALLANT DU 9 MAI 1996 AU 8 MAI 1997	4-58	13
	A. Activités des organes subsidiaires	5	13
	B. Autres activités	6-58	13
III.	TRENTE-DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION ET VINGT-TROISIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES	59-150	23
	A. Participation et organisation des travaux	59-67	23
	B. Ordre du jour	68	24
	C. Compte rendu des travaux	69-150	25
IV.	RESOLUTIONS ET DECLARATION ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES MINISTRES A SA VINGT-TROISIEME REUNION		43
ANNEXES			
I.	RAPPORT DE LA DIX-HUITIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE PREPARATOIRE PLENIER (29 AVRIL - 2 MAI 1997)		61
II.	REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES TENUES AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE (9 MAI 1996 - 8 MAI 1997)		83
III.	LISTE DES DOCUMENTS		85

ABREVIATIONS ET SIGLES

AAPAM	Association africaine d'administration publique et de gestion
AATA	Association des administrateurs africains des impôts
ACARTSOD	Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social
ACMAD	Centre africain pour l'application de la météorologie au développement
ACP	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AERC	Consortium pour la recherche économique en Afrique
AFREXIM	Banque africaine d'import - export
AFSA	Association africaine de statistique
AFTA	Zone de libre-échange de l'ANASE
AFWIC	Femmes africaines en situation de crise (du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes)
AIHTTR	Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques
AISI	Initiative société africaine à l'ère de l'information
ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
AOAPC	Association des organisations africaines de promotion commerciale
APD	Aide publique au développement
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
ARCEDEM	Centre régional africain de conception et de fabrication techniques
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	Comité administratif de coordination
CAFRAD	Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement
CAMRDC	Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale
CASD	Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique
CARPAS	Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques
CCI	Corps commun d'inspection
CDSR	Centre de développement sous-régional
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAf	Communauté économique africaine
CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CILSS	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CMAE	Conférence ministérielle africaine de l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Conférence des Nations Unies sur les établissements humains
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CPC	Comité du programme et de la coordination
CRAC	Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement
CRAT	Centre régional africain de technologie
DDIA	Décennie du développement industriel de l'Afrique
DSA	Dimensions sociales de l'ajustement
EAC	Coopération Est-africaine
EADIS	Système d'information pour le développement de l'Afrique de l'Est
EAE	Entreprises appartenant à l'Etat
ECALOG	Catalogue en ligne de la bibliothèque de la CEA
EDI	Echange électronique de données
EDIFACT	Echange électronique de données pour l'administration, le commerce et les transports
ESAMI	Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
ESAMRDC	Centre de mise en valeur des ressources minérales pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GIIC	Commission de l'infrastructure mondiale de l'information
GTAP	Projet d'analyse du commerce mondial
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IATA	Association du transport aérien international
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IED	Investissement étranger direct
IFORD	Institut de formation et de recherche démographiques
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
ISA	Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique
ISI	Institut international de statistique
KBO	Organisation du Bassin de la Kagera
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
MULPOC	Centre multinational de programmation et d'exécution de projets
NADIS	Système d'information pour le développement de l'Afrique du Nord
NAFTA	Zone de libre-échange de l'Amérique du Nord

NICI	Infrastructure nationale de l'information et de la commercialisation
OACT	Organisation africaine de cartographie et de télédétection
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPAC	Catalogue d'accès public en ligne
ORAN	Organisation régionale africaine de normalisation
OSC	Organisations de la société civile
OUA	Organisation de l'unité africaine
PADIS	Système panafricain d'information pour le développement
PAM	Programme alimentaire mondial
PMA	Pays les moins avancés
PMI	Petites et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSAA	Programme spécial d'assistance pour l'Afrique (de la Banque mondiale)
RASCOM	Système régional africain de communications par satellite
RCSSMRS	Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection
RECTAS	Centre régional de formation aux techniques des levés aériens
RIPS	Regional Institute for Population Studies
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SADCC	Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe
SADIS	Système d'information pour le développement de l'Afrique australe
SBI	Système bibliothécaire intégré
SCN	Système de comptabilité nationale
SPG	Système de préférences généralisées
SSTAP	Programme pour les transports en Afrique subsaharienne
TSS/CST	Services d'appui technique/équipes d'appui aux pays (du FNUAP)
UAR	Union africaine des chemins de fer
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UMA	Union du Maghreb arabe
UNAFRI	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNESIS	Système d'information économique et sociale de l'ONU
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNTACDA	Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique
WADIS	Système d'information pour le développement de l'Afrique de l'Ouest
WASME	Association mondiale des petites et moyennes entreprises
WWW	World Wide Web (Réseau à l'échelle mondiale)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique porte sur la période allant du 9 mai 1996 au 8 mai 1997. Il a été établi en application du paragraphe 18 du mandat de la Commission et a été adopté par la Commission le 8 mai 1997.

CHAPITRE PREMIER

QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION

Commission économique pour l'Afrique

2. A la trente-deuxième session de la Commission/vingt-troisième réunion de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification, tenue à Addis-Abeba du 5 au 8 mai 1997, la Commission a adopté cinq résolutions ainsi qu'une déclaration appelant une décision du Conseil économique et social ou devant être portées à son attention.

A. Résolutions appelant une décision du Conseil économique et social

3. Les deux résolutions suivantes appellent une décision du Conseil économique et social.

PROJET DE RESOLUTION I

826 (XXXII). Réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les différentes résolutions ayant une incidence sur le mandat et le fonctionnement de la Commission, en particulier les résolutions 32/197 du 20 décembre 1977, 33/202 du 29 janvier 1979 et 44/211 du 21 décembre 1990 de l'Assemblée générale relatives à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

Rappelant également sa résolution 618 (XXII) en date du 24 avril 1987, relative à une étude approfondie de la structure intergouvernementale des Nations Unies et de ses fonctions dans les domaines économique et social,

Rappelant en outre les résolutions 45/177 en date du 19 décembre 1990, 45/264 en date du 13 mai 1991, 46/235 en date du 13 avril 1992 et 50/227 en date du 24 mai 1996 de l'Assemblée générale ainsi que les résolutions relatives à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dans lesquels les commissions régionales devraient être dotées des moyens de jouer pleinement leur rôle sous l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social,

Ayant présente à l'esprit la résolution 809 (XXXI) en date du 8 mai 1996, relative aux nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique,

Ayant pris note de la nouvelle orientation des politiques et des programmes de la Commission ainsi que des mesures prises pour restructurer le secrétariat, et consciente de la nécessité d'adapter le mécanisme intergouvernemental à cette nouvelle orientation, afin que la Commission puisse apporter des réponses effectives aux nouveaux défis et aux nouvelles priorités,

Ayant examiné le mécanisme intergouvernemental actuel de la Commission,

Décide que la structure et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la Commission soient comme suit :

a) Organes chargés de questions générales de développement

1. La Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) et son Comité technique préparatoire plénier

La Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) définira le mandat et les grandes orientations des travaux de la Commission, examinera et approuvera les programmes de travail de cette dernière; constitue le lieu où les pays africains arrêteront leur position sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation; et se prononcera sur les recommandations émanant de ses organes subsidiaires et du Secrétaire exécutif.

Dans la mesure où le mandat de la Conférence englobe l'ensemble des questions de développement - d'ordre économique et social - il inclura également les fonctions délibérantes précédemment assignées à la Conférence des ministres africains responsables du développement humain dont la suppression est proposée.

La Conférence se réunira tous les deux ans. La prochaine réunion aura lieu en 1999. Le Bureau de la Commission sera élargi et comprendra un représentant pour chacune des cinq sous-régions du continent : Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Il sera composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.

Un comité de suivi est par la présente créé. Il est composé des membres du nouveau bureau et du bureau sortant de la Commission à chaque session. Il se réunit aussi souvent que nécessaire mais au moins une fois au cours de l'année pendant laquelle la Commission n'est pas en session, pour examiner les activités de la Commission et les progrès réalisés en ce qui concerne l'application des décisions.

Les réunions du Comité de suivi sont convoquées par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Président de la Commission, selon qu'il conviendra.

Le Comité technique préparatoire plénier continuera de fournir un appui technique à la Conférence et précède la Conférence.

2. Comités intergouvernementaux d'experts des centres de développement sous-régionaux (CDSR)

Les cinq comités intergouvernementaux d'experts des CDSR se réunissent chaque année et font rapport à la Commission par l'intermédiaire du Comité technique préparatoire plénier. Les années où la Commission ne se réunit pas, les rapports de ces comités seront soumis au comité de suivi du Bureau. Ces comités supervisent l'élaboration et l'exécution d'ensemble du programme de travail et de l'ordre de priorités de leurs CDSR respectifs et font des recommandations sur les importantes questions touchant le développement économique et social de leurs sous-régions respectives ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales.

3. La Conférence des ministres africains des finances

La Conférence des ministres africains des finances sera maintenue. Elle se réunira tous les deux ans en alternance avec les réunions de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission). Un Comité d'experts se réunira avant chaque session pour en préparer les travaux.

b) Organes subsidiaires devant être créés ou maintenus

1. Comité "femme et développement"

Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC) dont le nouveau nom est Comité "femme et développement", sera maintenu et continuera de jouer son rôle d'instance consultative d'experts et de décideurs chargée d'orienter la Commission

dans ses travaux relatifs à la promotion de la femme. Il servira également aux gouvernements africains de cadre de promotion et d'évaluation du suivi et de la mise en oeuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme. Il s'occupera en particulier des questions liées à l'autonomisation économique des femmes, à la protection de leurs droits juridiques et humains et à l'amélioration de leur accès à l'éducation et à la santé. Ce Comité se réunira tous les deux ans.

2. Comité de l'information pour le développement

Au moment où elle renforce ses activités de soutien aux Etats membres dans le domaine de la mise en place d'infrastructures nationales d'information et de communication, la CEA doit se doter d'un organe d'experts et de décideurs pour la conseiller dans ce domaine. On peut d'ores et déjà en entrevoir les contours dans le Groupe de travail de haut niveau qui a contribué à l'élaboration de l'Initiative "Société africaine de l'information (AISI) : cadre d'action pour construire l'infrastructure africaine d'information et de communication" et dans le Comité consultatif technique d'experts africains sur l'infrastructure de l'information chargé de donner des orientations sur la mise en oeuvre de l'AISI. Le Comité de l'information pour le développement s'inspirera des travaux de ces deux organes ainsi que de ceux de la Conférence conjointe des planificateurs, statisticiens, démographes et spécialistes de l'information africains.

Le Comité de l'information pour le développement sera composé de planificateurs, de statisticiens et de spécialistes des systèmes de géo-information et de l'information. Il se réunira tous les deux ans.

3. Comité du développement durable

Ce Comité sera un forum d'experts chargés de conseiller la CEA dans les domaines interdépendants de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et des établissements humains. A cet égard, il servira de cadre de promotion et d'évaluation des activités menées par les gouvernements africains à titre de suivi de la mise en oeuvre des plans d'action régionaux et mondiaux : Position africaine commune sur l'environnement et le développement, Position africaine commune sur Habitat II, Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, Action 21, Programme pour l'habitat, Programme d'action du Caire sur la population et le développement, Programme d'action du Sommet mondial sur l'alimentation, etc.

Ce Comité proposera des mesures spécifiques visant à promouvoir la protection et la régénération de l'environnement, à améliorer la sécurité alimentaire en Afrique, à promouvoir les établissements humains durables et à traiter des problèmes que pose l'accroissement de la population. Ce Comité se réunira tous les deux ans.

4. Comité du développement humain et de la société civile

Ce Comité aura pour vocation de promouvoir des mesures destinées à renforcer la société civile et le développement humain. Il permettra à la CEA de s'appuyer, dans ses travaux, sur les avis des experts des secteurs public et privé et de la société civile. Ce Comité mènera des activités de promotion et de suivi des programmes d'action arrêtés aux niveaux mondial et régional tels que le Programme d'action de Copenhague du Sommet mondial sur le développement social et la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation. Il examinera les principales questions et tendances d'intérêt régional touchant le développement social et la société civile. Il héritera des fonctions du Comité ministériel des Quinze sur le développement humain et se réunira tous les deux ans.

5. Comité de l'industrie et du développement du secteur privé

Le Comité sera le lieu où seront examinées les mesures destinées à renforcer le secteur privé. Il se penchera en particulier sur des questions telles que l'amélioration du partenariat entre secteur public et secteur privé, la promotion de l'investissement privé, la création d'un cadre juridique et réglementaire favorable aux entreprises commerciales et industrielles. Il assurera le suivi et l'examen des progrès réalisés dans le domaine de l'industrialisation du continent et arrêtera et recommandera les mesures

susceptibles d'accélérer l'industrialisation dans la région.

Ce Comité héritera de certaines fonctions assignées précédemment à la Conférence des ministres africains de l'industrie. Il sera chargé de fournir des avis à l'occasion de la définition des grandes orientations et des stratégies visant à améliorer l'élaboration de programmes portant sur divers aspects du développement industriel régional et sous-régional. A cet égard, il donnera également des conseils sur les stratégies tendant à renforcer la compétitivité de l'Afrique sur le plan industriel, en favorisant la complémentarité et l'intégration compte tenu de l'évolution scientifique et technique dans le monde. Il sera composé d'experts représentant chaque entité du secteur privé tel que les chambres de commerce, les associations d'industriels, les forums des marchés des capitaux et les travailleurs ainsi que les décideurs venant des départements gouvernementaux compétents. Ce Comité se réunira tous les deux ans.

6. Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie

Ce Comité assumera les fonctions de la Conférence régionale africaine sur la science et la technologie et de la Conférence des ministres africains responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et de l'énergie. Il sera composé d'experts dans ces domaines.

Il aura pour vocation de promouvoir la coopération entre pays africains dans les domaines de la science et de la technologie et de la mise en valeur des ressources naturelles et de donner des conseils sur les questions scientifiques et technologiques relatives au développement des Etats membres. Il se réunira tous les deux ans.

7. Comité de la coopération et de l'intégration régionales

Ce Comité assumera les fonctions de la Conférence des ministres africains du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales. En raison du rôle important que le commerce joue dans la coopération et l'intégration régionales, l'accent sera essentiellement mis sur le commerce intra-africain et le commerce international. Ce Comité sera composé d'experts dans le domaine du commerce international et de l'intégration, employés dans les services de l'Etat ou dans le secteur privé.

En outre, le Comité sera chargé : de promouvoir l'application de mesures destinées à renforcer la coopération et l'intégration économiques entre les pays africains; d'aider ceux-ci et leurs organisations intergouvernementales à rationaliser davantage les moyens d'action dont ils disposent pour la coopération et l'intégration économiques de la région; et d'arrêter les mesures nécessaires pour coordonner et harmoniser les politiques micro-économiques et macro-économiques entre les pays africains en tant que condition sine qua non de l'accélération de l'intégration économique régionale. Ce Comité se réunira tous les deux ans.

c) Conférences dont la dissolution est proposée

1. Conférence des ministres africains responsables du développement humain

La Conférence est dissoute. Ses fonctions délibérantes seront assurées par la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification. Les fonctions de son Comité ministériel de suivi des Quinze seront assumées par le Comité sur le développement humain et la société civile.

2. Conférence des ministres africains responsables du développement durable et de l'environnement (CAMSDE)

Cette Conférence a été instituée à l'occasion de la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la CEA de 1993, en vue de fournir des orientations à la Commission dans le domaine du développement durable et de l'environnement. Par la suite, on s'est aperçu que le mandat de cette Conférence faisait double emploi avec celui de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), dotée d'un Secrétariat conjoint CEA/OUA/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En conséquence, il a été demandé au Secrétaire

exécutif de la CEA de mener des consultations sur la façon d'éliminer le double emploi entre la CMAE et la CAMSDE.

Les résultats de ces consultations ont été présentés en mai 1996 à la Conférence des ministres de la CEA dans le document E/ECA/CM.22/11/Add.2. Pour résoudre ce problème, les consultations avaient permis de dégager les quatre options suivantes : fusionner la CAMSDE et la CMAE; renforcer les modalités de collaboration entre la CAMSDE et la CMAE; élargir le mandat de la CMAE aux questions du développement durable; et supprimer le terme "environnement" de l'intitulé CAMSDE. La dissolution de la CAMSDE règle le problème du double emploi avec la CMAE.

3. Conférence des ministres africains du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales

Les fonctions de cette Conférence font double emploi avec celles de la Commission économique et sociale de la Communauté économique africaine et celles de son Comité du commerce, des douanes et de l'immigration. Certaines fonctions de ce Comité seront assurées par le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, nouvellement créé.

4. Conférence des ministres africains des transports et des communications

Cette Conférence serait dissoute au terme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA-II) en 1999, le Comité des transports, des communications et du tourisme de la Communauté économique africaine étant appelé à être l'instance régionale d'examen de ces questions.

5. Conférence des ministres africains de l'industrie

Cette Conférence serait dissoute au terme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique (DDIA-II) en 2001. Par la suite, le Comité de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement de la Communauté économique africaine deviendra l'instance régionale d'examen de ces questions. Comme indiqué plus haut, le Comité de l'industrie et du développement du secteur privé de la CEA, nouvellement créé, sera également chargé des questions d'ordre industriel dans le contexte plus large du développement du secteur privé.

d) Organes subsidiaires dont la dissolution est proposée

1. Conférence régionale sur la cartographie en Afrique

Les fonctions de cette Conférence seront assurées par le Comité de l'information pour le développement.

2. Conférence régionale africaine sur la science et la technologie

Les fonctions de cette Conférence seront assurées par le Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie.

3. Conférence commune des planificateurs, statisticiens, démographes et spécialistes de l'information africains

Les fonctions de cette Conférence seront assurées par le Comité du développement durable et le Comité de l'information pour le développement.

Réunions ministérielles sectorielles

Si la dissolution de plusieurs réunions ministérielles sectorielles est proposée, la Commission convoquera, le cas échéant, des réunions ministérielles sur toute question.

Annexe à la résolution 826 (XXXII)

MANDAT DES ORGANES DE LA NOUVELLE STRUCTURE PROPOSEE POUR LE MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Mandat de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification

a) Définir le mandat et les grandes orientations des travaux de la Commission;

b) Examiner le programme de travail et les priorités de la Commission;

c) Examiner et analyser la situation économique et sociale de la région;

d) Identifier et mettre en relief les questions et problèmes majeurs liés au développement économique et social, dans le but de promouvoir l'adoption de politiques et de stratégies pour le développement accéléré de l'Afrique;

e) Proposer des politiques et des mesures pour la mise en oeuvre de stratégies et initiatives diverses, y compris la mobilisation de l'appui de la Communauté internationale en faveur de cet effort;

f) Entreprendre des examens périodiques du suivi des conférences mondiales en vue de l'examen et de l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'action pertinents de ces conférences par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies;

g) Procéder à des examens périodiques de la situation des pays les moins avancés et soumettre au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale ou à toute autre conférence spéciale, un rapport sur la situation des pays africains les moins avancés;

h) Encourager la mise en place de mécanismes appropriés aux niveaux national, sous-régional et régional pour la promotion des femmes;

i) Aider, en étroite collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine et la Banque africaine de développement, les Etats membres à promouvoir la coopération et l'intégration régionales, en particulier du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine;

j) Renforcer la coordination des politiques avec l'Organisation de l'unité africaine/la Communauté économique africaine concernant toutes les négociations économiques internationales;

k) Entreprendre un examen des activités et du fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission;

l) Examiner et évaluer l'orientation du programme du secrétariat et toute recommandation soumise par le Secrétaire exécutif.

Mandat des comités intergouvernementaux d'experts des centres de développement sous-régionaux (CDSR)

a) Recommander des stratégies, des politiques, des programmes et des projets visant à promouvoir la coopération et l'intégration économiques au sein de leurs sous-régions respectives et avec d'autres sous-régions africaines, en vue de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine;

b) Soumettre à la Conférence des ministres de la CEA les programmes de travail provisoires (biennaux) des CDSR et proposer des mesures pour la bonne exécution de ces programmes de travail. Dans ces derniers, il est tenu compte des activités des organisations intergouvernementales (OIG) dans le but de les renforcer et non de faire double emploi;

c) Suivre, grâce à un processus continu et un mécanisme approprié, l'exécution des programmes de travail approuvés des CDSR et faire rapport à ce sujet à la Conférence des ministres de la CEA; à cet égard, les comités examineront les rapports des comités de suivi des CDSR;

d) Examiner et analyser les conditions économiques et sociales dans leurs sous-régions respectives en vue de formuler des recommandations appropriées concernant les mesures susceptibles de promouvoir la coopération et l'intégration économiques entre les pays concernés;

e) Examiner les rapports des réunions sectorielles organisées par les CDSR ou en collaboration avec eux, et formuler des recommandations sur ces rapports;

f) Proposer des mesures visant à mobiliser des ressources pour la mise en oeuvre effective des programmes des CDSR;

g) S'acquitter de toute autre fonction qui leur a été confiée par la Conférence des ministres de la CEA dans le cadre de leur mandat;

h) Etablir une liaison avec d'autres institutions, organisations et organismes non gouvernementaux aux niveaux sous-régional, régional et mondial, et prendre en considération les recommandations pertinentes qu'ils ont formulées;

i) Formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification de la CEA.

Mandat de la Conférence des ministres africains des finances

a) Suivre et évaluer l'incidence de la situation monétaire et financière internationale sur les pays africains et proposer les mesures correctives qui conviennent;

b) Evaluer régulièrement la structure et l'ampleur de la dette extérieure de l'Afrique, y compris les obligations qui incombent aux pays africains au titre du service de la dette afin de proposer des mesures efficaces pour en alléger le fardeau;

c) Examiner la coopération monétaire et financière intra-africaine et proposer les moyens d'accroître les flux de ressources vers l'Afrique;

d) Promouvoir l'échange d'informations et de données d'expérience nationales dans les domaines monétaire et financier; et

e) Concevoir des stratégies de nature à renforcer la position de l'Afrique lors de négociations internationales sur les questions monétaires et financières.

MANDAT DES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. Comité "femme et développement"

a) Examiner périodiquement les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans d'action régionaux et mondiaux;

b) Examiner et évaluer les activités menées dans la région dans le cadre des programmes de promotion de la femme;

c) Harmoniser et coordonner les programmes sous-régionaux d'intégration de la femme au développement approuvés dans les sous-régions;

d) Faire rapport à la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) sur les activités et programmes d'intégration de la femme au développement à vocation sous-régionale et régionale;

e) Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'action convenus aux niveaux sous-régional et régional;

f) Participer aux activités et aux réunions de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes compétents;

g) Organiser l'échange d'informations et de données d'expérience sur les politiques relatives à la promotion de la femme dans les Etats membres.

B. Comité de l'information pour le développement

a) Faire le point de la mise en oeuvre de l'Initiative "Société africaine à l'ère de l'information (AISI): cadre d'action pour la mise en place d'infrastructures nationales d'information et de communications" en vue de proposer des mesures propres à en accélérer la mise en oeuvre;

b) Mobiliser les fonds et l'assistance technique nécessaires pour mettre en oeuvre l'Initiative;

c) Définir et proposer des techniques d'application de l'information géographique à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles;

d) Examiner les progrès réalisés par les Etats membres dans tous les domaines du développement de la statistique et donner des conseils dans ce domaine;

e) Recommander les dispositions qui permettent d'améliorer tous les aspects méthodologiques et pratiques dans les domaines de la statistique, des sciences de l'information et du système d'information scientifique (télédétection et cartographie); et

f) Coordonner la formation du personnel africain dans les domaines de la statistique, des sciences de l'information et des systèmes d'information géographique.

C. Comité du développement durable

a) Examiner périodiquement l'exécution des programmes d'action régionaux et mondiaux tels que Action 21, le Programme d'action du Caire sur la population et le développement, le Programme relatif à l'habitat et à la sécurité alimentaire;

b) Envisager une approche multidisciplinaire de la mise en oeuvre des programmes d'action pertinents et faire des recommandations sur la question;

c) Encourager la formulation de politiques et de mesures en vue de la protection de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de l'amélioration des établissements humains et de l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement; et

d) Donner à la Commission des conseils sur la définition d'activités visant à aider les Etats membres dans les domaines interdépendants de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et les établissements humains.

D. Comité du développement humain et de la société civile

a) Aider les Etats membres à encourager le suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action au niveaux régional et mondial adoptés en matière de développement social et humain et de participation populaire;

b) Fournir des conseils à la Commission à l'occasion de l'élaboration de ses programmes de travail dans le domaine du développement humain et de la participation populaire;

c) Encourager l'intégration des dimensions sociales et humaines dans les politiques, plans et programmes de développement macro-économiques et sectoriels;

d) Déterminer et mettre en évidence les principaux problèmes de développement économique et social en vue de promouvoir des politiques et des stratégies aux fins du développement humain et de la participation des populations au développement.

E. Comité de l'industrie et du développement du secteur privé

a) Aider la Commission à arrêter des stratégies et des programmes de développement du secteur privé;

b) Examiner et évaluer périodiquement les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies de développement du secteur privé;

c) Donner à la Commission des conseils qui lui permettent d'orienter son programme de travail en vue d'aider les Etats membres à promouvoir le développement du secteur privé;

d) Offrir aux représentants de l'Etat et du secteur privé un cadre pour l'échange de données d'expérience et d'informations sur les meilleurs moyens d'appuyer le développement du secteur privé;

e) Examiner et suivre les progrès accomplis dans l'industrialisation de l'Afrique;

f) Définir et recommander les mesures permettant d'accélérer l'industrialisation de la région :

i) Présenter des avis et fournir des informations à la Commission qui lui permettent d'élaborer des stratégies d'intégration régionale et/ou sous-régionale dans le domaine industriel;

ii) Présenter des avis à la Commission sur la meilleure manière d'aider les Etats membres à promouvoir le développement industriel, y compris la mise en oeuvre de programmes de restructuration industrielle;

g) Evaluer périodiquement les progrès accomplis dans l'industrialisation et la mise en oeuvre des stratégies d'intégration.

F. Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie

a) Promouvoir la coopération entre les pays africains dans le domaine des ressources naturelles, de la science et de la technologie;

b) Servir de cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience dans ces domaines;

c) Aider la Commission à formuler des programmes pour le développement et l'application de la science et de la technologie;

d) Conseiller la Commission sur les moyens de mieux aider les Etats membres à gérer leurs ressources naturelles.

G. Comité de la coopération et de l'intégration régionales

a) Examiner et évaluer périodiquement la situation commerciale de l'Afrique dans l'économie mondiale;

b) Déterminer et mettre en évidence les principales possibilités qui s'offrent aux pays africains dans le domaine du commerce et des investissements et les principaux obstacles qu'ils doivent surmonter dans ce domaine;

c) Renforcer le secteur des échanges en Afrique à la faveur de mesures, de politiques et de stratégies propres à développer le commerce régional extérieur;

d) En étroite collaboration avec la Communauté économique africaine de l'OUA, promouvoir la mise en oeuvre de mesures visant à renforcer la coopération et l'intégration économiques;

e) Aider les pays africains et leurs organisations intergouvernementales à mettre en oeuvre plus efficacement les instruments d'intervention aux fins de la coopération et de l'intégration économiques en Afrique;

f) En étroite collaboration avec les comités intergouvernementaux d'experts des Centres de développement sous-régionaux, aider les Etats membres de ces centres et leurs organisations intergouvernementales à renforcer les mécanismes institutionnels en place pour la coopération et l'intégration économiques sous-régionales ainsi que les institutions de coopération sous-régionale dans le domaine des échanges existantes, dans le cadre du Traité d'Abuja;

g) Définir des mesures en vue de coordonner et d'harmoniser les politiques micro-économiques et macro-économiques des pays africains en tant que condition sine qua non de l'accélération de l'intégration économique régionale.

PROJET DE RESOLUTION II

830 (XXXII). Programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998 - 1999

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/203 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 et les résolutions pertinentes ultérieures sur la planification des programmes,

Rappelant en outre sa résolution 809 (XXXI) du 8 mai 1996 relative aux nouvelles orientations de la Commission économique pour l'Afrique et qui, en particulier, approuve les nouvelles orientations pour la Commission telles qu'elles figurent dans le document sur les orientations stratégiques ainsi que dans le Plan à moyen terme pour la période 1998-2001,

Prenant note du programme de travail pour 1997 tel que révisé en application du paragraphe 5 de sa résolution 809 (XXXI) et demandant au Secrétaire exécutif d'opérer, en étroite collaboration avec le Bureau de la Conférence des ministres, une révision du programme de travail pour la période 1996-1997,

Ayant examiné le programme de travail et ordre de priorité proposés pour la période biennale 1998-1999 et figurant dans le document E/ECA/CM.23/10,

Prenant note de la nouvelle structure du programme qui est caractérisée par une harmonie entre la nomenclature des services et la structure des programmes, la réduction du nombre de sous-programmes et le regroupement d'activités étroitement liées en un sous-programme unique afin de promouvoir une synergie et obtenir une plus grande efficacité ainsi qu'un plus grand impact dans l'exécution des services,

Convaincue que les propositions contenues dans le projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998-1999, apporteront une contribution considérable au développement économique et social de l'Afrique,

1. Approuve le programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour la période biennale 1998-1999 exposé dans le document E/ECA/CM.23/10, tel qu'il a été modifié;

2. Demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'accorder, au moment de la formulation de ses propositions pour le budget-programme pour la période 1998-1999, une attention particulière aux besoins de la région africaine en matière de développement en dotant la Commission de ressources suffisantes afin de lui permettre de mener à bien la réforme qu'elle a déjà entreprise;

3. Invite l'Assemblée générale des Nations Unies et ses Deuxième et Cinquième Commissions à s'assurer que des ressources suffisantes sont mises à la disposition de la Commission pour l'exécution de ce programme de travail;

4. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission de faire en sorte que l'exécution de ce programme de travail soit régie par les mêmes principes qui ont étayé le processus de réforme et de rénovation à la Commission économique pour l'Afrique : Excellence professionnelle, rentabilité dans la gestion des produits et l'exécution des programmes, partenariats actifs avec des organisations régionales africaines, des organismes des Nations Unies et autres donateurs multilatéraux et bilatéraux pour appuyer le développement de l'Afrique;

5. Rend hommage au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, pour l'approche novatrice qu'il a adoptée dans la formulation du programme de travail et des activités y figurant.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

827 (XXXII). Rationalisation et harmonisation des institutions parrainées par la CEA

Par cette résolution, la Commission a approuvé les recommandations contenues dans le document E/ECA/CM.23/5 sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA. Elle a demandé aux organes directeurs des institutions qui survivent de façon extrêmement difficile faut de manque de soutien, d'entreprendre immédiatement en consultation avec les gouvernements hôtes concernés à prendre les mesures en vue de leur fermeture. Elle a également demandé au Secrétaire exécutif de la Commission de déterminer, à partir de critères convenus, les institutions avec lesquelles la Commission élaborerait des programmes de partenariat étroit en vue d'une meilleure synergie et de rechercher des alliances avec les partenaires de la Commission pour appuyer les efforts

supplémentaires que déploieraient les Etats membres pour transformer les institutions identifiées par la Commission en centres d'excellence régionaux.

828 (XXXII). Les Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) : renforcement de la présence sous-régionale de la CEA

Comme suite à la résolution 810 (XXXI) en date du 8 mai 1996 sur le renforcement des Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets, la Commission a examiné le document E/ECA/CM.23/6 qui renfermait des propositions et des recommandations portant sur tous les aspects importants des opérations des MULPOC, y compris leur mandat, leur couverture géographique, leur composition, l'emplacement de leurs sièges et leur cadre institutionnel d'action. Elle a décidé de dénommer les MULPOC "Centres de développement sous-régionaux (CDSR)" et a redéfini leurs fonctions telles que figurant au deuxième paragraphe du dispositif de cette résolution. Elle a en outre décidé que la couverture géographique et la composition des Centres de développement sous-régionaux étaient comme suit :

a) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord : [(Siège : Tanger, Maroc), (Composition : Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie, Soudan, Tunisie)];

b) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest : [(Siège: Niamey, Niger), (Composition : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo)];

c) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique centrale : [(Siège: Yaoundé, Cameroun), (Composition : Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Tchad)];

d) Centre de développement sous régional pour l'Afrique australe : [(Siège : Lusaka, Zambie), (Composition : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)];

e) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Est: [(Siège : Kigali, Rwanda), (Composition : Burundi, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Zaïre)].

La Commission a demandé aux pays hôtes des divers centres de développement régionaux de fournir les installations et services nécessaires notamment des bureaux de nature à refléter la présence renforcée de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions.

829 (XXXII). Suivi du Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix et de la Plate-forme d'action africaine : création du Comité des femmes africaines pour la paix

Par cette résolution, la Commission a pris note avec satisfaction des recommandations du Forum du leadership des femmes pour la paix tenu à Johannesbourg en novembre 1996 à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation de l'unité africaine. Consciente du fait que les femmes sont pratiquement absentes des cercles de décision concernant la guerre et la paix, elle a approuvé la création du Comité des femmes africaines pour la paix, qui oeuvrera en étroite collaboration avec l'Organe central de l'Organisation de l'unité africaine en qualité de comité consultatif pour des questions liées au processus d'instauration de la paix. Elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, de fournir un secrétariat conjoint au Comité des femmes africaines pour la paix et de l'aider à établir son propre secrétariat dans les plus brefs délais. Elle a demandé en outre au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de soumettre cette résolution aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à leur prochaine session pour approbation.

Déclaration sur l'intensification des échanges et les investissements en Afrique

A l'issue des travaux de la trente-deuxième session de la Commission, la Commission a adopté une déclaration intitulée "Déclaration sur l'intensification des échanges et les investissements en Afrique".

Dans la Déclaration, la Conférence a fait siennes les résolutions et la Déclaration adoptées par la Conférence des ministres africains des finances à sa sixième session tenue du 31 mars au 2 avril 1997. Elle a déterminé la position de l'Afrique dans le système économique mondial nouveau au seuil du vingt et unième siècle et réaffirmé qu'il incombait au premier chef aux pays africains de restructurer leur économie pour faire face aux défis et tirer avantage de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie.

La Commission est convaincue que le commerce et les investissements sont des éléments fondamentaux de toute stratégie visant véritablement à accélérer le développement des pays africains et à réaliser des taux de croissance élevés durables; et que la pauvreté, problème le plus grave qui se pose à la société africaine, peut être atténuée et finalement éliminée grâce à des taux de croissance élevés durables dans un large éventail de secteurs, qui permettent de créer des emplois et de générer des revenus plus importants.

La Commission s'est félicité de l'initiative de réduction de la dette des pays fortement endettés récemment proposée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et a émis l'espoir qu'elle serait renforcée par des mesures bilatérales et multilatérales supplémentaires visant à réduire considérablement l'encours de la dette de tous les pays africains. Elle a invité les sociétés transnationales à jouer le rôle qui leur est dévolu dans la circulation des flux d'investissement direct étranger tout en respectant les principes adoptés par les pays africains.

La Commission a reconnu que pour stimuler l'épargne intérieure et l'investissement local, attirer des capitaux étrangers privés et développer le commerce avec le reste du monde, les pays africains doivent satisfaire au moins aux conditions préalables suivantes :

a) Promouvoir une image de l'Afrique positive en tant que lieu sûr pour les affaires et les investissements;

b) Assurer la paix, la sécurité, la stabilité politique et la bonne gestion des affaires publiques;

c) Mettre en place un cadre juridique et réglementaire approprié;

d) Renforcer les capacités institutionnelles des pays africains;

e) Améliorer la circulation de l'information sur le développement économique en Afrique;

f) Moderniser, accroître et diversifier la production;

g) Réduire les coûts d'établissement et les coûts commerciaux;

h) Renforcer la compétitivité internationale pour participer plus efficacement au système multilatéral des échanges;

i) Oeuvrer à une véritable intégration économique régionale.

Les investisseurs locaux et étrangers ont été invités à profiter des opportunités créées par l'amélioration du cadre politique et économique en Afrique. Les partenaires bilatéraux de l'Afrique ont été exhortés à continuer à fournir un soutien financier direct et une assistance indirecte sous forme d'incitations fiscales à leurs investisseurs nationaux participant à des projets de mise en place de l'infrastructure en Afrique. La Conférence a demandé au secrétariat de la CEA d'identifier les questions qui sont cruciales pour accélérer les échanges et les investissements et de proposer des stratégies appropriées, en collaboration avec les gouvernements africains et les institutions multilatérales africaines et mondiales de premier plan. La CEA devrait aussi être un centre qui rassemble et diffuse les données d'expérience et les pratiques les meilleures relevées aussi bien en Afrique que dans d'autres régions.

CHAPITRE II

ACTIVITES DE LA COMMISSION DURANT LA PERIODE ALLANT DU 9 MAI 1996 AU 8 MAI 1997

4. La Commission économique pour l'Afrique a changé la structure de son programme, qui se compose maintenant des cinq sous-programmes intitulés : "Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale"; "Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable"; "Renforcer la gestion du développement"; "L'Information au service du développement"; "Promouvoir la coopération et l'intégration régionales". Deux thèmes intersectoriels se retrouvent dans chacun de ces sous-programmes, ce sont la promotion de la participation des femmes au développement et la mise en place des capacités nécessaires pour le développement.

A. Activités des organes subsidiaires

5. Durant la période considérée, le secrétariat a mené à bien les activités préparatoires à la tenue de réunions de divers organes intergouvernementaux de la Commission et assuré le service technique desdites réunions. La liste de celles-ci figure à l'Annexe II du présent rapport.

B. Autres activités

Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale

6. Dans le domaine des études, de la recherche et de l'analyse des politiques économiques, la CEA a publié l'édition de 1995-1996 de l'Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, le Rapport économique sur l'Afrique, 1996 et le Rapport sur la situation économique et sociale de l'Afrique, 1997. L'objet de ces documents est d'évaluer les tendances actuelles et perspectives à court terme des économies africaines et de présenter les facteurs ayant une incidence sur leurs résultats, en tenant compte de l'évolution des conditions économiques mondiales. On espère que les informations et l'analyse qui y sont données aideront les Etats membres à mettre en oeuvre des politiques générales et à définir des stratégies en vue d'une croissance économique et d'un développement durables. Outre l'évaluation de la situation dans une perspective africaine, le but est de faire connaître le plus possible les meilleures procédures pour la définition de politiques générales en Afrique.

7. Le numéro de 1995-1996 de l'Etude des conditions économiques et sociales comporte trois thèmes - la diversification de l'économie, la mobilisation des ressources financières intérieures et la protection sociale. Par ailleurs, la CEA a publié le premier numéro d'une revue économique et sociale africaine. Cette publication vise à encourager l'étude et l'analyse des questions et des politiques de développement de l'Afrique, ainsi qu'à informer les décideurs, les chercheurs et les opérateurs en leur présentant des conclusions d'analyses du développement socio-économique de l'Afrique. La CEA a également préparé une étude intitulée "L'Afrique dans les années 90 et au-delà: Perspectives de développement révisées de la CEA, 1993-2008". On y passe en revue les progrès effectués dans la poursuite des objectifs de base des stratégies de développement convenues à l'échelle régionale.

8. En matière de développement social, la CEA, comme auparavant, a suivi de près l'évolution du secteur social africain. Un rapport important intitulé "Pandémie du SIDA et incidence sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines en Afrique" a été établi, dans lequel sont étudiées les incidences de l'épidémie du VIH/sida sur la situation sociale africaine et ce qu'elle implique pour la transformation socio-économique à long terme de l'Afrique. Toujours dans le domaine du développement social, une autre étude importante portant sur les régimes de protection sociale en Afrique, les tendances et les perspectives a été réalisée. Cette étude, qui a consisté en une analyse de la situation de la protection sociale institutionnalisée en Afrique, a permis de montrer, après un examen de tous les aspects de la protection sociale sous sa forme moderne, que la couverture en est très limitée puisque les travailleurs se trouvent pour la plupart dans les secteurs informel et agricole.

9. Le dynamisme accru du développement de l'Afrique et le marché mondial de l'investissement

créent de nouvelles perspectives mais aussi de nouvelles exigences pour la mobilisation des ressources intérieures et extérieures au service du développement du continent. Bon nombre de gouvernements africains ont pris des dispositions pour libéraliser leurs secteurs financiers afin de favoriser le développement local et d'être en meilleure position pour profiter de la forte expansion de l'offre d'épargne mondiale. C'est sur cette toile de fond que s'est tenue, à Addis-Abeba du 25 mars au 2 avril 1997, la sixième réunion de la Conférence des ministres africains des finances, sur le thème suivant: "Réformes du secteur financier et gestion de la dette". La Conférence a examiné, entre autres, les questions ci-après : rôle des institutions financières multilatérales; réforme financière en Afrique; problème de la dette africaine et Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés; défis et perspectives pour les marchés des capitaux en Afrique.

10. La CEA et le Consortium africain de recherche économique ont organisé, les 10 et 11 octobre 1996 à Addis-Abeba, un séminaire d'information sur l'intégration régionale et la libéralisation des échanges en Afrique subsaharienne, pour faire connaître et passer en revue les travaux de recherche effectués par le Consortium dans les domaines de l'intégration régionale et de la libéralisation des échanges en Afrique. Cette manifestation témoigne de la méthode nouvellement adoptée par la Commission, fondée sur les échanges et le travail en réseau avec des institutions de recherche, universités et académies en vue d'établir des synergies.

11. Les autres activités menées à bien au titre de ce sous-programme avaient trait à la coordination, au suivi et à l'exploitation des résultats de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et du Programme spécial en faveur des petits pays insulaires en développement.

12. En sa qualité de secrétariat de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la CEA a contribué au service technique de la réunion sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elle a également contribué aux travaux de l'Equipe spéciale interinstitutions relatifs au développement du secteur informel en Afrique. Les autres activités entreprises dans ce domaine ont été notamment l'organisation d'un important atelier interinstitutions sur les moyens requis pour diversifier les économies africaines, qui a rassemblé de nombreux organismes et institutions des Nations Unies et du secteur privé.

13. Au titre de son programme ordinaire de coopération technique, la CEA a donné suite à plusieurs demandes de services consultatifs et de formation visant à renforcer les moyens des Etats membres et de leurs organisations intergouvernementales dans des domaines tels que l'analyse macro-économique, la gestion de données, le financement du développement, l'élaboration de programmes et la planification du développement.

14. Comme auparavant, le secrétariat a continué à renforcer son programme de partenariat avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

15. La CEA est membre du Groupe de travail sur la pauvreté et les politiques sociales du Programme spécial d'aide à l'Afrique de la Banque mondiale. La Banque et la Commission travailleront ensemble à la publication d'un "Rapport de situation sur la pauvreté en Afrique 1997".

Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable

16. La recherche de la sécurité alimentaire et d'un développement durable pour l'Afrique reste un domaine hautement prioritaire pour la Commission. Durant la période considérée, la CEA a établi 24 rapports d'orientation et apporté soit des services d'appui soit sa participation à 26 réunions, conférences et ateliers. Les activités entreprises ont visé à sensibiliser les décideurs africains aux relations réciproques existant entre les problèmes d'alimentation, de population, d'environnement et d'établissements humains dans la planification du développement, à améliorer la gestion des ressources en eau, à

développer la coopération entre les institutions travaillant sur les questions de développement durable et à appliquer la science et la technologie à la résolution des problèmes de l'agriculture et du développement durable.

17. Les rapports d'orientation portaient notamment sur l'harmonisation des taux d'accroissement de la population et de la croissance économique dans les Etats membres de la CEA, les procédures les meilleures en matière de sécurité alimentaire et d'établissements humains, la mise en place des ressources humaines et des capacités requises pour l'exécution du programme Habitat II ainsi que sur les liens existant entre l'agriculture, la population et l'environnement. En outre, l'accent a été mis sur l'analyse, d'une part, des problèmes particuliers posés par l'incidence des risques écologiques sur la santé et le développement urbain et, d'autre part, des réponses apportées par les gouvernements en vue d'un développement durable des villes africaines. L'un des rapports présente un tableau des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les progrès de la lutte contre la désertification en Afrique du Nord ont fait l'objet d'une évaluation et une étude a été réalisée pour évaluer la contribution potentielle des aliments non traditionnels à la sécurité alimentaire dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Une étude intitulée "Après les négociations du Cycle d'Uruguay: Défis mondiaux et solutions africaines dans certains domaines" a été menée à bien en collaboration avec le Centre for Global Trade Analysis, de Purdue University (Etats-Unis). Elle comporte des propositions visant à renforcer les moyens de l'Afrique pour l'analyse des accords commerciaux régionaux et mondiaux relatifs à la production agricole et à la sécurité alimentaire.

18. La mise en place des capacités indispensables aux Etats membres pour la sécurité alimentaire et pour un développement durable, constitue un aspect important des activités de la Commission. Des cours de formation en groupe, des ateliers et des séminaires ont été organisés à l'intention des décideurs et experts travaillant dans les domaines de la population, du développement durable ou de la mise en valeur, de la gestion et de l'exploitation de ressources en eau communes à plusieurs pays. S'agissant de la science et de la technologie au service du développement, la Commission a apporté une aide technique aux Etats membres pour la mise en application des décisions prises à la première réunion de la Conférence régionale africaine sur la science et la technologie.

19. Dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, des services consultatifs ont également été fournis aux Etats membres et à des organisations intergouvernementales dans un certain nombre de domaines. C'est ainsi que la CEA a collaboré avec la Banque africaine de développement et l'Organisation de l'unité africaine pour la conception de projets pilotes régionaux intéressant cinq pays, en instituant le système de la gestion participative des systèmes culturaux et la conservation des sols au niveau du village. Le Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a bénéficié d'une assistance technique pour la formulation de projets portant sur la sécurité alimentaire et le développement durable dans ses Etats membres. Le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe ont bénéficié d'une assistance technique pour l'organisation d'un réseau de chercheurs travaillant sur l'importance, l'orientation et les implications du commerce informel des produits alimentaires et agricoles à travers leurs frontières nationales pour ce qui est de la sécurité alimentaire aux niveaux national, sous-régional et régional. Des services consultatifs techniques ont également été fournis à un réseau de transporteurs et d'administrateurs du transport venant d'Erythrée, d'Ethiopie, de Djibouti, de Somalie et du Soudan sur les mesures visant à réduire les coûts des transports routier et ferroviaire comme moyen de faciliter le commerce sous-régional des produits alimentaires et agricoles. Une formation a été dispensée à 125 personnes en tout allant d'analystes des politiques à des administrateurs du secteur agricole de niveau moyen venant d'environ 40 pays. La formation portait sur divers domaines parmi lesquels : a) Outils, méthodes et approches pour l'analyse des politiques de sécurité alimentaire et de développement durable; b) Réalisation d'analyse des avantages comparatifs dans diverses zones agro-écologiques et c) Mesure de l'impact des programmes d'ajustement structurel sur l'agriculture et le commerce. Ce programme a permis de fournir un appui technique à plusieurs

réseaux d'institutions et d'individus concernés par les questions de sécurité alimentaire et de durabilité. Au nombre de ces réseaux, figuraient le Réseau régional de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est sur le commerce agricole, le réseau de recherche de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale sur le sorgho et les membres du Projet des actionnaires de l'Institut pour la conservation du monde et les ressources mondiales, relatif à la sécurité alimentaire et à l'environnement dans la grande Corne de l'Afrique.

20. Le secrétariat a participé et contribué aux travaux de divers comités et équipes spéciales interinstitutions, notamment le sous-comité du CAC sur les estimations et projections démographiques, l'équipe spéciale interinstitutions sur l'harmonisation de projets financés par le FNUAP; la Commission sur la population et le développement. Des consultations ont eu lieu sur la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et sur les préparatifs de la session spéciale de l'Assemblée générale sur l'examen de l'Agenda 21. Le secré-tariat a également collaboré avec la FAO à l'organisation de la réunion consultative sur le développement durable des écosystèmes de montagne en Afrique, tenue à Addis-Abeba du 3 au 7 juin 1996.

Renforcement de la gestion du développement

21. Les activités entreprises pour améliorer la gestion du développement ont consisté en particulier à encourager le partenariat entre le secteur public et le secteur privé en vue d'appuyer le développement; à promouvoir des réformes du secteur public en vue d'une plus grande efficacité et à améliorer l'interface entre le gouvernement et les organisations de la société civile.

22. Pour contribuer à promouvoir les réformes du secteur public et le rendre plus efficace, la CEA a entrepris un certain nombre d'activités qui ont abouti aux publications et rapports suivants : le rôle de l'administration locale dans le renforcement de la participation populaire; l'efficacité des politiques et de l'administration en Afrique; la responsabilisation dans la gestion des entreprises publiques en Afrique; l'amélioration de l'affectation des dépenses du secteur public pour promouvoir le développement rural et créer des emplois et le renforcement des mécanismes institutionnels gouvernementaux pour la gestion efficace des programmes de privatisation en Afrique.

23. Dans le domaine de l'appui au développement du secteur privé, le secrétariat a effectué des études sur des questions telles que les mesures visant à renforcer l'interface pouvoirs publics, universités/institutions de recherche et secteur privé pour développer les capacités des petites et moyennes entreprises en Afrique: création de petites et moyennes entreprises; établissement de directives, de procédures juridiques et de modalités de négociation et de promotion des investissements en vue de la création d'entreprises et de la mise en place de projets industriels multinationaux africains; participation du secteur privé aux industries manufacturières en vue de la création d'usines, de la fabrication de matériel routier et ferroviaire, de machines et de composants.

24. Un certain nombre d'activités ont été également entreprises pour renforcer le rôle des organisations de la société civile dans le développement et promouvoir le dialogue entre ces organisations et les gouvernements africains. Dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, les conseillers régionaux ont apporté leur concours à l'évaluation des fonctionnaires de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en avril 1996; au renforcement des capacités du Centre de formation des fonctionnaires de l'Université de Namibie; du Centre africain de recherche et de formation administratives pour le développement (CAFRAD) au Maroc et à l'Association africaine pour l'administration publique et la gestion du Kenya. En outre, la CEA a organisé des stages de formation sur les indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les performances des entreprises publiques pour aider les responsables de ces dernières à mieux suivre et évaluer les performances de leurs entreprises. D'autres stages ont porté sur les thèmes suivants: problèmes liés à la commercialisation et à l'accroissement de la productivité, motivation et productivité; amélioration des performances; et renforcement des capacités et formation professionnelle.

25. La treizième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie a été organisée en coopération avec l'ONUDI et l'OUA. Dans le cadre

des préparatifs, des missions conjointes ont été entreprises pour évaluer la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA II) en vue d'identifier les lacunes et de redéfinir les objectifs du programme pour répondre aux nouveaux besoins de développement du secteur privé dans la région. La CEA renforce sa collaboration avec l'ONUDI pour ce qui est des activités de développement industriel dans la région en participant activement aux travaux de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, récemment créée, qui a pour objet d'améliorer la mise en oeuvre de la DDIA II.

26. Le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Siège pour organiser conjointement avec le PNUD, le Gouvernement suédois et Swedish International Services une réunion intitulée "Global Forum on Local Governance ". Autre activité conjointe, le projet de conférence sur le thème "Problems and Prospects of Good Governance in Africa" qui sera organisé en collaboration avec les gouvernements japonais, italien, zimbabwéen et le secrétariat du Commonwealth.

L'information au service du développement

27. Dans le cadre du programme visant à mettre l'information au service du développement, deux monographies et quatre rapports (études de cas) ont été produits. La première monographie intitulée "Reader on Information Management Strategies for Africa's Development" traite du manque de données et d'information pertinentes sur les pays africains. La deuxième "Strategies for Human Resources Development for Information Management in Africa" aborde les questions liées à la formation de la main-d'oeuvre, à la formation continue, à la terminologie et à la standardisation.

28. Quatre études de cas ont eu pour objet de démontrer l'impact que la technologie de l'information a sur quatre pays africains. La première intitulée "Building Africa's Information Highway: The Case of Mozambique" met en lumière les difficultés liées à la mise en place des infrastructures (recours aux moyens d'information électroniques pour le développement) dans un pays qui vient tout juste de sortir d'une longue guerre civile. L'étude intitulée "L'impact de la technologie de l'information sur le développement économique et social du Sénégal" porte sur l'importance que revêtent la libéralisation et la modernisation des télécommunications ainsi que la baisse des tarifs. La troisième étude de cas "The Impact of Information Technology in Ethiopia" traite des difficultés qu'éprouve l'Ethiopie pour mettre en place l'infrastructure nécessaire à la technologie de l'information, l'accent étant mis en particulier sur les besoins des ruraux qui constituent la plus grande partie de la population. La quatrième étude intitulée "Empowering Socio-Economic Development in Africa" concerne le Nigéria.

29. Les autres publications et documents techniques récents du programme sont les suivants : Informations statistiques 1996 et 1997; Annuaire statistique pour l'Afrique 1996 et 1997; Statistiques du commerce intra-africain et des échanges commerciaux extérieurs y relatifs; L'Afrique en chiffres; et Répertoire des centres et des experts de traitement électronique de l'information ainsi que des bases de données statistiques en Afrique.

30. Outre le parrainage ou l'organisation d'un certain nombre d'ateliers, de conférences et de séminaires sur la technologie de l'information et le développement de la statistique, le programme a fourni une assistance technique à un certain nombre d'Etats membres sous forme de services consultatifs à des institutions publiques ou privées en Tanzanie, en Zambie, en Ethiopie et au Mozambique ainsi qu'à l'Association des universités africaines. Il a notamment permis de fournir des services consultatifs dans les domaines de la statistique, de la gestion des bases de données et de la cartographie aux fins du recensement aux pays suivants: Algérie, Botswana, Burkina Faso, Guinée, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Tchad, Togo, Ouganda et Zambie.

31. La mise en oeuvre de l'Initiative société africaine à l'ére de l'information (AISI) est une des principales priorités du programme. L'Initiative est un cadre permettant de construire et de gérer des infrastructures d'information et de communication en Afrique. Adoptée par la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification de la CEA en 1996, l'Initiative comprend les cinq volets suivants: sensibilisation; élaboration de stratégies

et de plans pour les infrastructures nationales d'information et de communications; liaison à Internet; formation; et teneur de l'information. A cet égard, la CEA a établi d'étroits liens de collaboration avec d'autres institutions et organismes.

32. La CEA a travaillé en étroite collaboration avec l'UIT, la Banque mondiale et la FAO pour organiser et convoquer le Comité de coordination de l'AISI à Addis-Abeba du 21 au 23 octobre 1996.

33. La CEA a organisé conjointement avec le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU (DESIPA) un atelier à l'intention des experts intergouvernementaux des Etats membres de la Commission au siège de celle-ci du 23 au 27 septembre 1996. L'atelier portait sur les thèmes suivants: statistiques commerciales internationales; concepts et définitions; système harmonisé de désignation et de codification des marchandises; numéros d'indice du commerce international, etc.

34. La CEA a organisé conjointement avec le PNUD deux séminaires sous-régionaux sur les possibilités qu'offre Internet. Le premier, tenu à Libreville (Gabon) du 18 au 20 mars 1997, regroupait des participants venant des pays suivants de la sous-région : Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé-et-Principe et Zaïre (République démocratique du Congo). Le deuxième, tenu à Abuja (Nigéria), du 21 au 23 avril 1997 était destiné aux pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest: Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria et Sierra Leone. Ces séminaires régionaux avaient pour objectifs de permettre aux usagers d'Internet de la sous-région d'échanger leurs expériences et d'évaluer les progrès accomplis à ce jour; de montrer aux participants les divers types de service qu'offre Internet; et de déterminer les activités qui seront entreprises pour mieux aider les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour développer l'utilisation d'Internet. L'accent a été mis en particulier sur la sensibilisation et l'information des investisseurs potentiels tant aux niveaux national qu'international.

35. En septembre 1996, la CEA a organisé avec la FAO la première réunion du groupe de travail AFRICOVER sur le thème "Géométrie et cartographie", qui avait pour objet de définir les spécifications et la méthodologie permettant d'uniformiser les référentiels géodésiques du continent, d'intégrer et d'harmoniser les données spatiales de différents pays. La réunion a regroupé 16 experts africains en provenance de 16 pays, soit une répartition géographique bien équilibrée et 10 experts internationaux non africains. Les participants ont convenu des principales normes concernant les données et le réseau géodésique et défini des spécifications techniques précises en vue de leur mise en place. Les bénéficiaires sont les institutions nationales, sous-régionales et régionales et les particuliers qui formulent et mettent en oeuvre des projets de développement nécessitant des cartes et autres types de données géographiques concernant de larges régions. Les représentants des Etats membres participant à la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique ont à l'unanimité approuvé les résultats obtenus par le groupe de travail. Le Projet AFRICOVER a globalement pour objectif de renforcer les moyens dont disposent les pays africains pour gérer de façon viable leurs ressources naturelles, l'accent étant mis en particulier sur la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

Promouvoir la coopération et l'intégration régionales

36. La CEA a lancé de nombreuses activités, notamment des études sur la coopération et l'intégration régionales en Afrique. Les principales études entreprises dans le cadre de ce programme sont les suivantes: évaluation des programmes de libéralisation des échanges dans le cadre du Traité d'Abuja: propositions en vue de l'harmonisation, de la rationalisation et de la mise en oeuvre des programmes existants, et suivi des relations entre l'Afrique et l'Union européenne, l'accent étant mis en particulier sur le projet de zone de libre-échange de l'Afrique du Nord. En tant que membre du secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD, la CEA a participé à l'élaboration des documents de travail de la première session ministérielle de la Communauté économique africaine et à la réunion préparatoire du Comité des experts. Elle a en particulier élaboré un document de synthèse intitulé "Strategy and approach to the implementation of the Abuja Treaty establishing the African Economic Community".

37. Des missions consultatives ont été envoyées auprès des Etats membres, des communautés économiques sous-régionales et autres partenaires pour recueillir leurs points de vue sur la rationalisation des activités de deux catégories d'institutions de la CEA: les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) et les institutions parrainées par la CEA. Les MULPOC sont des bureaux sous-régionaux de la CEA situés dans les cinq sous-régions du continent. Les missions consultatives ont établi un rapport comportant des propositions relatives à la rationalisation et au renforcement des MULPOC en mettant l'accent sur la redéfinition du mandat de ces derniers, leur couverture géographique, le changement de leur nom en centres de développement sous-régionaux (CDSR).

38. La CEA parraine 30 institutions qui sont des centres régionaux ayant pour objet de renforcer les capacités dans les domaines de la conception et de la fabrication techniques, du commerce et des finances, du développement économique et social, de la cartographie et de la télédétection, des ressources minérales et des transports. Les missions consultatives ont approuvé les recommandations précédentes sur la rationalisation des activités de ces institutions. A la suite de leurs recommandations, les institutions ont été classées en trois catégories, à savoir celles avec lesquelles la CEA établira des relations étroites de partenariat pour mobiliser les ressources nécessaires et créer des synergies; celles dont les activités continuent de répondre aux besoins des Etats membres et pour lesquelles ces derniers voudraient continuer d'apporter leur soutien, et celles dont les services ne sont pas très demandés et que, donc, les Etats membres soutiennent très peu et qui devraient cesser leurs activités.

39. Les recommandations relatives aux MULPOC et aux institutions parrainées par la CEA ont été présentées à la trente-deuxième session de la Commission qui a approuvé les diverses propositions visant à réformer ces institutions.

40. Un rapport sur la mise en oeuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II) a été élaboré à l'intention de l'Assemblée générale. L'objet du rapport est d'informer l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme UNTACDA II. En tant que rapport d'évaluation intérimaire du Plan d'action de 1995 à 1997, il présente la mise en oeuvre du programme aux niveaux national, sous-régional, sous-sectoriel, régional et international. En outre, on y souligne les problèmes que pose actuellement la mise en oeuvre du programme et les perspectives de ce dernier et demande aux principaux partenaires et à l'Assemblée générale de prendre les mesures correctives nécessaires pour appuyer le programme.

41. Quatre monographies ont été publiées sur des questions ayant trait aux transports et aux communications. La première monographie intitulée "Private sector participation in transport and communications in Africa" analyse les résultats qu'un certain nombre de pays africains ont obtenus en ce qui concerne la réforme de quelques moyens de transports et de communications et recense les meilleures pratiques pour en faire des modèles afin de donner des enseignements utiles aux pays qui envisagent de procéder à des réformes similaires et d'intensifier la privatisation dans les secteurs des transports et des communications en Afrique. La deuxième monographie "Questions écologiques dans les secteurs des transports et du tourisme en Afrique" recense les principaux problèmes environnementaux que pose le développement des secteurs du transport et du tourisme en Afrique aux niveaux national et sous-sectoriel afin de proposer des mesures permettant de limiter au minimum les incidences négatives sur l'environnement et de sensibiliser les Etats membres à la nécessité de gérer de façon judicieuse l'environnement conformément aux objectifs du programme UNTACDA II. La troisième intitulée "Road safety situation in Africa" permettra de sensibiliser davantage l'opinion et de mieux faire connaître les problèmes de sécurité routière, qui ont un caractère multidisciplinaire, pour formuler un plan d'action commun. La quatrième monographie est une évaluation de la mise en place de mécanismes de transit internationaux le long de certains couloirs de transport en Afrique.

42. Dans les secteurs des ressources minérales et énergétiques, la CEA a entrepris diverses activités, notamment la réunion d'un groupe d'experts, des études, l'assistance

technique aux Etats membres et l'établissement de liens de partenariat. Ces activités ont globalement pour objectif de mettre en valeur de façon durable les ressources minérales et énergétiques en Afrique en a) encourageant la coopération et l'intégration, b) facilitant la prise de décisions et la diffusion des meilleures méthodes et c) renforçant les capacités.

43. Une réunion d'un Groupe spécial d'experts sur les "Principes directeurs de mise en valeur des ressources naturelles et de l'énergie en Afrique dans le contexte de la privatisation et de la dérèglementation" a été organisée à l'intention d'experts des pays regroupant des ingénieurs, des topographes, des planificateurs et des décideurs. L'objectif de la réunion était de faire en sorte que cette question soit traitée de façon globale et pluridisciplinaire pour que les Etats membres puissent non seulement surmonter certains des écueils rencontrés dans le processus de réforme du mode de propriété et de la règlementation, mais également mettre en place les éléments de base concourrant à la bonne intégration des intérêts privés et publics en vue d'une exploitation efficace des ressources naturelles et de l'énergie en Afrique. La réunion s'est achevée par l'adoption de principes directeurs qui devraient, s'ils sont mis en oeuvre par les Etats membres, renforcer la participation du secteur privé dans les opérations de mise en valeur et d'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie en Afrique.

44. Les principales monographies élaborées au cours de la période considérée ont été, entre autres, une étude sur la privatisation et les industries africaines des minéraux et de l'énergie; une étude de cas sur les politiques visant à promouvoir des économies durables d'énergie en Afrique australe et une étude sur le rôle des technologies applicables aux énergies renouvelables en vue de rationaliser l'utilisation de l'énergie et l'intégration dans les programmes d'efficacité et de conservation énergétiques dans certains pays africains.

45. La CEA a par ailleurs fourni une assistance technique aux Etats membres et à leurs organisations intergouvernementales en organisant des missions consultatives pour: a) l'élaboration du budget-programme 1996-1997 et la formulation d'une stratégie au bénéfice du Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC); b) la restructuration du Service topographique national de la République de Guinée équatoriale; c) la préparation du forum sur les petites opérations d'extraction minière dans les pays de l'Autorité du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger); d) l'élaboration et le lancement d'un projet d'utilisation de l'énergie solaire pour l'électrification rurale au Bénin; et e) la mise en place du Programme énergétique des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

46. Un certain nombre d'activités ont été menées conjointement avec d'autres organismes dans le cadre de l'exécution du Programme UNTACDA II, à savoir : la tenue de réunions des groupes de travail sous-sectoriels sur les transports urbains et terrestres; d'une réunion du Groupe spécial d'experts sur la restructuration des organisations para-étatiques et institutions publiques et les politiques et pratiques en matière de financement des projets de transport et de communication en Afrique; de la première réunion du Comité consultatif pour la promotion du Programme UNTACDA II et du troisième Congrès africain sur la sécurité routière. Le Nigéria et les Etats membres de l'UDEAC ont également bénéficié respectivement de services consultatifs pour l'harmonisation des données dans les activités de transport et pour l'élaboration de règlementations harmonisées concernant le transport par voies d'eau intérieures. En sa qualité de membre du Comité directeur, la CEA a participé à la onzième Road Maintenance Initiative (RMI) et au Programme rural de voyages et de transport (RTTP) qui se sont tenus en décembre 1996 à Kampala (Ouganda), qui avaient pour objet d'examiner l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ces deux programmes qui figurent au nombre des éléments du Programme conjoint CEA/Banque mondiale de transport pour l'Afrique subsaharienne (SSATP).

47. Les partenariats établis dans le secteur des minéraux et de l'énergie ont pris la forme d'une coopération élargie avec d'autres organismes et départements de l'ONU ainsi qu'avec la Banque mondiale, l'OUA, la Banque africaine de développement, des OIG et des ONG. La CEA a participé et/ou contribué aux réunions suivantes : a) la Conférence organisée par l'AMGI/Banque mondiale sur l'investissement minier et les opportunités d'affaires en Afrique; b) la

Conférence sur le pétrole et les minéraux en Afrique subsaharienne; c) la réunion interorganisations OUA/BAD sur la création du Groupe africain de l'énergie; d) la Conférence mondiale sur l'extraction minière à petite et moyenne échelle et le Forum régional du Conseil mondial de l'énergie.

Promouvoir la femme dans les activités de développement

48. La promotion de la femme en Afrique a toujours été une priorité majeure dans le programme de travail de la CEA. Dans ce domaine, la CEA s'est donnée et joue un triple rôle : d'abord, de mobilisateur, à savoir faire en sorte que les questions de disparité entre les sexes soient prises en compte dans les activités de développement des Etats membres; ensuite, de catalyseurs, son rôle consistant à suivre la mise en oeuvre des plans et stratégies arrêtés à l'échelle mondiale et régionale pour la promotion de la femme et à faire rapport à ce sujet et enfin comme facilitateur, son rôle ici étant d'aider les Etats membres dans la mise en oeuvre des politiques et mesures visant à assurer la promotion de la femme.

49. Les publications suivantes ont été produites : "Women and Peace Process: Perspective from Africa", communication présentée à la réunion du Groupe spécial d'experts/Forum sur le leadership des femmes pour la paix, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en novembre 1996; "Traditional and Cultural Practices Harmful to the Girl Child: A Cross-Sectional Review" et "A Manual on Gender and Mainstreaming". D'autres publications sont en cours de préparation: "A Guide for Legal Literacy" et une version mise à jour du "Fichier des femmes experts africaines"; ainsi que le "Répertoire des institutions nationales concernant les femmes".

50. Au cours de la période considérée, le secrétariat a organisé, coparrainé ou participé à des réunions, conférences et séminaires sur la place de la femme dans le développement et la paix. Il s'agit des réunions sous-régionales du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement; d'un séminaire de formation sur le renforcement des capacités de leadership chez les femmes, tenu en septembre 1996 à Addis-Abeba; de la réunion du Groupe spécial d'experts/Forum sur le leadership des femmes pour la paix tenue à Johannesburg en novembre 1996 et de la Conférence panafricaine sur la paix, l'égalité et le développement, qui a eu lieu à Kigali (Rwanda) en mars 1997. En outre, il était prévu d'organiser à Addis-Abeba en juin 1997 une réunion du Groupe d'experts sur l'établissement de réseaux pour l'examen des questions concernant les femmes. Dans le cadre du Fonds pour le leadership des femmes en Afrique, créé au Centre africain pour la femme de la CEA, un certain nombre de projets visant à améliorer les capacités d'organisation des femmes, le fonctionnement des réseaux et à développer la capacité d'entreprise des femmes en Afrique, sont en cours d'exécution.

Mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

51. L'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique (ISA) a été lancée en mars 1996 dans le but de renforcer davantage la participation de l'ONU au développement de l'Afrique et de créer des synergies à l'intérieur du système des Nations Unies. Le Comité directeur du Comité administratif de coordination de l'Initiative, co-présidé par le Secrétaire exécutif de la CEA et l'Administrateur du PNUD, est chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de l'Initiative. Un secrétariat conjoint CEA/PNUD est, quant à lui, chargé d'exécuter les fonctions courantes du Comité directeur.

52. Dans le cadre des fonctions de secrétariat qu'elle assure, la CEA a élaboré une stratégie de communication pour l'Afrique qui englobe des actions d'animation. Cette stratégie vise à informer les organisations partenaires et les organisations intéressées à la mise en oeuvre de l'Initiative, de toutes les activités qui y sont liées, assurer la coordination entre ces organisations, stimuler la prise en charge par les Africains de l'Initiative et maintenir l'engagement politique manifesté par l'ensemble des partenaires. La stratégie a été discutée et adoptée à la sixième session du Comité directeur du Comité administratif de coordination, qui s'est tenue à Genève en avril 1997. Il était prévu de tenir en juin 1997 une réunion du Groupe de la communication en vue de lancer et de coordonner les activités d'animation proposées dans la stratégie.

53. En mars 1997, le Secrétaire exécutif a convoqué, au siège de la CEA, une réunion du Groupe de travail sur l'Initiative au cours de laquelle les partenaires ont examiné plusieurs importantes questions intersectorielles -conditions d'ouverture des droits pour chaque pays; mobilisation des ressources; intégration des femmes et des populations aux activités de développement- ainsi que des questions pratiques relatives à la mise en oeuvre de l'Initiative dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau. Cette réunion a permis de faciliter les discussions techniques et de rapprocher les points de vue des partenaires sur ces questions essentielles à la veille de la tenue de la sixième session du Comité directeur du Comité administratif de coordination.

54. Les participants à la réunion ont approuvé des programmes sectoriels d'investissement après avoir conclu que ceux-ci constituaient l'instrument le plus adéquat d'assistance des pays dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau. En ce qui concerne les droits des différents pays, il a été décidé par consensus que si tous étaient éligibles au bénéfice d'une assistance au titre de l'Initiative, la nature et l'étendue de cette assistance seraient tributaires de la disponibilité de chaque pays à mettre en oeuvre des program-mes à une échelle sectorielle. S'agissant de la mobilisation des ressources, il a été convenu que l'accent serait mis sur l'amélioration de la gestion des ressources déjà existantes et sur l'établissement d'un consensus au niveau national.

55. Outre les fonctions de secrétariat, la CEA joue également un rôle d'animateur dans la mise en oeuvre des cinq domaines d'activités arrêtés dans le cadre de l'Initiative. En ce qui concerne la gestion des affaires publiques, la CEA et le PNUD ont parrainé la consultation ONG/CSO sur la gestion des affaires publiques en Afrique, tenue à Addis-Abeba en mai 1997. Cette rencontre sera suivie par la tenue, en juillet 1997, toujours à Addis-Abeba, du Forum d'ONG qui examinera les programmes arrêtés dans ce domaine en Afrique et mobilisera les ressources nécessaires à leur exécution. Ce forum verra la participation de gouvernements africains, de l'OUA, de la BAD, d'institutions régionales et de représentants d'organismes donateurs.

56. S'agissant du "renforcement de la participation de la société civile au développement", la CEA a décidé de créer un centre de ressources pour les ONG destiné à soutenir celles-ci et à élargir leurs capacités en matière de développement et de consolidation de la paix. A cet égard, un rapport technique portant sur la création du centre a été établi. Il contient un plan global sur les moyens d'harmoniser les activités du centre avec celles menées dans le cadre de l'Initiative. C'est dans ce contexte que la CEA a publié un annuaire des ONG et organisations populaires africaines comportant plus de 3000 entrées.

57. Dans le domaine de la maîtrise de la technologie de l'information pour le développement, un accord a été conclu aux termes duquel l'Initiative "Société de l'information en Afrique" (AISI) servira de cadre pour la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique (ISA). L'AISI a été lancée en 1996 à la suite de l'approbation, par la Conférence des ministres de la CEA, d'un Plan d'action pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets d'infrastructures nationales d'information et de communication. Lors d'une réunion interorganisations consultative tenue à la CEA en octobre 1996, il a été convenu de la répartition des tâches et responsabilités entre les différentes organisations. L'objectif immédiat de l'AISI est de promouvoir la connexion de l'Afrique au réseau Internet. A l'heure actuelle, les pays africains raccordés au réseau Internet sont au nombre de 35.

58. En collaboration avec les partenaires associés à l'ISA, la CEA co-dirige le groupe de programmes de l'ISA relatifs au "Partenariat avec l'Afrique par la coopération Sud-Sud". Au titre de ses responsabilités dans le domaine de la coordination, la Commission a élaboré un programme de travail de coopération Sud-Sud mettant l'accent sur : la consolidation des liens interrégionaux; l'établissement de liens au niveau national; la recherche des possibilités de promotion des liens à l'intérieur de l'Afrique; et la promotion de l'utilisation des liaisons électroniques au service de la coopération Sud-Sud.

CHAPITRE III

TRENTE-DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION ET VINGT-TROISIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

A. Participation et organisation des travaux

59. La trente-deuxième session de la Commission/vingt-troisième réunion de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification s'est tenue au nouveau Centre de conférence d'Addis-Abeba, Ethiopie, du 5 au 8 mai 1997. Elle a été officiellement ouverte par S.E. Dr. Kassu Yilala, Vice-Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie. Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été lu à la Conférence. Des allocutions ont également été prononcées par M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, S.E. l'Ambassadeur Vijay S. Makhan, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et M. Ferhat Lounes, Vice-Président de la Banque africaine de développement. S.E. Mapopa Chipeta, Ministre de l'agriculture et du développement de l'élevage du Malawi et Président sortant de la trente et unième session de la Commission/vingt-deuxième réunion de la Conférence des ministres, a fait des remarques préliminaires.

60. Les représentants des Etats membres de la Commission indiqués ci-après ont assisté à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

61. Etaient présents des observateurs des Etats ci-après, Membres de l'Organisation des Nations Unies: Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération russe, France, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Palestine, République d'Allemagne, République de Corée et Turquie.

62. Le Saint Siège et la Suisse qui ne sont pas Membres des Nations Unies, étaient également représentés.

63. Les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés à la réunion : Département de la coordination des politiques et du développement durable, Bureau de liaison des commissions régionales à New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Union postale universelle (UPU), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

64. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD) étaient représentées.

65. Des représentants des organisations intergouvernementales suivantes étaient présents en qualité d'observateurs : Association des organisations africaines de promotion commerciale (AOAPC), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (ACMAD), African Centre for Management Publishing (ACMP), Centre africain d'études monétaires (CAEM), Union du Maghreb arabe

(UMA), Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT), Centre régional africain de technologie (CRAT), Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAMI), Union européenne (EU), Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD), Ligue des Etats arabes, Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection (RCSSMRS) et Centre régional de formation aux techniques des levés aériens (RECTAS).

66. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs: Commission mondiale de l'infrastructure de l'information (GIIC) et Centre de promotion des investissements (IPC).

67. La Conférence a élu le Bureau suivant :

Président : Ouganda
S.E. Richard H.Kaijuka, Ministre de la planification et du développement économique

Premier Vice-Président : Tunisie
S.E.M. Moncef Ben Abdallah, Secrétaire d'Etat chargé des participations publiques

Deuxième Vice-Président: Burkina Faso
S.E.M. Ablasse Ouedraogo, Ministre des affaires étrangères

Troisième Vice-Président : Congo
Mme Marie Mbounzi, Premier Conseiller

Rapporteur : Afrique du Sud
M. Johan Van Rooyen, Directeur adjoint, Département des affaires étrangères

B. Ordre du jour

68. Le 5 mai 1997, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.

2. Election du Bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.

4. **Discussion de groupe de haut niveau sur** : Intensifier les échanges et les investissements en Afrique.

5. Examen du rapport et des recommandations de la dix-huitième réunion du Comité technique préparatoire plénier.

6. **Manifestations spéciales** : Colloque sur les moyens de relever les défis que pose la planification de l'infrastructure nationale d'information et de communication, avec la coopération du secteur public et du secteur privé:

   a) Coopération du secteur public et du secteur privé dans la mise en place de l'infrastructure nationale d'information;

   b) Colloque sur : utilisation de la technologie d'information et de communication pour faciliter les échanges et l'investissement en Afrique.

7. Questions diverses.

8. Adoption du rapport.

9. Clôture de la réunion.

C. *Compte rendu des travaux*

Discours d'ouverture

69. Dans son discours d'ouverture, S.E. Dr. Kassu Yilala, Vice-Premier Ministre de la République fédérale d'Ethiopie, a souhaité la bienvenue aux participants à Addis-Abeba et à la vingt-troisième réunion de la Conférence des ministres. Ce forum avait toujours été l'occasion pour les Etats membres de passer en revue la situation économique et sociale du continent et d'étudier les voies et moyens de relever les défis qui se posent à l'Afrique dans les domaines économique et social. Il a souligné l'importance du thème de la présente Conférence à savoir "Intensifier les échanges et les investissements en Afrique" et noté que la Conférence offrait l'occasion unique d'échanger des points de vue sur certains des défis se posant sur les plans économique, du commerce, de l'investissement, de l'information et dans d'autres domaines. Il a exhorté les participants à prendre solidairement et collectivement des mesures visant à assurer la croissance durable et le développement en Afrique.

70. Le Vice-Premier Ministre a noté que le processus de rénovation de la Commission économique pour l'Afrique avait été lancé et a souhaité voir la réforme aboutir afin que la Commission puisse véritablement aider les pays africains à relever les défis du développement. Soulignant que les perspectives de croissance étaient prometteuses, il a dit que la situation générale de l'Afrique, en termes de croissance du PIB, s'améliorait depuis 1994. C'était là un fait encourageant compte tenu en particulier des occasions perdues par l'Afrique dans les années 90. Une telle évolution démontrait clairement que l'Afrique n'était point le continent de ténèbres et de désolation que les médias internationaux dépeignent souvent. Ce qu'il fallait, c'était mettre l'accent sur les réalisations et les réussites de l'Afrique car la mauvaise image donnée de l'Afrique à l'extérieur avait indéniablement des incidences considérables sur les mouvements de ressources en direction du continent.

71. Il a indiqué toutefois qu'il ne fallait pas tomber dans un excès d'optimisme. Les tâches qui attendaient l'Afrique étaient d'une telle ampleur qu'il était nécessaire que les pays africains poursuivent sans relâche leurs efforts afin de sauver le continent de la marginalisation économique, promouvoir le développement durable et assurer un avenir radieux à leurs peuples. A cet égard, malgré les mesures positives prises par la communauté internationale, le fardeau de la dette demeurait le défi le plus redoutable qui se posait pour le développement durable du continent. Il a exhorté les gouvernements africains à continuer individuellement et collectivement à demander que soient trouvés des moyens plus efficaces et plus rapides d'alléger le fardeau de la dette et les obligations du service de la dette auxquels font face les pays africains. Il a fait observer que la participation effective de l'Afrique à l'économie mondiale resterait limitée tant que le fardeau de la dette ne serait pas examiné de façon réaliste et pratique.

72. Le Vice-Premier Ministre a rappelé à la Conférence que c'était seulement grâce à la coopération et à l'intégration économique ainsi qu'à une plus grande compétitivité que l'Afrique pouvait relever les défis économiques qui se posaient à elle et éviter la marginalisation économique. Il a rappelé l'attachement de l'Ethiopie aux objectifs de la Communauté économique africaine, lesquels renforceraient la coopération et l'intégration économiques et rendraient les pays africains plus compétitifs.

73. Dans un message lu en son nom par M.K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a fait observer que le continent africain était à la croisée des chemins, et qu'il avait de meilleures perspectives de développement, comme en témoignaient les réformes et la croissance économique, le dynamisme accru du secteur privé et de la société civile, la consolidation de la démocratie dans de nombreux pays. De nombreux conflits et des troubles subsistaient cependant. Il a fait remarquer que les gouvernements africains avaient une responsabilité importante, celle de rechercher inlassablement la paix et la prospérité. Dans cette entreprise, le continent africain pouvait toujours compter sur un partenaire sûr, l'Organisation des Nations Unies, pour lui fournir une assistance dans le cadre de ses programmes de consolidation de la paix, d'assistance humanitaire, d'analyse économique, d'assistance

technique et de coopération régionale. La CEA a été et continuera d'être un acteur de poids dans le développement de l'Afrique.

74. Le Secrétaire général a souligné que l'Organisation des Nations Unies était déterminée à constituer un partenariat actif avec l'Afrique pour réaliser le développement du continent conformément aux priorités et aspirations de la région elle-même. A cet égard, il a souligné son solide attachement personnel à la réalisation de l'objectif de l'Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il a également souligné son attachement à l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique en tant que moyen de mobiliser et d'harmoniser l'assistance des organismes des Nations Unies pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies. Il a rappelé à la Conférence que la CEA jouait un rôle actif dans ces efforts.

75. Le Secrétaire général a dit que le thème de la Conférence "Intensifier les échanges et les investissements en Afrique" était important et tout à fait indiqué. Notant que le commerce et l'investissement étaient les principaux moteurs de la croissance et du développement, il a émis l'espoir que les travaux portent sur la baisse de la part de l'Afrique dans le commerce et débouchent sur un accès accru à l'investissement direct étranger et à l'investissement de portefeuille. Il a fait observer que le partenariat entre les secteurs public et privé était essentiel pour stimuler l'investissement et la croissance économique globale et que l'Organisation des Nations Unies considérait qu'une collaboration plus poussée avec le secteur privé était un important moyen de réaliser le développement durable.

76. Le Secrétaire général a félicité la Commission pour avoir organisé une manifestation spéciale sur le rôle de la technologie de l'information et de la communication dans la facilitation du commerce et de l'investissement. Il a espéré que cette manifestation durant laquelle des exposés seraient faits par la Commission de l'infrastructure mondiale de l'information, fournirait l'occasion de rencontres entre les hauts responsables de l'administration publique, les opérateurs économiques et les spécialistes de l'information. Il a souligné que le Système des Nations Unies devait aider les pays en développement à exploiter à leur profit les progrès en matière de technologie de l'information.

77. En conclusion, le Secrétaire général a noté avec satisfaction que la Conférence de cette année comportait des présentations sur ce que devait devenir une organisation des Nations Unies réformée, l'accent étant mis sur l'assistance à apporter aux Etats membres pour renforcer le développement et promouvoir la participation active de la société civile au processus de développement.

78. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. K. Y. Amoako, a souhaité la bienvenue aux participants à la trente-deuxième session de la Commission/vingt-troisième réunion de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification. Il a remercié les Etats membres d'avoir répondu à son invitation à cette réunion en manifestant beaucoup d'intérêt juste après la récente Conférence des ministres des finances, montrant ainsi l'importance et l'intérêt qu'ils accordent aux travaux de la Commission. Il a remercié le Vice-Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour son discours d'ouverture instructif et s'est déclaré profondément reconnaissant envers le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité offerte aux participants aux conférences de la CEA et pour le ferme soutien accordé à la Commission économique pour l'Afrique.

79. Le Secrétaire exécutif a rappelé que lors de sa dernière session, en mai 1996, la Conférence avait approuvé les nouvelles orientations stratégiques de la Commission et l'avait autorisé à les appliquer concrètement. Trois principes avaient orienté la réforme et la rénovation de la Commission, à savoir le recentrage stratégique des activités, la recherche d'un meilleur rapport coût-efficacité et l'établissement de partenariats fructueux. Les deux premiers avaient été pleinement reflétés dans les réformes apportées depuis l'année dernière aussi bien à la conduite des activités qu'à la structure de la Commission. La restructuration de la Commission a été menée à bien et son programme de travail 1997 a été revu compte tenu des nouvelles orientations stratégiques, en concertation avec les membres du Bureau de la Conférence, conformément aux

directives de la Conférence des ministres. L'équipe de direction de la CEA a été étoffée; des personnes d'envergure ont été recrutées sur la base de l'excellence dans les domaines intellectuel et technique et de leur aptitude à diriger. Le programme de travail 1997 révisé et le programme de travail proposé pour la période biennale 1998-1999 reflétaient parfaitement plusieurs des nouvelles modalités adoptées dans la mise en oeuvre des programmes, à savoir moins de rapports, des réunions moins nombreuses mais plus productives, des documents de meilleure qualité, des enquêtes périodiques pour savoir dans quelle mesure les clients sont satisfaits, une stratégie faisant davantage appel aux médias et à la communication pour vulgariser les travaux de la CEA et l'organisation plus fréquente de rencontres au niveau des décideurs pour permettre à ceux-ci de faire part les uns aux autres de leurs données d'expérience et des modes d'action les plus adéquats.

80. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'au cours de la présente session, il demanderait l'aval et l'approbation de la Conférence sur trois domaines importants de la réforme: l'allégement du mécanisme intergouvernemental de la Commission, la rationalisation des institutions parrainées par la CEA et le renforcement et la rationalisation des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC). Les restructurations prévues compléteraient la réforme commencée l'année précédente et rendraient la CEA plus apte à servir les Etats membres.

81. Faisant observer que les perspectives de développement de l'Afrique étaient plus radieuses aujourd'hui que lors des années précédentes, l'orateur a déclaré que des dirigeants soucieux de réforme et des gouvernements dynamiques étaient en train de créer des conditions stimulantes qui encourageaient tant les investissements que le développement des entreprises et du secteur privé. Pour faire durer ces tendances positives, il fallait, avec persévérance et détermination, promouvoir la croissance économique et le développement, d'une façon générale, et, en particulier, intensifier les échanges et les investissements. Des politiques générales visant à favoriser les investissements en Afrique devaient porter sur le climat politique, la mise en place d'un cadre économique favorable, l'accroissement de l'épargne privée, ainsi que les mesures propres à attirer les investisseurs étrangers et à renforcer la coopération et l'intégration régionales.

82. S'agissant de l'expansion des échanges, le Secrétaire exécutif a demandé instamment aux pays africains d'être plus présents dans le commerce mondial et dans les échanges internationaux de ressources, grâce à une compétitivité accrue sur les marchés internationaux, pour contrer les effets de la marginalisation croissante de l'Afrique dans les échanges mondiaux. De plus, compte tenu du tarissement des sources traditionnelles d'aide au développement, le continent africain avait manifestement un nouveau défi à relever, celui d'assurer des investissements accrus pour donner plus de vigueur à la croissance et lutter contre la pauvreté. Le Comité technique préparatoire plénier était parvenu à la conclusion que toutes les politiques encourageant l'épargne intérieure et le développement des entreprises locales, accroîtraient la capacité des pays d'attirer davantage d'investissements étrangers. Il avait été unanimement reconnu que des politiques générales de développement favorables à l'entreprise étaient indispensables pour attirer les investisseurs étrangers et accélérer le développement du secteur privé. A cet effet, les gouvernements africains devraient jouer un rôle de soutien, en particulier dans les mesures prises pour encourager les exportations, créer des zones de traitement des exportations, éliminer les blocages dans le domaine des infrastructures et des transports, de même que les lourdeurs administratives et autres facteurs de nature réglementaire freinant la production.

83. Le Secrétaire exécutif a noté avec satisfaction que les pays africains étaient résolus à devenir compétitifs sur le marché mondial et étaient considérés par la communauté internationale comme des marchés neufs potentiels plutôt que comme des demandeurs d'aide. Certains d'entre eux avaient ouvert leurs marchés des valeurs aux étrangers. Il y avait des signes encourageants d'un intérêt accru pour les investissements de portefeuille. Depuis 1994, plus de 12 fonds axés sur l'Afrique avaient été créés. Les taux de rendement de l'investissement étranger direct avaient été généralement plus élevés dans cette région que dans le reste du monde en développement. Durant la période

1990-1994, ils avaient été en moyenne de 24 à 30% en Afrique subsaharienne, contre 16 à 18% pour l'ensemble des pays en développement. C'était là une évolution prometteuse. Le Secrétaire exécutif a cependant rappelé que des millions d'Africains souffraient et vivaient dans des zones en proie à la guerre civile ou dans des zones ravagées par la guerre. Il ne fallait pas oublier ces souffrances humaines indescriptibles. L'orateur a déclaré qu'il ne suffisait plus de réclamer la paix; les peuples d'Afrique devaient agir pour la paix, vivre la paix et vivre dans la paix.

84. Evoquant l'ordre du jour de la présente Conférence, le Secrétaire exécutif a indiqué qu'il était prévu d'organiser, conjointement avec la Global Information Infrastructure Commission (GIIC), une manifestation spéciale sur le thème : **Relever les défis posés par la mise en place d'infrastructures nationales d'information et de communication en Afrique**, qui serait l'occasion d'examiner deux questions importantes: la planification de l'infrastructure nationale d'information et de communication et l'élaboration de politiques dans ce domaine; et les conditions précises requises pour amener le secteur privé à investir dans les infrastructures d'information et de communication des pays africains. Il a exprimé l'espoir que les travaux de la manifestation spéciale et du groupe de travail de haut niveau sur le thème de la Conférence permettraient d'engager des débats fructueux, d'échanger en toute franchise des points de vue, d'engager un véritable dialogue sur ces questions importantes et de définir les meilleures pratiques.

85. Pour le Secrétaire exécutif, la réforme institutionnelle et le renouveau de la CEA permettraient d'étudier comme il convient les questions liées à la promotion des échanges et des investissements pour stimuler le développement et lutter contre la pauvreté. En collaboration avec ses partenaires, la CEA aidera les pays africains à formuler et à mettre en oeuvre des politiques ou à promouvoir les investissements, organisera des réunions sur les investissements et appuiera la privatisation en faisant connaître les meilleures pratiques; apportera son soutien au Forum africain des marchés de capitaux; aidera les pays africains à développer et à utiliser leurs institutions, à accroître et à diversifier leurs exportations et à promouvoir le développement du secteur privé; aidera les pays à recenser les possibilités qu'offre l'Accord issu des Négociations d'Uruguay, fera mieux comprendre le système multilatéral et analysera, d'un point de vue africain, les nouvelles questions à l'ordre du jour du commerce international; encouragera la création de mécanismes sous-régionaux de paiement et de commerce et les renforcera; conseillera aux gouvernements africains d'adopter des politiques qui favorisent la mise en place d'infrastructures d'information et de communications et les encouragera à le faire en coordonnant les activités de l'Initiative "Société africaine à l'ère de l'information", en utilisant les nouvelles techniques d'information pour communiquer l'information en matière de développement.

86. Le Secrétaire exécutif a promis que la CEA entreprendrait ces tâches avec détermination et humilité. La CEA s'employait également à collaborer avec les organisations intergouvernementales africaines, les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les pays donateurs, les universités et centres de recherche africains et la société civile. Cette collaboration prendra, pour l'essentiel, la forme de travaux de recherche, de services consultatifs, de séminaires et d'ateliers, d'échanges de données et d'activités de promotion et de sensibilisation. Le Secrétaire exécutif a affirmé qu'en cette période où l'aide au développement diminue, il vaut mieux en fin de compte que l'Afrique conjugue ses efforts et coordonne ses diverses activités.

87. En conclusion, le Secrétaire exécutif a informé la Conférence que la Commission aurait 40 ans l'année prochaine. Il a indiqué que la CEA prévoyait d'organiser une manifestation spécialement en l'honneur des femmes africaines en reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans le développement social et économique de l'Afrique, et d'examiner des stratégies permettant de lever les contraintes qui pèsent sur elles. Cette manifestation aura pour thème la participation de la femme au développement. Le Secrétaire exécutif a invité tous les participants, les autres responsables africains et les personnalités influentes et les représentants de la société civile à participer à la célébration de cet anniversaire de la CEA.

88. M. Vijay S. Makhan, Secrétaire général adjoint de l'OUA, a dit que cette dernière,

assurant le secrétariat de la Communauté économique africaine (CEAf), était heureuse de participer à la Conférence. Il a réaffirmé que l'OUA était résolue à renforcer davantage la coopération étroite actuelle avec la CEA, en particulier pour la mise en oeuvre du Traité d'Abuja. Il a informé les participants à la réunion que le Traité d'Abuja avait été institué à la suite de la première réunion de la Commission économique et sociale de la Communauté économique africaine à Abidjan en novembre 1996.

89. Le Secrétaire général adjoint de l'OUA a appelé l'attention de la Conférence sur les incidences négatives que certains événements qui se passaient dans le monde avaient sur les pays africains. Il a évoqué l'Accord issu des Négociations d'Uruguay et les décisions de l'Organisation mondiale du commerce qui étaient de mauvais augure pour les exportations africaines, fondées sur le système des préférences, dans le cadre de la libéralisation de l'économie mondiale. Il a fait remarquer que les nouvelles dispositions mettaient les pays africains au défi de renforcer les moyens d'être compétitifs sur les marchés mondiaux, non seulement pour les exportations mais également pour les ressources, en particulier les investissements et la technologie. Il a exhorté les pays africains à se préparer à faire face aux conséquences de la mondialisation et à participer activement à toutes les réunions sur le commerce pour obtenir de l'OMC l'assistance technique nécessaire. En outre, il a conseillé aux pays africains d'explorer d'autres marchés ainsi que les marchés émergents et de suivre l'évolution de la réglementation commerciale de leurs partenaires actuels et futurs. Il a noté avec préoccupation l'expiration de la Convention de Lomé au mois de février de l'an 2000 et les implications des accords complémentaires pour les signataires de la Convention. Il a informé la Conférence que ces questions seraient examinées de façon approfondie durant les réunions qui se tiendraient dans les mois à venir.

90. Le Secrétaire général adjoint a évoqué le thème de la Conférence "Intensifier les échanges et les investissements en Afrique" et fait observer que l'amélioration du portefeuille des investissements et de la composition des échanges était difficile compte tenu des conflits actuels et de la situation en matière de sécurité. Il a, à cet égard, souligné l'importance d'une paix durable dans la région comme un préalable essentiel au développement. Il a réaffirmé l'importance du commerce intra-africain, de l'élaboration et de la mise en oeuvre de stratégies appropriées, en particulier au niveau sous-régional. Il a également souligné la nécessité d'élaborer des politiques judicieuses et des cadres institutionnels appropriés, en particulier un cadre réglementaire en ce qui concerne le système bancaire, le régime monétaire, les stratégies et les incitations en matière commerciale, l'infrastructure physique (routes, télécommunications, approvisionnement en énergie etc.), l'accroissement de la capacité de production du continent en ce qui concerne de nouvelles gammes de produits, la compétitivité de l'Afrique etc. afin d'intensifier les échanges et les investissements dans la région.

91. Abordant la question de l'investissement, le Secrétaire général adjoint a souligné la nécessité de mobiliser les ressources intérieures et d'attirer l'investissement direct étranger (IDE), en créant et en renforçant le secteur privé local et en améliorant l'image et l'idée que l'on se fait du continent, et en accordant les garanties appropriées aux investisseurs étrangers. Il a estimé que le développement et l'intégration des marchés financiers étaient importants pour la mobilisation des ressources intérieures et extérieures et informé la réunion que l'OUA allait organiser à Maurice en juillet 1997 un forum sur la promotion de l'intégration et du développement des marchés financiers.

92. Pour terminer, le Secrétaire général adjoint a noté avec satisfaction le renforcement et la relance des MULPOC conformément aux priorités des sous-régions et indiqué que cela faciliterait notablement l'intégration continentale dans le contexte du Traité d'Abuja. Il s'est également félicité de la recommandation du Comité technique préparatoire plénier relative à la rationalisation du mécanisme intergouvernemental de la CEA. Il s'est dit convaincu que le secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD continuerait à coopérer activement avec les divers comités compétents de la CEA afin de mieux coordonner les activités de la Communauté économique africaine de l'OUA (CEAf) et a exprimé l'espoir que la CEA et son mécanisme intergouvernemental seraient en mesure de fournir un soutien technique à la CEAf

pour réaliser les objectifs définis dans le Traité d'Abuja.

93. Dans son allocution, M. Ferhat Lounes, Vice-Président de la Banque africaine de développement (BAD), a félicité la Commission économique pour l'Afrique de l'initiative opportune de consacrer le thème de sa session annuelle à l'intensification des échanges et des investissements en Afrique. Il a également exprimé ses sincères remerciements pour l'aimable invitation qui lui avait été faite de s'adresser à la conférence et pour l'occasion ainsi offerte de poursuivre la collaboration de la BAD avec l'OUA et la CEA dans l'intérêt des pays africains. Il a mis l'accent sur certaines préoccupations telles que l'interdépendance entre commerce et investissement; l'importance du développement des exportations dans le processus de croissance économique; le degré de compétitivité de l'Afrique sur les marchés internationaux; les opportunités et les défis pour l'Afrique compte tenu du système commercial post-Uruguay; et les conséquences de ces questions du point de vue de l'action.

94. Examinant l'interdépendance entre le commerce et l'investissement, le Vice-Président a dit que si l'investissement était essentiel à l'accroissement de la production, notamment des produits exportables, c'étaient les recettes en devises que rapportent les exportations qui financent l'élément "importation" de l'investissement et de la consommation et permettent de rembourser les dettes contractées. Il a fait remarquer que le commerce international était important dans la mesure où des changements affectant les exportations et les importations avaient des conséquences directes sur le volume de l'investissement et la croissance de tout marché ouvert et partant, sur les moyens d'existence des populations. De fait, il existait un lien causal entre l'investissement, les exportations, la croissance et les moyens d'existence. La capacité des pays africains à développer leurs exportations dépendait essentiellement de leur compétitivité internationale.

95. Le Vice-Président a remarqué que sur le marché mondial, de nombreux pays africains s'étaient laissés distancer dans tous les domaines de la compétition, ce qui leur avait fait enregistrer des pertes importantes sur les marchés de leurs exportations traditionnelles et fait perdre des parts sur l'ensemble du marché d'exportation. L'Afrique avait perdu des parts de marché qui sont allées aux pays asiatiques pour le cacao, le café et le bois; à l'Amérique latine pour le minerai de fer et à l'Europe pour le coton. Durant la période allant de 1970 jusqu'au milieu des années 90, il avait également été noté que l'Afrique avait vu les parts de tous ses principaux produits de base tels que le café, le caoutchouc, le bois, le minerai de fer et le cuivre s'éroder. Ces pertes de parts de marché étaient imputables à l'absence de compétitivité tant sur le marché qu'en dehors du marché. Il a indiqué que les réformes macro-économiques en cours dans la plupart des pays africains avaient essentiellement pour objectif d'améliorer la concurrence sur le marché grâce à des politiques de dévaluation monétaire et de gestion de la demande. Il était temps de s'employer davantage à améliorer les aspects relatifs à la concurrence hors marché, qui concernaient tous les facteurs autres que les prix, qui avaient une incidence sur la part de marché d'un pays. Le Vice-Président a souligné que les parts des exportations traditionnelles dans les exportations mondiales totales accusaient une baisse par rapport à celles d'autres produits de base, impliquant que le revenu mondial augmentait, un pourcentage moindre de cet accroissement sera consacré à l'achat de ces produits primaires.

96. S'agissant des possibilités commerciales qui se présentaient dans la période de l'après-Uruguay, il a invité les pays africains à développer la production de biens plus raffinés - par opposition aux produits primaires. Dans le système commercial de l'après-Uruguay, les recettes mondiales augmenteraient d'environ 250 milliards de dollars E.-U. dont 80 milliards par an reviendraient aux pays en développement. Toutefois, il a fait remarquer qu'il y aurait très probablement une répartition inégale des gains du fait de l'élément "revenu" de la concurrence mondiale. Les pays africains producteurs de matières premières seraient probablement parmi ceux qui tireraient le moins de profit du développement du commerce et de l'accroissement du revenu mondial. Le développement plus rapide du commerce qui découlerait du Cycle d'Uruguay devrait se produire dans le secteur manufacturier plutôt que dans celui des produits primaires. Par conséquent, pour que le continent africain améliore les résultats de

son commerce extérieur grâce à une plus grande compétitivité sur le marché mondial, il devrait procéder à des changements structurels considérables.

97. Conscient de la nécessité pour chaque pays africain d'adopter des politiques et des stratégies adaptées à sa situation particulière, le Vice-Président a invité la Conférence à examiner les cinq grands axiomes stratégiques ci-après, en vue de relever les défis liés au développement de l'Afrique. Il s'agissait notamment des suivants : la nécessité de se fonder sur les valeurs culturelles de l'Afrique pour promouvoir la culture du développement de l'Afrique; la nécessité de faire preuve de clairvoyance dans la planification; l'utilisation de l'agriculture comme tremplin; l'abandon de l'approche axée sur le commerce au profit d'une approche axée sur la production pour promouvoir l'intégration régionale et l'adoption d'une approche "par étapes" pour orienter davantage la production africaine vers l'industrialisation. Il a souligné l'importance que revêt cette approche par étapes. La raison d'être d'une telle approche était que, pour assurer une transformation fondée sur l'industrialisation, il fallait investir énormément dans l'infrastructure. Ensuite, l'application effective dans l'ensemble du pays de mesures d'encouragement à l'exportation, telles que le dégrèvement fiscal, nécessitait des moyens techniques et administratifs considérables. Il a fait observer que des variantes de cette approche par étapes ont été appliquées avec succès dans certains pays en développement d'Asie et d'Afrique. En Afrique, Maurice a imprimé un élan vigoureux à la croissance en créant une zone de traitement des exportations qui était fortement tributaire des exportations de biens manufacturés et de l'investissement étranger. Au cours des dix dernières années, l'accroissement de la production dans la Zone s'est chiffré en moyenne à 19% tandis que l'économie mauricienne se développait à un taux réel moyen de 8%.

98. En conclusion, le Vice-Président de la BAD a souligné que la voie du redressement passait non seulement par l'ajustement mais également par la quête d'une transformation économique. Ceci obligeait les nations africaines à relever le défi consistant à transformer localement, en vue d'assurer, dans le cadre d'une vision stratégique nationale ou régionale soigneusement conçue, la constitution par certains fabricants d'un marché renommé. Ce processus était régi fondamentalement par deux règles : le développement des avantages comparatifs artificiels par opposition aux avantages comparatifs octroyés par la nature et la promotion de produits de qualité pour le marché. La transformation économique nécessitait, entre autres, des ressources financières constantes et suffisantes pour qu'une aide soit fournie au continent dans les phases initiales de changements. Il a fait appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures vigoureuses pour appuyer les efforts de transformation et promouvoir les perspectives des pays africains en matière de développement.

99. S.E. Mapopa Chipeta, Ministre de l'agriculture et du développement de l'élevage du Malawi a exprimé, au nom du Président sortant de la trente et unième session de la Commission, sa gratitude au pays hôte, l'Ethiopie, et aux autres membres du bureau.

100. Le Ministre a également mis en relief l'importance et la pertinence du thème de la Conférence. Il a instamment prié la Conférence d'examiner en profondeur la question et de formuler à cet effet des recommandations dans l'intérêt de tous les pays de la région, compte tenu notamment de l'insuffisance des flux d'IDE vers l'Afrique.

101. Le Ministre a fait un exposé sur la reformulation du programme de travail de la CEA pour 1997 et sur l'élaboration du programme de travail et l'ordre de priorité pour la période 1998-1999, en application des résolutions de la Commission adoptées l'année précédente. Il s'est félicité du processus de reformulation de ce programme et du processus de restructuration en cours à la CEA. Le Ministre a émis le voeu que le plan à moyen terme de la Commission soit exécuté de façon satisfaisante, conformément aux nouvelles orientations stratégiques de la CEA. Le Ministre s'est en outre félicité de la redynamisation des MULPOC de la CEA grâce au redéploiement d'importantes ressources (plus de 25%) dans ces centres. Le Ministre a par ailleurs informé les participants des propositions visant à rationaliser les organes subsidiaires intergouvernementaux de la Commission ainsi que les institutions parrainées par la CEA, telles

qu'examinées par le Comité technique préparatoire plénier. Il a rendu hommage à la Commission pour ses efforts de réforme et de restructuration.

102. Le Ministre a également mis en relief le rôle des communautés économiques régionales (CER) et indiqué que la CEA devrait coordonner les efforts de ces CER et faire en sorte qu'il y ait une collaboration visant à réaliser l'intégration régionale dans le cadre du Traité d'Abuja et de la Communauté économique africaine (CEAf).

Discussion de haut niveau sur : Intensifier les échanges et les investissements en Afrique (point 4 de l'ordre du jour)

103. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le débat a été animé par un groupe composé de représentants de la CEA, de la Banque mondiale, de la CNUCED et du Center for Global Trade Analysis (Centre d'analyse du commerce mondial) de Purdue University. Il y a un consensus sur le fait que commerce et investissement étaient complémentaires et constituaient deux composantes essentielles de toute stratégie visant véritablement à accélérer le développement de l'Afrique. Les participants ont dit l'optimisme que leur inspiraient les perspectives de développement du continent. Cet optimisme tenait, notamment, au fait que de nombreux pays avaient mis en oeuvre des réformes économiques et sociales qui ont abouti à de meilleurs résultats économiques dans bon nombre d'entre eux; à la croissance du secteur privé; au rôle accru du marché dans l'allocation des ressources; et à un regain d'intérêt des investisseurs étrangers pour l'Afrique.

104. Les participants ont souligné l'importance du commerce et de l'investissement dans la croissance économique et le développement de l'Afrique. Ils se sont accordés à voir dans l'éradication de la pauvreté l'objectif cardinal du développement. Aussi ont-ils estimé que la promotion du commerce et de l'investissement en Afrique contribuerait à lutter contre la pauvreté en offrant davantage de possibilités de créer des emplois et d'augmenter les revenus. Ils ont insisté sur la nécessité d'adopter un modèle de développement non étriqué et sur le partage équitable des fruits de la croissance afin d'atténuer la pauvreté.

105. Ils ont mis l'accent sur les taux d'épargne et d'investissement intérieurs élevés qu'il faudrait atteindre pour consolider la croissance accélérée et le développement de l'Afrique. Ils ont noté cependant, que ces taux demeuraient très faibles surtout dans certains pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Il y avait donc lieu de prendre des mesures pour accroître l'épargne intérieure, stimuler l'investissement (national et étranger) et utiliser le capital plus efficacement.

106. Les participants ont noté que de nombreux obstacles au développement de l'Afrique subsistent. Il s'agit, notamment, de l'instabilité créée par les conflits sociaux et les guerres civiles dans certains pays; de la pression constante découlant de l'endettement extérieur; ou encore du fardeau de la dette intérieure. Ils ont également fait remarquer que les stratégies de développement des pays africains ne tenaient pas toujours compte des dimensions culturelles du développement. Ils ont noté aussi que l'absence d'une culture industrielle était une entrave pour le développement de la région. Ils ont reconnu que nombre de pays africains avaient fait des progrès encourageants dans la voie de la démocratie, de la bonne conduite des affaires publiques, d'une plus grande transparence, de l'efficacité de l'administration et avaient pris des mesures pour améliorer la sécurité des personnes.

107. Les participants ont reconnu que l'Afrique devait participer davantage aux activités commerciales et financières au niveau mondial. Toutefois, ils ont déploré le fait que l'Afrique n'ait pratiquement plus d'accès à l'investissement étranger et que sa part dans les échanges soit devenue infime. C'est ainsi qu'ils ont noté qu'en 1995, les flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IED) s'élevaient à environ 315 milliards de dollars, dont 4,7 milliards seulement sont allés à l'Afrique contre 37,5 milliards à la Chine, 4,5 milliards à la République de Corée, 5,8 milliards à la Malaisie et 5,3 milliards à Singapour. Ces chiffres traduisent la marginalisation de l'Afrique dans les flux d'investissements mondiaux.

108. Les participants ont imputé la faiblesse des flux d'investissements étrangers vers l'Afrique à un certain nombre de raisons, une des raisons primordiales étant l'image négative de l'Afrique qui en fait un continent à risque élevé du fait,

dans une large mesure, de l'instabilité politique que créent les troubles civils mais également des reportages des médias qui mettent principalement l'accent sur les événements négatifs en Afrique; de la mauvaise qualité des infrastructures, notamment de la déficience des systèmes de communications et du caractère peu fiable de ceux-ci; de la mauvaise qualité des réseaux de transports et du caractère peu fiable de l'alimentation en électricité et en eau; du manque de qualification de la main-d'oeuvre. En outre, les lacunes du cadre juridique et réglementaire ainsi que l'intervention excessive de l'Etat dans certains pays ont découragé les investisseurs potentiels tant locaux qu'étrangers. La lourdeur des procédures administratives, la corruption et l'absence d'instances qui permettraient de trouver des solutions à ces problèmes, ont également découragé les investisseurs potentiels dans certains pays.

109. Par conséquent, pour attirer l'investissement privé, les participants ont mis l'accent sur un certain nombre de conditions préalables, notamment un partenariat véritable entre les secteurs public et privé; un climat prévisible pour l'investissement, se caractérisant par la stabilité politique et sociale; un cadre macro-économique judicieux et stable; la création d'un environnement favorable au secteur privé; la mise en place d'une infrastructure appropriée; la modernisation des procédures administratives et douanières; l'amélioration de l'accès aux réseaux d'information et l'intégration complète des marchés sous-régionaux et régionaux pour agrandir l'espace économique des investisseurs. Ils ont estimé qu'un système bancaire efficace et une main-d'oeuvre bien motivée et formée sont essentiels au développement de l'investissement privé. Les participants ont souligné en outre qu'il incombait aux gouvernements de faciliter l'acheminement de l'investissement vers les zones les moins développées de leurs pays. Ils ont cependant souligné que la libéralisation économique ne saurait garantir à elle seule l'accroissement des flux d'investissement vers la région.

110. De nombreux participants ont échangé des données d'expérience sur les conditions propres à instaurer un climat propice à l'investissement. Ils ont indiqué que leurs pays avaient amélioré le cadre juridique et réglementaire en révisant les codes d'investissement et du travail pour les rendre plus attrayants. Les pays avaient en outre créé des organismes de promotion des investissements à guichet unique pour réduire les coûts des transactions. Des marchés de capitaux (bourses) ont également été créés dans plusieurs pays pour appuyer ces efforts. La plupart des pays ont libéralisé les prix, réduit le taux de l'impôt sur les sociétés, créé des zones de traitement des exportations et levé les restrictions au rapatriement des dividendes et des bénéfices. Dans certains pays, ces mesures ont été renforcées par une privatisation active dans certains secteurs clés comme les télécommunications, les services d'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que par l'amélioration des procédures douanières.

111. Les participants ont reconnu le rôle important des entreprises locales, notamment les petites et moyennes entreprises, dans la promotion du commerce et des investissements. La Conférence a souligné la nécessité pour les pays de prendre des mesures en vue de renforcer leur rôle dans le secteur manufacturier, dans l'agriculture et dans la mise en place des infrastructures ainsi que dans la prestation de services.

112. S'agissant du commerce, les participants ont fait observer que la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial était caractérisée par une perte de la part du marché, passée de 6% dans les années 60 à 2% seulement en 1995. Ils ont en outre fait remarquer que l'Afrique se trouvait devant un dilemme pour ce qui est de sa participation au commerce mondial. Parallèlement, la capacité d'exportation de l'Afrique a été limitée par des stratégies peu appropriées en matière de promotion du commerce et de marketing, l'insuffisance de l'information et des capacités de négociation. Les pays africains n'avaient pas les ressources nécessaires pour mettre en place l'infrastructure de base qui leur permettrait d'être réellement compétitifs sur le marché mondial.

113. Il a été noté que, d'une part, la région se heurtait à d'autres barrières, à savoir la forte dépendance à l'égard d'un petit nombre de produits primaires; la faible compétitivité des économies de la région sur le marché mondial; la réponse inadéquate des économies africaines à

l'offre; l'inefficacité des politiques de promotion commerciale; la faiblesse des capacités de négociation ainsi que la participation peu satisfaisante de la plupart des pays aux négociations commerciales multilatérales. D'autre part, les efforts déployés par le continent pour pénétrer les marchés mondiaux ont été entravés par l'imposition de barrières à ses exportations par certains de ses partenaires commerciaux.

114. Les participants ont noté que l'Afrique devait relever les trois défis découlant de la mondialisation et de la libéralisation à la suite du Cycle d'Uruguay : une concurrence beaucoup plus âpre pour les marchés d'exportation et des préférences commerciales de plus en plus réduites; l'extension du champ d'application du système commercial mondial régi par les règles multilatérales prescrites par l'OMC; et consolidation des blocs commerciaux régionaux. La Conférence a considéré que les préférences commerciales au titre de la Convention de Lomé et du Système généralisé de préférences (SGP) en faveur des exportations africaines, restaient importantes pendant la période transitoire durant laquelle les pays prenaient des mesures pour renforcer leur compétitivité. Les participants ont noté qu'en dépit de l'existence de régimes de préférences commerciales en faveur des pays en développement, comme la Convention de Lomé qui lie l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique à l'Union européenne, le Système généralisé de préférences ainsi que les accords commerciaux régionaux et sous-régionaux, les exportations africaines continuaient à faire face à de nombreuses barrières artificielles.

115. Les participants ont retenu un certain nombre d'éléments essentiels pour stimuler les échanges en Afrique : réduction des coûts des transactions, y compris la mise en place d'infrastructures matérielles et de services efficaces; diversification des produits et des débouchés; régimes d'incitation en faveur des exportateurs, y compris les stratégies visant à encourager les petits producteurs; renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure commercialisation et la promotion des exportations; financement du commerce; accès aux facteurs de production aux prix mondiaux; perfectionnement des capacités de négociation, tant au niveau des entreprises locales qu'à celui des gouvernements; participation effective au système commercial multilatéral de l'OMC; et renforcement de la coopération et de l'intégration sous-régionales et régionales en vue de stimuler les échanges intra-africains. Les participants ont noté le rôle de plus en plus important que joue le marché asiatique dans l'économie mondiale. Il fallait par conséquent réorienter les échanges de l'Afrique de manière à saisir les occasions que présenterait le marché asiatique.

116. Les participants ont reconnu que l'agriculture restait importante en tant que source d'exportations dans le court et le moyen termes et en tant que facteur de sécurité alimentaire. Ils se sont cependant accordés à dire que l'agriculture ne pouvait pas à long terme être le principal ressort d'une croissance reposant sur les exportations. Ils ont fait observer que l' Afrique n'avait pas su conserver sa part des recettes générées par les exportations mondiales du fait de sa dépendance traditionnelle à l'égard des produits primaires.

117. Les participants ont fait part des actions prises par leurs pays pour promouvoir leurs exportations et reconquérir leur part des marchés mondiaux. Les mesures qui avaient été mises en oeuvre pour stimuler l'investissement privé étaient également de nature à promouvoir la croissance et la diversification des exportations. Au nombre de celles-ci, les participants ont relevé les taux de change réalistes, les zones de dédouanement, les arrangements de remboursement des droits de douane aux exportateurs, les mécanismes de garantie des exportations, le financement des échanges et la rétention des devises par les exportateurs.

118. Les participants ont souligné le rôle crucial devant être joué par la communauté internationale, en particulier les pays développés. Ils ont invité les partenaires de l'Afrique à oeuvrer pour la promotion d'un environnement propice à la croissance et au développement en Afrique. A cet égard, les Sociétés transnationales (STN) sont invitées à jouer le rôle qui leur est dévolu dans la promotion des échanges et des investissements et dans l'attraction des IDE en Afrique, dans le respect des intérêts et des principes fondamentaux propres des pays africains.

119. A l'issue du débat, la Conférence a reconnu que ce n'était plus une question

d'idéologie mais de pragmatisme. Il n'était pas trop tard pour que l'Afrique prenne sa place légitime dans le système commercial et financier international en formation. Accélérer le rythme de la coopération et de l'intégration régionales devrait être une priorité importante à cet égard. Tout devrait être fait pour démanteler tous les obstacles artificiels à l'intégration, notamment les barrières linguistiques et politiques. Il fallait réexaminer les stratégies en vue d'une plus grande utilisation de la main-d'oeuvre africaine non qualifiée abondante. Il fallait également mettre davantage l'accent sur les stratégies et les mesures visant à éliminer la pauvreté.

Examen du rapport et des résolutions du Comité technique préparatoire plénier (point 5 de l'ordre du jour)

120. Le Président de la dix-huitième réunion du Comité technique préparatoire plénier a présenté le rapport du Comité ainsi que les projets de résolution dont le Comité a recommandé l'adoption à la Conférence tels qu'ils figurent dans le document E/ECA/CM.23/11.

121. La Conférence a pris note de l'exposé et examiné le rapport du Comité et les projets de résolution y figurant. Lors de l'examen de ce rapport, des représentants ont fait les observations et suggestions suivantes concernant les discussions tenues dans le cadre du Comité technique et les propositions avancées au titre de certains points de l'ordre du jour:

122. Au titre du point 6 a) de l'ordre du jour de la réunion du Comité relatif au projet de réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission, les participants ont accueilli favorablement les propositions de modification de la structure de ce mécanisme. Ce faisant, ils ont exprimé l'espoir que ces modifications permettraient de planifier et de préparer les réunions dans de meilleures conditions et que les documents y relatifs seraient envoyés suffisamment à l'avance de sorte qu'ils puissent être dûment examinés par les pays avant la tenue des réunions. Il a été précisé que la Conférence des ministres des finances se réunirait tous les deux ans en alternance avec la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification, ce qui permettrait à la Commission de suivre de très près les questions relatives aux réformes et à la gestion économique et financière d'une façon générale. La prochaine réunion de la Conférence des ministres des finances se tiendra en 1998, et la prochaine session de la Commission/Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification se tiendra en 1999. Les rapports des futurs comités sectoriels sont présentés pour examen à la Conférence des ministres responsables du développement économique et social qui, le cas échéant, leur donnerait valeur de mandat. Il a également été précisé que les années où la Conférence ne se réunirait pas, un comité de suivi pourrait agir au nom de celle-ci et porter à l'attention du Conseil économique et social et d'autres instances régionales et mondiales, des rapports et prises de position sur des questions présentant un intérêt pour l'Afrique.

123. De l'avis d'un participant, la Conférence était un organe de délibération et de décision et non, à la différence des séminaires et ateliers, le lieu approprié pour les débats à caractère technique. En réponse, le Secrétaire exécutif a expliqué qu'au cours des consultations qu'il avait eues, il avait été informé que les réunions de la Conférence n'étaient souvent pas l'occasion d'un véritable dialogue et un échange fructueux d'idées. C'est la raison pour laquelle la Commission avait, lors de la précédente réunion annuelle, lancé l'expérience de débats d'orientation de haut niveau dirigés par des groupes de travail sur les questions relatives au développement de l'Afrique. La Commission avait alors favorablement accueilli cette nouvelle approche et encouragé le Secrétaire exécutif à la poursuivre puisqu'elle permettrait de rendre les réunions plus vivantes tout en améliorant la qualité des délibérations et du processus de prise de décision. A cet égard, la Conférence a instamment invité le Secrétaire exécutif à poursuivre sur cette lancée.

124. Au titre du point 6b) de l'ordre du jour du Comité technique préparatoire plénier relatif à la rationalisation des institutions parrainées par la CEA, la Conférence a approuvé les propositions présentées par le Comité sur ce sujet. Elle a souligné que ces propositions constituaient une base concrète devant permettre aux Etats membres de se prononcer définitivement sur le maintien ou non de ces institutions et sur leur

fonctionnement. Elle a précisé que ces décisions devaient être prises et que la question de la rationalisation des institutions devait être définitivement réglée pour ne plus avoir à être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Les institutions non viables devaient tout simplement fermer leurs portes. Il a en outre été souligné qu'une fois le processus de rationalisation achevé, il revenait aux Etats membres, collectivement, et non pas seulement aux pays hôtes comme cela avait été le cas dans le passé, de veiller au bon fonctionnement des institutions maintenues.

125. La Conférence est convenue de modifier le paragraphe 90 du rapport du Comité afin d'y prescrire, dans le cadre du critère de fonctionnalité devant présider au choix des institutions avec lesquelles la CEA mettrait en oeuvre des programmes de partenariat, "le respect du principe de la répartition géographique équitable".

126. Au titre du point 6c) de l'ordre du jour intitulé "MULPOC : **Renforcement de la présence sous-régionale de la CEA**", la Conférence a approuvé les propositions soumises par le Comité. Elle a cependant souligné qu'il était nécessaire de renforcer davantage la présence de la CEA au niveau sous-régional. Les effectifs des Centres de développement sous-régionaux (CDSR) devaient être étoffés, le personnel devant justifier d'un haut niveau de compétences et de qualifications compatibles avec les besoins spécifiques des différentes sous-régions.

127. La Conférence est convenue de modifier le paragraphe 99 du rapport du Comité technique préparatoire plénier de sorte qu'il se lise comme suit :

> "Le Comité a approuvé les diverses mesures prises par le Secrétaire exécutif dans le sens des réformes souhaitées et l'a félicité pour la célérité avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités. Le Comité a pris note des mandats proposés pour les MULPOC. Il a également approuvé la proposition tendant à dénommer les "Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets" (MULPOC) "Centres de développement sous-régionaux" (CDSR), appellation qui cadre mieux avec la nouvelle mission confiée aux centres. Le Comité a toutefois tenu à préciser que le changement de nom en lui-même n'était pas une garantie de performance et d'efficacité si les moyens nécessaires n'étaient pas mis à la disposition de ces centres pour qu'ils jouent un rôle crucial en tant que centres de la CEA pour la promotion du développement sous-régional conformément aux besoins des Etats membres et en étroite collaboration avec les communautés économiques sous-régionales, y compris les institutions parrainées par la CEA et les autres centres d'excellence dans les sous-régions. Les CDSR devraient être invités à participer aux réunions des commissions techniques spécialisées des communautés économiques sous-régionales, ce qui serait pour eux un moyen d'harmoniser leurs programmes de travail et d'éliminer les chevauchements entre les programmes".

128. La Conférence a modifié le paragraphe 101 comme suit :

> "Le Comité a pris note avec satisfaction de la création de deux CDSR pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ainsi que de la nouvelle couverture géographique des centres sous-régionaux. Le Comité s'est félicité du fait que des consultations allaient être menées ultérieurement avec les pays intéressés pour déterminer l'emplacement du siège du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Est".

129. S'agissant de la question du siège du CDSR de l'Afrique de l'Est, la Conférence a invité les représentants des pays concernés à se concerter durant la présente réunion pour décider de l'emplacement du siège. Lors des consultations, il a été convenu que le siège du CDSR pour l'Afrique de l'Est serait à Kigali, Rwanda. Il a également été convenu qu'il serait laissé au soin du Secrétaire exécutif de décider, en consultation avec le Gouvernement rwandais, du moment de la réimplantation du siège à Kigali.

130. La Conférence a également modifié le paragraphe 104 du rapport pour qu'il se lise comme suit:

"Les CDSR devant constituer des cadres de concertation et de réflexion pour la recherche des solutions à apporter aux problèmes de développement économique et social des sous-régions, le Comité a tenu à souligner qu'il était important que les contenus de leurs programmes de travail reflètent en particulier les besoins spécifiques de chacune des sous-régions. Pour le CDSR de l'Afrique du Nord notamment, les priorités devraient prendre en compte les stratégies de développement des Etats membres, notamment les questions portant sur la jeunesse, l'environnement et l'urbanisation, la sécheresse, la désertification, la pollution, les ressources hydrauliques, le problème de la dette, la sécurité alimentaire et l'intégration sous-régionale".

131. Le représentant de la Mauritanie, faisant des observations sur le paragraphe 106, a informé la Conférence que son pays faisait partie géographiquement de la sous-région de l'Afrique du Nord et que de ce fait, il devrait faire partie du CDSR de l'Afrique du Nord.

132. Il a été proposé que les nouveaux CDSR aident aussi les pays africains à déterminer comment mettre en oeuvre leurs programmes de développement respectifs et fournissent une assistance spéciale aux pays sortant de conflits internes.

133. Le Secrétaire exécutif a exprimé ses remerciements à la Conférence pour les commentaires et observations portant sur le renforcement de la présence de la CEA dans les sous-régions. Il a fait observer que le personnel qui serait redéployé dans les CDSR serait adéquat pour chaque sous-région. Il a également donné l'assurance à la Conférence que des efforts seraient faits pour fournir des ressources financières aux CDSR afin qu'ils puissent exécuter leurs programmes de travail. Il a souligné l'importance des ateliers et séminaires que les CDSR seraient tenus d'organiser au niveau sous-régional. Il a réitéré cependant que toutes ces mesures devraient être perçues dans le cadre des graves difficultés auxquelles la Commission faisait face sur le plan des ressources. Il a par conséquent exhorté les Etats membres à soutenir les centres en leur fournissant des ressources humaines et financières.

134. Au titre du point 7 de l'ordre du jour ayant trait à l'Initiative "Société africaine à l'ère de l'information" (AISI), la Conférence a modifié la deuxième phrase du paragraphe 112 comme suit:

"Le Comité a en outre recommandé que les activités à entreprendre dans le cadre de l'Initiative correspondent aux besoins des Etats membres aux niveaux national et sous-régional et qu'il soit procédé à une étude en vue de déterminer les types d'activités à entreprendre à titre prioritaire".

135. La Conférence a modifié les troisième et quatrième phrases du paragraphe 121 pour qu'elles se lisent comme suit :

"Le Comité a fait remarquer que les CDSR pourraient jouer un rôle crucial dans la définition des domaines prioritaires, parmi lesquels notamment: coopération et intégration sous-régionales; commerce à l'intérieur de la Communauté économique régionale (CER); jeunesse et questions relatives aux disparités entre les sexes; environnement et sécheresse; aménagement urbain et urbanisme; sécurité alimentaire; institutions financières et dette; rassemblement et échange de l'information pour le développement, grâce à la collaboration et à la coopération avec d'autres CER et partenaires dans le développement".

136. La Conférence a adopté le rapport du Comité technique préparatoire plénier ainsi que les résolutions y figurant, compte tenu de ses propres commentaires, observations et modifications. Le rapport du Comité technique préparatoire plénier tel qu'originellement adopté par le Comité, est joint comme Annexe II.

Manifestation spéciale : Relever les défis liés à la planification de l'infrastructure nationale en matière d'information et de communication, avec la collaboration des secteurs public et privé (point 6 de l'ordre du jour)

a) Collaboration avec les secteurs public et privé dans la mise en place de l'infrastructure nationale de l'information

b) Colloque sur : Utilisation de l'information et de la communication pour promouvoir les échanges et les investissements en Afrique

137. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une manifestation spéciale a été organisée au cours de la Conférence le 7 mai 1997. Il s'agissait d'un colloque de haut niveau sur le renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé dans la mise en place de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication, et sur le renforcement du rôle de l'information et de la communication dans la promotion des échanges et des investissements en Afrique. Le colloque a été organisé conjointement avec le Global Information Infrastructure Communication (GIIC), organisation non gouvernementale internationale regroupant les responsables des plus grandes entreprises de technologie de l'information et des communications au monde.

138. Le GIIC était représenté par quelques hauts responsables de sa Commission auxquels s'est joint un groupe de discussion d'experts de haut niveau, qui a animé les débats. Le même jour, le GIIC a rendu publique sa "Déclaration d'Addis-Abeba" qui appuie fermement le partenariat entre les secteurs public et privé dans la mise en oeuvre de l'Initiative "Société africaine à l'ère de l'information (AISI)". La déclaration a recommandé une série de principes visant à guider la mise en application de l'AISI sous forme de plans relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (National Information and Communication Infrastructure, NICI) à mettre en oeuvre dans chaque pays africain.

139. La Conférence s'est réjouie de l'initiative d'organiser cette manifestation exceptionnelle. Les Etats membres ont estimé nécessaire que l'Afrique participe pleinement à la révolution de l'information non seulement parce qu'elle permettrait à la région de s'insérer réellement dans l'économie mondiale mais également de doter tous les citoyens des connaissances leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Ils se sont engagés à édifier une société de l'information en mettant en place les infrastructures nationales requises. Ils ont félicité la CEA pour les progrès accomplis en collaboration avec les Etats membres dans la mise en oeuvre de l'Initiative "Société africaine à l'ère de l'information" et l'ont exhortée à poursuivre ses efforts dans ce domaine capital.

140. Le colloque a été retransmis en direct en Afrique sur le réseau M-NET et sur la Digital Satellite Television (DStv). Le rapport du colloque sera préparé et distribué séparément.

Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

141. Le Président a demandé aux Etats membres et observateurs qui n'avaient pu faire de déclaration au titre du point 4 de l'ordre du jour de distribuer les textes de leur déclaration aux délégations, s'il y a lieu.

Adoption du rapport (point 8 de l'ordre du jour)

142. La Conférence a adopté le présent rapport ainsi que les résolutions et la Déclaration sur l'intensification des échanges et des investissements en Afrique figurant à l'Annexe I au présent rapport.

143. La Conférence a proposé une motion de vifs remerciements au Secrétaire exécutif de la CEA, M. K. Y. Amoako, pour l'excellent travail de redynamisation de la CEA qu'il entreprenait et pour avoir essentiellement établi son programme de travail afin de mieux servir l'Afrique. Elle l'a encouragé à poursuivre le programme de rénovation de la CEA.

Clôture de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)

144. Dans ses remarques finales, le Secrétaire exécutif a exprimé ses remerciements aux participants pour le sérieux avec lequel ils ont examiné les questions à l'ordre du jour de la session. C'était la deuxième fois qu'il s'adressait, en tant que Secrétaire exécutif, à la Commission lors de sa session annuelle. Il a noté que la session de 1996 avait été un tournant du fait qu'elle avait approuvé les nouvelles orientations pour la Commission ce qui avait favorisé le processus de réforme et de rénovation de la CEA.

145. A la session en cours, le Secrétaire exécutif avait présenté des propositions pour une réforme encore plus poussée de la Commission. Il s'est réjoui que les Etats membres aient bien accueilli et fait les nouvelles propositions portant sur divers aspects de la réforme institutionnelle. Bien que des progrès considérables aient été faits il était cependant nécessaire de faire preuve d'une plus grande détermination.

146. Le Secrétaire exécutif a souligné que les réformes à la CEA s'inscrivaient dans le cadre général des réformes de l'Organisation des Nations Unies. L'approbation par la Conférence des réformes entreprises à la CEA signifiait que les Etats membres reconnaissaient que la CEA avait un rôle vital à jouer dans le développement, qu'elle était indispensable aux Etas membres et devait être renforcée pour mieux servir la région. A l'orée du siècle prochain, une CEA réformée serait un outil précieux que les Etats membres utiliseraient pour jeter les bases solides de l'avenir de l'Afrique. La CEA était profondément attachée à cet objectif.

147. Pour a part, S.E. Richard Kaijuka, Président de la Conférence des ministres, a exprimé ses remerciements au Secrétaire exécutif pour ses efforts de redynamisation de la CEA qui lui avaient valu la Confiance et le soutien des Etats membres. Il a fait observer que la CEA, plus que par le passé, était devenue un acteur utile dans le développement de l'Afrique et que les débats et les manifestations spéciales tenus durant la Conférence avaient amplement montré l'importance d'une CEA rénovée.

148. Le Président a invité les Etats membres à apporter leur appui à la nouvelle CEA. En particulier, il a lancé un appel à ses collègues - les ministres du développement économique et de la planification - pour qu'ils assistent en personne aux sessions futures de la Commission. Les réunions ministérielles de la CEA devenaient plus intéressantes et il était essentiel que les ministres participent à ces réunions.

149. Le Président a exprimé l'espoir qu'avec l'assistance d'organisations régionales comme la CEA, l'Afrique serait mieux préparée à relever les défis du siècle prochain. Les deux décennies à venir seraient cruciales pour le développement de l'Afrique. Il était sûr que l'Afrique deviendrait au début du siècle prochain un continent fier, baignant dans la paix et prospère et serait à l'avant-garde du progrès mondial.

150. Le Président a ensuite déclaré la réunion close.

LISTE DES RESOLUTIONS ET DECLARATION ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES MINISTRES A SA VINGT-TROISIEME REUNION

Numéro	Titre	Page
	A. Résolutions	
826 (XXXII).	Réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique	43
	Annexe à la résolution 826 (XXXII)	47
827 (XXXII).	Rationalisation et harmonisation des institutions parrainées par la CEA	50
828 (XXXII).	Les Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) : renforcement de la présence sous-régionale de la CEA	51
829 (XXXII).	Suivi du Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix et de la Plate-forme d'action africaine : création du Comité des femmes africaines pour la paix	53
830 (XXXII).	Programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998 - 1999	54
	B. Déclaration	
	Déclaration sur l'intensification des échanges et des investissements en Afrique	55

CHAPITRE IV

RESOLUTIONS ET DECLARATION ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES MINISTRES A SA VINGT-TROISIEME REUNION

A. Résolutions

826 (XXXII). Réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les différentes résolutions ayant une incidence sur le mandat et le fonctionnement de la Commission, en particulier les résolutions 32/197 du 20 décembre 1977, 33/202 du 29 janvier 1979 et 44/211 du 21 décembre 1990 de l'Assemblée générale relatives à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

Rappelant également sa résolution 618 (XXII) en date du 24 avril 1987, relative à une étude approfondie de la structure intergouvernementale des Nations Unies et de ses fonctions dans les domaines économique et social,

Rappelant en outre les résolutions 45/177 en date du 19 décembre 1990, 45/264 en date du 13 mai 1991, 46/235 en date du 13 avril 1992 et 50/227 en date du 24 mai 1996 de l'Assemblée générale ainsi que les résolutions relatives à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dans lesquels les commissions régionales devraient être dotées des moyens de jouer pleinement leur rôle sous l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social,

Ayant présente à l'esprit la résolution 809 (XXXI) en date du 8 mai 1996, relative aux nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique,

Ayant pris note de la nouvelle orientation des politiques et des programmes de la Commission ainsi que des mesures prises pour restructurer le secrétariat, et consciente de la nécessité d'adapter le mécanisme intergouvernemental à cette nouvelle orientation, afin que la Commission puisse apporter des réponses effectives aux nouveaux défis et aux nouvelles priorités,

Ayant examiné le mécanisme intergouvernemental actuel de la Commission,

Décide que la structure et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la Commission soient comme suit :

A. Organes chargés de questions générales de développement

1. La Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) et son Comité technique préparatoire plénier

La Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) définira le mandat et les grandes orientations des travaux de la Commission, examinera et approuvera les programmes de travail de cette dernière; constitue le lieu où les pays africains arrêteront leur position sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation; et se prononcera sur les recommandations émanant de ses organes subsidiaires et du Secrétaire exécutif.

Dans la mesure où le mandat de la Conférence englobe l'ensemble des questions de développement - d'ordre économique et social - il inclura également les fonctions délibérantes précédemment assignées à la Conférence des ministres africains responsables du développement humain dont la suppression est proposée.

La Conférence se réunira tous les deux ans. La prochaine réunion aura lieu en 1999. Le Bureau de la Commission sera élargi et comprendra un représentant pour chacune des cinq sous-régions du continent : Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique Australe, Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale. Il sera composé d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Rapporteur.

Un comité de suivi est par la présente créé. Il est composé des membres du nouveau bureau et du bureau sortant de la Commission à chaque

session. Il se réunit aussi souvent que nécessaire mais au moins une fois au cours de l'année pendant laquelle la Commission n'est pas en session, pour examiner les activités de la Commission et les progrès réalisés en ce qui concerne l'application des décisions.

Les réunions du Comité de suivi sont convoquées par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Président de la Commission, selon qu'il conviendra.

Le Comité technique préparatoire plénier continuera de fournir un appui technique à la Conférence et précède la Conférence.

2. Comités intergouvernementaux d'experts des centres de développement sous-régionaux (CDSR)]

Les cinq comités intergouvernementaux d'experts des CDSR se réunissent chaque année et font rapport à la Commission par l'intermédiaire du Comité technique préparatoire plénier. Les années où la Commission ne se réunit pas, les rapports de ces comités seront soumis au comité de suivi du Bureau. Ces comités supervisent l'élaboration et l'exécution d'ensemble du programme de travail et de l'ordre de priorités de leurs CDSR respectifs et font des recommandations sur les importantes questions touchant le développement économique et social de leurs sous-régions respectives ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales.

3. La Conférence des ministres africains des finances

La Conférence des ministres africains des finances sera maintenue. Elle se réunira tous les deux ans en alternance avec les réunions de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission). Un Comité d'experts se réunira avant chaque session pour en préparer les travaux.

B. Organes subsidiaires devant être crées ou maintenus

1. Comité "femme et développement"

Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC) dont le nouveau nom est Comité "femme et développement", sera maintenu et continuera de jouer son rôle d'instance consultative d'experts et de décideurs chargée d'orienter la Commission dans ses travaux relatifs à la promotion de la femme. Il servira également aux gouvernements africains de cadre de promotion et d'évaluation du suivi et de la mise en oeuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme. Il s'occupera en particulier des questions liées à l'autonomisation économique des femmes, à la protection de leur droits juridiques et humains et à l'amélioration de leur accès à l'éducation et à la santé. Ce Comité se réunira tous les deux ans.

2. Comité de l'information pour le développement

Au moment où elle renforce ses activités de soutien aux Etats membres dans le domaine de la mise en place d'infrastructures nationales d'information et de communication, la CEA doit se doter d'un organe d'experts et de décideurs pour la conseiller dans ce domaine. On peut d'ores et déjà en entrevoir les contours dans le Groupe de travail de haut niveau qui a contribué à l'élaboration de l'initiative, "Société africaine de l'information (AISI) : cadre d'action pour construire l'infrastructure africaine d'information et de communication" et dans le Comité consultatif technique d'experts africains sur l'infrastructure de l'information chargé de donner des orientations sur la mise en oeuvre de l'AISI. Le Comité de l'information pour le développement s'inspirera des travaux de ces deux organes ainsi que de ceux de la Conférence conjointe des planificateurs, statisticiens, démographes et spécialistes de l'information africains.

Le Comité de l'information pour le développement sera composé de planificateurs, de statisticiens et de spécialistes des systèmes de géo-information et de l'information. Il se réunira tous les deux ans.

3. Comité du développement durable

Ce Comité sera un forum d'experts chargés de conseiller la CEA dans les domaines interdépendants de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et des établissements humains. A cet égard, il servira de cadre de promotion et d'évaluation des activités menées par les gouvernements africains à titre de suivi de la mise en oeuvre des plans d'action régionaux et mondiaux : Position africaine commune sur l'environnement et le développement, Position africaine commune sur Habitat II, Déclaration de

Dakar/Ngor sur la population, Action 21, Programme pour l'habitat, Programme d'action du Caire sur la population et le développement, Programme d'action du Sommet mondial sur l'alimentation, etc.

Ce Comité proposera des mesures spécifiques visant à promouvoir la protection et la régénération de l'environnement, à améliorer la sécurité alimentaire en Afrique, à promouvoir les établissements humains durables et à traiter des problèmes que pose l'accroissement de la population. Ce Comité se réunira tous les deux ans.

4. Comité du développement humain et de la société civile

Ce Comité aura pour vocation de promouvoir des mesures destinées à renforcer la société civile et le développement humain. Il permettra à la CEA de s'appuyer, dans ses travaux, sur les avis des experts des secteurs public et privé et de la société civile. Ce Comité mènera des activités de promotion et de suivi des programmes d'action arrêtés aux niveaux mondial et régional tels que le Programme d'action de Copenhague du Sommet mondial sur le développement social et la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation. Il examinera les principales questions et tendances d'intérêt régional touchant le développement social et la société civile. Il héritera des fonctions du Comité ministériel des Quinze sur le développement humain et se réunira tous les deux ans.

5. Comité de l'industrie et du développement du secteur privé

Le Comité sera le lieu où seront examinées les mesures destinées à renforcer le secteur privé. Il se penchera en particulier sur des questions telles que l'amélioration du partenariat entre secteur public et secteur privé, la promotion de l'investissement privé, la création d'un cadre juridique et réglementaire favorable aux entreprises commerciales et industrielles. Il assurera le suivi et l'examen des progrès réalisés dans le domaine de l'industrialisation du continent et arrêtera et recommandera les mesures susceptibles d'accélérer l'industrialisation dans la région.

Ce Comité héritera de certaines fonctions assignées précédemment à la Conférence des ministres africains de l'industrie. Il sera chargé de fournir des avis à l'occasion de la définition des grandes orientations et des stratégies visant à améliorer l'élaboration de programmes portant sur divers aspects du développement industriel régional et sous-régional. A cet égard, il donnera également des conseils sur les stratégies tendant à renforcer la compétitivité de l'Afrique sur le plan industriel, en favorisant la complémentarité et l'intégration compte tenu de l'évolution scientifique et technique dans le monde. Il sera composé d'experts représentant chaque entité du secteur privé tel que les chambres de commerce, les associations d'industriels, les forums des marchés des capitaux et les travailleurs ainsi que les décideurs venant des départements gouvernementaux compétents. Ce comité se réunira tous les deux ans.

6. Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie

Ce Comité assumera les fonctions de la Conférence régionale africaine sur la science et la technologie et de la Conférence des ministres africains responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et de l'énergie. Il sera composé d'experts dans ces domaines.

Il aura pour vocation de promouvoir la coopération entre pays africains dans les domaines de la science et de la technologie et de la mise en valeur des ressources naturelles et de donner des conseils sur les questions scientifiques et technologiques relatives au développement des Etats membres. Il se réunira tous les deux ans.

7. Comité de la coopération et de l'intégration régionales

Ce Comité assumera les fonctions de la Conférence des ministres africains du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales. En raison du rôle important que le commerce joue dans la coopération et l'intégration régionales, l'accent sera essentiellement mis sur le commerce intra-africain et le commerce international. Ce Comité sera composé d'experts dans le domaine du commerce international et de l'intégration, employés dans les services de l'Etat ou dans le secteur privé.

En outre, le Comité sera chargé : de promouvoir l'application de mesures destinées à renforcer la coopération et l'intégration économiques entre les pays africains; d'aider ceux-ci et leurs organisations intergouvernementales à rationaliser davantage les moyens d'action dont ils disposent pour la coopération et l'intégration économiques de la région; et d'arrêter les mesures nécessaires pour coordonner et harmoniser les

politiques micro-économiques et macro-économiques entre les pays africains en tant que condition sine qua non de l'accélération de l'intégration économique régionale. Ce Comité se réunira tous les deux ans.

C. Conférences dont la dissolution est proposée

1. Conférence des ministres africains responsables du développement humain

La Conférence est dissoute. Ses fonctions délibérantes seront assurées par la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification. Les fonctions de son Comité ministériel de suivi des Quinze seront assumées par le Comité sur le développement humain et la société civile.

2. Conférence des ministres africains responsables du développement durable et de l'environnement (CAMSDE)

Cette Conférence a été instituée à l'occasion de la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la CEA de 1993, en vue de fournir des orientations à la Commission dans le domaine du développement durable et de l'environnement. Par la suite, on s'est aperçu que le mandat de cette Conférence faisait double emploi avec celui de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), dotée d'un Secrétariat conjoint CEA/OUA/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En conséquence, il a été demandé au Secrétaire exécutif de la CEA de mener des consultations sur la façon d'éliminer le double emploi entre la CMAE et la CAMSDE.

Les résultats de ces consultations ont été présentés en mai 1996 à la Conférence des ministres de la CEA dans le document E/ECA/CM.22/11/Add.2. Pour résoudre ce problème, les consultations avaient permis de dégager les quatre options suivantes : fusionner la CAMSDE et la CMAE; renforcer les modalités de collaboration entre la CAMSDE et la CMAE; élargir le mandat de la CMAE aux questions du développement durable; et supprimer le terme "environnement" de l'intitulé CAMSDE. La dissolution de la CAMSDE règle le problème du double emploi avec la CMAE.

3. Conférence des ministres africains du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales

Les fonctions de cette Conférence font double emploi avec celles de la Commission économique et sociale de la Communauté économique africaine et celles de son Comité du commerce, des douanes et de l'immigration. Certaines fonctions de ce Comité seront assurées par le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, nouvellement créé.

4. Conférence des ministres africains des transports et des communications

Cette Conférence serait dissoute au terme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA-II) en 1999, le Comité des transports, des communications et du tourisme de la Communauté économique africaine étant appelé à être l'instance régionale d'examen de ces questions.

5. Conférence des ministres africains de l'industrie

Cette Conférence serait dissoute au terme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique (DDIA-II) en 2001. Par la suite, le Comité de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement de la Communauté économique africaine deviendra l'instance régionale d'examen de ces questions. Comme indiqué plus haut, le Comité de l'industrie et du développement du secteur privé de la CEA, nouvellement créé, sera également chargé des questions d'ordre industriel dans le contexte plus large du développement du secteur privé.

D. Organes subsidiaires dont la dissolution est proposée

1. Conférence régionale sur la cartographie en Afrique

Les fonctions de cette Conférence seront assurées par le Comité de l'information pour le développement.

2. Conférence régionale africaine sur la science et la technologie

Les fonctions de cette Conférence seront assurées par le Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie.

3. Conférence commune des planificateurs, statisticiens, démographes et spécialistes de l'information africains

Les fonctions de cette Conférence seront assurées par le Comité du développement durable et le Comité de l'information pour le développement.

E. Réunions ministérielles sectorielles

Si la dissolution de plusieurs réunions ministérielles sectorielles est proposée, la Commission convoquera, le cas échéant, des réunions ministérielles sur toute question.

Annexe à la résolution 826(XXXII)

MANDAT DES ORGANES DE LA NOUVELLE STRUCTURE PROPOSEE POUR LE MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Mandat de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification

a) Définir le mandat et les grandes orientations des travaux de la Commission;

b) Examiner le programme de travail et les priorités de la Commission;

c) Examiner et analyser la situation économique et sociale de la région;

d) Identifier et mettre en relief les questions et problèmes majeures liés au développement économique et social, dans le but de promouvoir stratégies pour le développement

e) Proposer des politiques et des mesures pour la mise en oeuvre de stratégies et initiatives diverses, y compris la mobilisation de l'appui de la Communauté internationale en faveur de cet effort;

f) Entreprendre des examens périodiques du suivi des conférences mondiales en vue de l'examen et de l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'action pertinents de ces conférences par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies;

g) Procéder à des examens périodiques de la situation des pays les moins avancés et soumettre au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale ou à toute autre conférence spéciale, un rapport sur la situation des pays africains les moins avancés;

h) Encourager la mise en place de mécanismes appropriés aux niveaux national, sous-régional et régional pour la promotion des femmes;

i) Aider, en étroite collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine et la Banque africaine de développement, les Etats membres à promouvoir la coopération et l'intégration régionales, en particulier du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine;

j) Renforcer la coordination des politiques avec l'Organisation de l'unité africaine/la Communauté économique africaine concernant toutes les négociations économiques internationales;

k) Entreprendre un examen des activités et du fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission;

l) Examiner et évaluer l'orientation du programme du secrétariat et toute recommandation soumise par le Secrétaire exécutif.

Mandat des comités intergouvernementaux d'experts des centres de développement sous-regionaux (CDSR)

a) Recommander des stratégies, des politiques, des programmes et des projets visant à promouvoir la coopération et l'intégration économiques au sein de leurs sous-régions respectives et avec d'autres sous-régions africaines, en vue de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine;

b) Soumettre à la Conférence des ministres de la CEA les programmes de travail provisoires (biennaux) des CDSR et proposer des mesures pour la bonne exécution de ces programmes de travail. Dans ces derniers, il est tenu compte des activités des organisations

intergouvernementales (OIG) dans le but de les renforcer et non de faire double emploi;

c) Suivre, grâce à un processus continu et un mécanisme approprié, l'exécution des programmes de travail approuvés des CDSR et faire rapport à ce sujet à la Conférence des ministres de la CEA; à cet égard, les comités examineront les rapports des comités de suivi des CDSR;

d) Examiner et analyser les conditions économiques et sociales dans leurs sous-régions respectives en vue de formuler des recommandations appropriées concernant les mesures susceptibles de promouvoir la coopération et l'intégration économiques entre les pays concernés;

e) Examiner les rapports des réunions sectorielles organisées par les CDSR ou en collaboration avec eux, et formuler des recommandations sur ces rapports;

f) Proposer des mesures visant à mobiliser des ressources pour la mise en oeuvre effective des programmes des CDSR;

g) S'acquitter de toute autre fonction qui leur a été confiée par la Conférence des ministres de la CEA dans le cadre de leur mandat;

h) Etablir une liaison avec d'autres institutions, organisations et organismes non gouvernementaux aux niveaux sous-régional, régional et mondial, et prendre en considération les recommandations pertinentes qu'ils ont formulées;

i) Formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification de la CEA.

Mandat de la Conférence des ministres africains des finances

a) Suivre et évaluer l'incidence de la situation monétaire et financière internationale sur les pays africains et proposer les mesures correctives qui conviennent;

b) Evaluer régulièrement la structure et l'ampleur de la dette extérieure de l'Afrique, y compris les obligations qui incombent aux pays africains au titre du service de la dette afin de proposer des mesures efficaces pour en alléger le fardeau;

c) Examiner la coopération monétaire et financière intra-africaine et proposer les moyens d'accroître les flux de ressources vers l'Afrique;

d) Promouvoir l'échange d'informa-tions et de données d'expérience nationales dans les domaines monétaire et financier; et

e) Concevoir des stratégies de nature à renforcer la position de l'Afrique lors de négociations internationales sur les questions monétaires et financières.

MANDAT DES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. Comité "femme et développement"

a) Examiner périodiquement les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans d'action régionaux et mondiaux;

b) Examiner et évaluer les activités menées dans la région dans le cadre des programmes de promotion de la femme;

c) Harmoniser et coordonner les programmes sous-régionaux d'intégration de la femme au développement approuvés dans les sous-régions;

d) Faire rapport à la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) sur les activités et programmes d'intégration de la femme au développement à vocation sous-régionale et régionale;

e) Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'action convenus aux niveaux sous-régional et régional;

f) Participer aux activités et aux réunions de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes compétents;

g) Organiser l'échange d'information et de données d'expérience sur les politiques relatives à la promotion de la femme dans les Etats membres.

B. Comité de l'information pour le développement

a) Faire le point de la mise en oeuvre de l'Initiative "Société africaine à l'ère de l'information (AISI): cadre d'action pour la mise en place d'infrastructures nationales d'information et de

communi-cations" en vue de proposer des mesures propres à en accélérer la mise en oeuvre;

b) Mobiliser les fonds et l'assistance technique nécessaires pour mettre en oeuvre l'Initiative;

c) Définir et proposer des techniques d'application de l'information géographique à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles;

d) Examiner les progrès réalisés par les Etats membres dans tous les domaines du développement de la statistique et donner des conseils dans ce domaine;

e) Recommander les dispositions qui permettent d'améliorer tous les aspects méthodologiques et pratiques dans les domaines de la statistique, des sciences de l'information et du système d'information scientifique (télédétection et cartographie); et

f) Coordonner la formation du personnel africain dans les domaines de la statistique, des sciences de l'information et des systèmes d'information géographique.

C. Comité du développement durable

a) Examiner périodiquement l'exécution des programmes d'action régionaux et mondiaux tels que Action 21, le Programme d'action du Caire sur la population et le développement, le Programme relatif à l'habitat et à la sécurité alimentaire;

b) Envisager une approche multidisciplinaire de la mise en oeuvre des programmes d'action pertinents et faire des recommandations sur la question;

c) Encourager la formulation de politiques et de mesures en vue de la protection de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de l'amélioration des établissements humains et de l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement; et

d) Donner à la Commission des conseils sur la définition d'activités visant à aider les Etats membres dans les domaines interdépendants de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et les établissements humains.

D. Comité du développement humain et de la société civile

a) Aider les Etats membres à encourager le suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action au niveaux régional et mondial adoptés en matière de développement social et humain et de participation populaire;

b) Fournir des conseils à la Commission à l'occasion de l'élaboration de ses programmes de travail dans le domaine du développement humain et de la participation populaire;

c) Encourager l'intégration des dimensions sociales et humaines dans les politiques, plans et programmes de développement macro-économiques et sectoriels;

d) Déterminer et mettre en évidence les principaux problèmes de développement économique et social en vue de promouvoir des politiques et des stratégies aux fins du développement humain et de la participation des populations au développement.

E. Comité de l'industrie et du développement du secteur privé

a) Aider la Commission à arrêter des stratégies et des programmes de développement du secteur privé;

b) Examiner et évaluer périodiquement les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies de développement du secteur privé;

c) Donner à la Commission des conseils qui lui permettent d'orienter son programme de travail en vue d'aider les Etats membres à promouvoir le développement du secteur privé;

d) Offrir aux représentants de l'Etat et du secteur privé un cadre pour l'échange de données d'expérience et d'informations sur les meilleurs moyens d'appuyer le développement du secteur privé;

e) Examiner et suivre les progrès accomplis dans l'industrialisation de l'Afrique;

f) Définir et recommander les mesures permettant d'accélérer l'industrialisation de la région.

i) Présenter des avis et fournir des informations à la Commission qui lui permettent d'élaborer des stratégies d'intégration régionale et/ou sous-régionale dans le domaine industriel;

ii) Présenter des avis à la Commission sur la meilleure manière d'aider les Etats membres à promouvoir le développement industriel, y compris la mise en oeuvre de programmes de restructuration industrielle;

g) Evaluer périodiquement les progrès accomplis dans l'industrialisation et la mise en oeuvre des stratégies d'intégration.

F. Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie

a) Promouvoir la coopération entre les pays africains dans le domaine des ressources naturelles, de la science et de la technologie;

b) Servir de cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience dans ces domaines;

c) Aider la Commission à formuler des programmes pour le développement et l'application de la science et de la technologie;

d) Conseiller la Commission sur les moyens de mieux aider les Etats membres à gérer leurs ressources naturelles.

G. Comité de la coopération et de l'intégration régionales

a) Examiner et évaluer périodiquement la situation commerciale de l'Afrique dans l'économie mondiale;

b) Déterminer et mettre en évidence les principales possibilités qui s'offrent aux pays africains dans le domaine du commerce et des investissements et les principaux obstacles qu'ils doivent surmonter dans ce domaine;

c) Renforcer le secteur des échanges en Afrique à la faveur de mesures, de politiques et de stratégies propres à développer le commerce régional extérieur;

d) En étroite collaboration avec la Communauté économique africaine de l'OUA, promouvoir la mise en oeuvre de mesures visant à renforcer la coopération et l'intégration économiques;

e) Aider les pays africains et leurs organisations intergouverne-mentales à mettre en oeuvre plus efficacement les instruments d'intervention aux fins de la coopération et de l'intégration économiques en Afrique ;

f) En étroite collaboration avec les comités intergouvernementaux d'experts des Centres de développement sous-régionaux, aider les Etats-membres de ces Centres et leurs organisations intergouvernementales à renforcer les mécanismes institutionnels en place pour la coopération et l'intégration économiques sous-régionales ainsi que les institutions de coopération sous-régionale dans le domaine des échanges existantes, dans le cadre du Traité d'Abuja;

g) Définir des mesures en vue de coordonner et d'harmoniser les politiques micro-économiques et macro-économiques des pays africains en tant que condition sine qua non de l'accélération de l'intégration économique régionale.

302ème séance,
8 mai 1997.

827 (XXXII). Rationalisation et harmonisation des institutions parrainées par la CEA

La Conférence des ministres,

Rappelant ses précédentes résolutions 726 (XXVII) du 22 avril 1992 et 754 (XXVIII) du 4 mai 1993 sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA,

Rappelant en outre les études menées par la Commission économique pour l'Afrique en 1992 et 1993 en vue de la rationalisation et de la rénovation des institutions parrainées, en particulier les conclusions et recommandations contenues dans les documents E/ECA/CM.19/17 et E/ECA/CM.20/21, examinés par la Conférence des ministres, respectivement lors de ses sessions de mai 1993 et mai 1994,

Ayant examiné le document E/ECA/CM.23/5 qui contient les conclusions et recommandations des missions de consultation mises en train par la Commission économique pour l'Afrique, dans le cadre du suivi des rapports et des études précédentes sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA,

Tenant compte du rôle que les institutions qui ont été créées par les gouvernements africains peuvent jouer dans le renforcement des capacités essentielles nécessaires au développement accéléré de la région,

Consciente du fait que si des mesures concrètes tardent encore à être prises, l'efficacité et l'utilité de ces institutions en seront davantage compromises,

1. Approuve les recommandations contenues dans le document E/ECA/CM.23/5 sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA;

2. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de soumettre tous les documents nécessaires sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions aux organes de direction de celles-ci pour qu'ils les examinent et adoptent les actions appropriées;

3. Invite les Conseils d'administration compétents des institutions à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment, convoquer des réunions, en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, pour examiner et mettre en oeuvre, sur une base individuelle et collective, les recommandations concernant la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA;

4. Demande aux organes directeurs des institutions qui survivent de façon extrêmement difficile, faute de soutien, d'entreprendre immédiatement, en consultation avec les gouvernements hôtes concernés et le Secrétaire exécutif de la CEA, des mesures immédiates en vue de leur fermeture;

5. Demande en outre au Secrétaire exécutif de déterminer, à partir de critères convenus, les institutions avec lesquelles la Commission économique pour l'Afrique établirait un solide partenariat en vue d'une meilleure synergie;

6. Invite le Secrétaire exécutif à nouer des alliances avec ses partenaires pour appuyer davantage les efforts des Etats membres visant à transformer en centres d'excellence régionaux les institutions identifiées par la Commission économique pour l'Afrique;

7. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport sur l'application de la présente résolution, à la prochaine session de la Conférence.

302ème séance,
8 mai 1997.

828 (XXXII). Les Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) : renforcement de la présence sous-régionale de la CEA

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 810(XXXI) du 8 mai 1996 sur le renforcement des MULPOC,

Prenant note avec satisfaction, des efforts louables déployés par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique pour le renforcement des MULPOC notamment le déploiement de personnel supplémentaire dans ces Centres,

Ayant examiné le document E/CEA/CM.23/6 qui renferme des propositions et des recommandations portant sur tous les aspects importants des activités des MULPOC, y compris leur mandat, leur couverture géographique, leur composition, l'emplacement de leurs sièges et leur cadre institutionnel d'action,

1. Décide de donner aux MULPOC la dénomination nouvelle de Centres de développement sous-régionaux (CDSR);

2. Décide en outre que:

a) Les Centres de développement sous-régionaux auront les fonctions suivantes:

i) Agir en tant qu'instrument opérationnel de la Commission économique pour l'Afrique au niveau des pays et au niveau sous-régional, pour la mobilisation et une meilleure

utilisation des ressources de la CEA;

ii) Agir en tant qu'instrument pour l'harmonisation des programmes sous-régionaux et régionaux et des orientations stratégiques de la Commission;

iii) Fournir des services consultatifs aux Etats membres, aux communautés économiques régionales et aux acteurs du développement au niveau des sous-régions;

iv) Faciliter la coopération, l'intégration et le développement économiques au niveau sous-régional;

v) Promouvoir les questions concernant les femmes;

vi) Agir en tant que centres de dialogue et de concertation sur les politiques;

vii) Rassembler et diffuser l'information;

viii) Agir en tant que facilitateurs des activités d'intégration des organismes du système des Nations Unies opérant dans les sous-régions.

b) La couverture géographique et la composition des Centres de développement sous-régionaux est la suivante :

i) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord : [(Siège: Tanger, Maroc), (Composition : Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie, Soudan, Tunisie)];

ii) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest : [(Siège: Niamey, Niger), (Composition : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo)];

iii) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique centrale : [(Siège: Yaoundé, Cameroun), (Composition : Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Tchad)];

iv) Centre de développement sous régional pour l'Afrique australe : [(Siège : Lusaka, Zambie), (Composition : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)];

v) Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Est : [(Siège : Kigali, Rwanda), Burundi, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Zaïre)].

3. Décide que l'emplacement du siège du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Est est Kigali, Rwanda.

4. Demande instamment aux pays hôtes de fournir aux divers centres de développement sous-régionaux l'appui et les installations et services nécessaires, notamment des bureaux de nature à refléter la présence renforcée de la CEA dans les sous-régions;

5. Exhorte en outre les Etats membres à renforcer la capacité des centres de développement sous-régionaux en y détachant des experts nationaux et en affectant un certain pourcentage de leurs ressources au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA);

6. Invite les partenaires du développement sur le terrain, en particulier les organisations intergouvernementales sous-régionales respectives, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organisations du système des Nations Unies, à collaborer avec la Commission économique pour l'Afrique pour imprimer un nouvel élan aux centres de développement sous-régionaux et à renforcer la coopération dans leurs sous-régions respectives.

302ème séance,
8 mai 1997.

829 (XXXII). Suivi du Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix et de la Plate-forme d'action africaine : création du Comité des femmes africaines pour la paix

La Conférence des ministres,

Rappelant le Plan d'action de Kampala adopté par la Conférence régionale sur les femmes et la paix en novembre 1993 qui a préconisé que soit créée une commission de femmes-ministres ou de plénipotentiaires dont "les représentants devront siéger à tous les niveaux au sein des institutions et mécanismes que l'Organisation de l'unité africaine est en train de mettre en place pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, cette représentation devant également s'appliquer à tous les organes politiques de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique",

Rappelant en outre la recommandation de la Plate-forme d'action africaine adoptée par la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes en novembre 1994, qui a demandé que soit immédiatement mis en oeuvre le Plan d'action de Kampala,

Considérant que la cinquième Conférence régionale africaine sur la femme a demandé au secrétariat conjoint de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Banque africaine de développement "de lancer et de mener des mesures de soutien à la Plate-forme d'action africaine",

Considérant en outre la Déclaration d'Addis-Abeba sur la Plate-forme d'action africaine de Dakar par laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont, à leur trente et unième session, entériné la Plate-forme d'action africaine,

Notant avec préoccupation l'escalade des conflits dans plusieurs Etats africains, source de beaucoup de souffrances et de destructions,

Consciente du fait que les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits et des guerres,

Réaffirmant que la paix est une condition indispensable au développement durable,

Prenant note des différentes initiatives en matière de paix, qui ont été prises par des femmes aux niveaux national, sous-régional et régional,

Sachant que les femmes sont pratiquement absentes des cercles de décision concernant la guerre et la paix,

Notant avec satisfaction les recommandations du Forum du leadership des femmes pour la paix, tenu à Johannesbourg en novembre 1996 à l'initiative de la CEA et de l'OUA, entérinées par la treizième réunion du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement,

Considérant les conclusions de la dix-huitième réunion du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement,

1. Approuve la création du Comité des femmes africaines pour la paix qui oeuvrera en étroite collaboration avec l'Organe central de l'Organisation de l'unité africaine en qualité de comité consultatif pour des questions liées au processus d'instauration de la paix;

2. Demande au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine d'accélérer le processus de désignation par les Etats membres et les ONG des membres du Comité des femmes africaines pour la paix;

3. Demande également à la CEA en collaboration avec l'OUA de fournir un secrétariat conjoint au Comité des femmes africaines pour la paix et de l'aider à établir son propre secrétariat dans les plus brefs délais;

4. Demande en outre au Secrétaire exécutif de la CEA de soumettre la présente

résolution au Conseil des ministres et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à leur prochaine session pour approbation.

302ème séance,
8 mai 1997.

830 (XXXII). Programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998 - 1999

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/203 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 et les résolutions pertinentes ultérieures sur la planification des programmes,

Rappelant en outre sa résolution 809 (XXXI) du 8 mai 1996 relative aux nouvelles orientations de la Commission économique pour l'Afrique et qui, en particulier, approuve les nouvelles orientations pour la Commission telles qu'elles figurent dans le document sur les orientations stratégiques ainsi que dans le Plan à moyen terme pour la période 1998-2001,

Prenant note du programme de travail pour 1997 tel que révisé en application du paragraphe 5 de sa résolution 809 (XXXI) et demandant au Secrétaire exécutif d'opérer, en étroite collaboration avec le Bureau de la Conférence des ministres, une révision du programme de travail pour la période 1996-1997,

Ayant examiné le programme de travail et ordre de priorité proposés pour la période biennale 1998-1999 et figurant dans le document E/ECA/CM.23/10,

Prenant note de la nouvelle structure du programme qui est caractérisée par une harmonie entre la nomenclature des services et la structure des programmes, la réduction du nombre de sous-programmes et le regroupement d'activités étroitement liées en un sous-programme unique afin de promouvoir une synergie et obtenir une plus grande efficacité ainsi qu'un plus grand impact dans l'exécution des services,

Convaincue que les propositions contenues dans le projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998-1999, apporteront une contribution considérable au développement économique et social de l'Afrique,

1. Approuve le programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour la période biennale 1998-1999 exposé dans le document E/ECA/CM.23/10, tel qu'il a été modifié;

2. Demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'accorder, au moment de la formulation de ses propositions pour le budget-programme pour la période 1998-1999, une attention particulière aux besoins de la région africaine en matière de développement en dotant la Commission de ressources suffisantes afin de lui permettre de mener à bien la réforme qu'elle a déjà entreprise;

3. Invite l'Assemblée générale des Nations Unies et ses Deuxième et Cinquième Commissions à s'assurer que des ressources suffisantes sont mises à la disposition de la Commission pour l'exécution de ce programme de travail;

4. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission de faire en sorte que l'exécution de ce programme de travail soit régie par les mêmes principes qui ont étayé le processus de réforme et de rénovation à la Commission économique pour l'Afrique : Excellence professionnelle, rentabilité dans la gestion des produits et l'exécution des programmes, partenariats actifs avec des organisations régionales africaines, des organismes des Nations Unies et autres donateurs multilatéraux et bilatéraux pour appuyer le développement de l'Afrique;

5. Rend hommage au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, pour l'approche novatrice qu'il a adoptée dans la formulation du programme de travail et des activités y figurant.

302ème séance,
8 mai 1997.

B. Déclaration

DECLARATION SUR L'INTENSIFICATION DES ECHANGES ET DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

Préambule

1. Nous, Ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification, réunis à Addis-Abeba du 5 au 8 mai 1997 à l'occasion de la trente-deuxième session de la Commission/vingt-troisième réunion de la Conférence des ministres, guidés par les principes et l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, du Plan d'action du Caire pour la relance du développement de l'Afrique, de l'Acte final de Marrakech reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, de la Déclaration de Midrand concernant la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement intitulée "Partenariat pour la croissance et le développement" ainsi que du Plan d'action global et intégré de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur des pays les moins avancés, faisons nôtres les résolutions et la Déclaration adoptées par la Conférence des ministres africains des finances à sa sixième session tenue du 31 mars au 2 avril 1997.

Objet

2. Nous avons déterminé la position de l'Afrique dans le système économique mondial nouveau au seuil du vingt et unième siècle. Nous avons examiné l'orientation à donner au développement de nos pays à l'ère de la libéralisation et de l'intégration de l'économie mondiale ainsi que les mesures qu'il nous faut mettre en oeuvre en Afrique au niveau des gouvernements, avec le soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement, et en partenariat étroit avec les entreprises privées et publiques africaines et étrangères. Nous réaffirmons qu'il incombe au premier chef aux pays africains de restructurer leur économie pour faire face aux défis et tirer avantage de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie.

Echanges, investissements et développement

3. Nous sommes convaincus que le commerce et les investissements sont des éléments fondamentaux de toute stratégie visant véritablement à accélérer le développement de nos pays et à réaliser des taux de croissance élevés durables. Nous sommes également convaincus que la pauvreté, problème le plus grave qui se pose à la société africaine d'aujourd'hui, peut être atténuée et finalement éliminée, grâce à des taux de croissance élevés durables dans un large éventail de secteurs et permettant de créer des emplois et de générer des revenus plus importants. La réalisation de cet objectif passe impérativement par un taux d'investissement et de production élevés et soutenus ainsi que par l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Ressources pour le développement

4. Nous sommes convaincus à cet égard qu'il faut des ressources considérables qui, pour l'essentiel ne peuvent être mobilisées qu'à la faveur d'un taux d'épargne intérieure plus élevé (des ménages, des entreprises privées et publiques et de l'Etat), complétée par des fonds au titre du financement public du développement et par l'investissement étranger (investissement direct étranger, fonds de portefeuille et fonds provenant de marchés internationaux de capitaux). Nous sommes préoccupés par la tendance à la baisse à long terme de l'APD en dépit des efforts de restructuration de nos économies. Nous déplorons cette marginalisation de l'Afrique au moment où des événements positifs importants se produisent dans nos pays. Nous déplorons que l'Afrique sont marginalisée alors que des développements positifs significatifs se déroulent dans nos pays.

5. Compte tenu de l'accélération de la mondialisation, nous sommes conscients que l'investissement privé national et étranger est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement de notre continent. Nous reconnaissons également qu'il est capital de mobiliser les ressources financières intérieures, dans le dessein de stimuler notre épargne intérieure.

Fardeau de la dette extérieure

6. La dette extérieure pour l'ensemble du continent se chiffrait, selon les estimations, à plus de 340 milliards de dollars à la fin de 1996 et son service énorme engloutit des ressources considérables qui auraient pu être investies avec profit dans le développement de l'Afrique. Nous nous félicitons de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres fortement endettés adoptée en avril 1997 par la Banque mondiale et le FMI, qui constitue un pas dans la bonne direction. Nous espérons que des mesures bilatérales et multilatérales supplémentaires viendront renforcer celle-ci pour permettre de réduire sensiblement la dette et le service de la dette de l'ensemble des pays africains. Nous estimons cependant que les critères d'éligibilité et les conditionnalités pourraient être assouplies afin de permettre à un plus grand nombre de nos pays de bénéficier de cette initiative.

Intégration régionale

7. Nous sommes déterminés à renouveler notre attachement à la coopération et à l'intégration économiques régionales, dans le cadre des exigences du développement de nos marchés, en tant que condition préalable pour attirer l'investissement et assurer la croissance économique.

Les sociétés transnationales en tant que partenaires

8. Nous reconnaissons que les sociétés transnationales se sont révelées des agents actifs de la mondialisation et ont un rôle important à jouer dans l'acheminement de l'IDE. Nous estimons que, pour être durables et fructueuses, les relations commerciales doivent reposer sur les principes intangibles de confiance d'équité, de mutualité et de réciprocité. C'est dans cet esprit que, ces dernières années, nos pays ont adopté de nouveaux codes d'investissement et des réformes économiques significatives. Les partenaires extérieurs qui, comme nous, acceptent ces principes, pourront rentabiliser leurs investissements et en tirer des bénéfices considérables. Dans ce cadre, les sociétés transnationales sont invitées à jouer le rôle qui leur est dévolu dans la circulation de l'IDE et dans le respect des principes en matière de commerce adoptés par nos pays.

Echanges et investissements : Opportunités et défis

9. Nous reconnaissons que stimuler à la fois l'épargne intérieure, les investissements nationaux et étrangers ainsi que la productivité du capital constitue un véritable défi. En ce qui concerne les échanges, l'entrée en vigueur de l'Accord issu du Cycle d'Uruguay, qui impose d'importantes réductions des barrières tarifaires frappant les principaux produits d'échange et limite la possibilité des pays de recourir à des mesures non tarifaires, ouvre à l'Afrique autant de possibilités qu'il lui présente de défis. Les politiques sociales, macro-économiques, sectorielles et commerciales que nous mettons en oeuvre dans nos pays visent pour l'essentiel à relever ces défis et à exploiter ces possibilités, afin que nos pays puissent tirer tout le parti possible de leurs avantages comparatifs naturels dans l'économie mondiale. De plus, certains de nos pays sont en train de créer un environnement propice à l'expansion des échanges avec le reste du monde. Malheureusement, ces efforts ont été contrecarrés par la détérioration des termes de l'échange, par la perpétuation de la part de nos partenaires commerciaux, de pratiques protectionnistes constituant un obstacle aux exportations de nos pays, en particulier les produits agricoles, les textiles et les vêtements.

Conditions nécessaires à l'expansion des échanges et des investissements

10. Nous sommes conscients que pour atteindre les objectifs assignés à nos politiques (c'est-à-dire accélérer la croissance économique et le développement, stimuler l'épargne intérieure et les investissements, attirer d'importants transferts de capitaux privés étrangers et développer les échanges avec le reste du monde), nos pays doivent satisfaire entre autres, aux conditions préalables suivantes:

a) Promouvoir une image de l'Afrique positive en tant que lieu sûr pour les affaires et les investissements;

b) Assurer la paix, la sécurité, la stabilité politique et la bonne gestion des affaires publiques;

c) Mettre en place un cadre juridique et réglementaire approprié;

d) Renforcer les capacités institutionnelles des pays africains;

e) Améliorer la circulation de l'information sur le développement économique en Afrique;

f) Moderniser, accroître et diversifier la production;

g) Réduire les coûts d'établissement et les coûts commerciaux;

h) Renforcer la compétitivité internationale pour participer plus efficacement au système multilatéral des échanges;

i) Oeuvrer à une véritable intégration économique régionale.

Mise en place des infrastructures

11. Nous reconnaissons la nécessité d'accroître et de moderniser les infrastructures (transports, électricité, télécommunications et information, approvisionnement en eau) en tant que préalable important pour réduire les coûts commerciaux et rendre nos pays plus compétitifs dans le commerce mondial. Les dépenses d'équipement initiales à effectuer dans ces secteurs ne peuvent cependant être entièrement supportées par les gouvernements uniquement. Nous sommes convaincus que c'est un domaine où la coopération régionale entre les pays et le partenariat entre les secteurs public et privé ont des rôles majeurs à jouer. Les communautés économiques sous-régionales peuvent fournir un cadre effectif pour la coordination des projets d'infrastructure. Nous attendons des investisseurs privés locaux et internationaux qu'il fournissent une bonne partie des ressources financières requises, assurent la bonne gestion des installations et fournissent efficacement les services. Les marchés de capitaux africains et internationaux devraient être utilisés pour mobiliser des capitaux en faveur des projets d'infrastructure.

Tendances politiques positives en Afrique

12. Nous sommes convaincus que les mesures prises par nos pays dans chacun des domaines susmentionnés, contribueront à l'efficience de nos économies. Les structures fondamentales de l'économie sont aujourd'hui bien meilleures qu'elles ne l'ont été depuis plusieurs dizaines d'années. Dans un certain nombre de nos pays africains, les déficits budgétaires ont été réduits, la masse monétaire a été comprimée, l'inflation est en baisse, la monnaie a retrouvé un niveau réaliste sous l'effet des lois du marché, la pression sur les comptes courants s'est atténuée, la relance économique est en cours et le secteur privé local se développe. Les réformes opérées et les performances acquises devront être approfondies et être assorties des mesures indispensables pour protéger les couches de la société à faible revenu et vulnérables des conséquences négatives.

Domaines pour un partenariat plus étroit

13. Nous invitons les investisseurs locaux et étrangers à profiter des opportunités créés par l'amélioration du cadre politique et économique dans nos pays.

14. Nous exhortons vivement les partenaires bilatéraux de l'Afrique à continuer à fournir un soutien financier direct, plus important à des conditions favorables et à fournir une assistance indirecte sous forme d'incitations fiscales à leurs investisseurs nationaux participant à des projets de mise en place de l'infrastructure en Afrique.

15. Les institutions multilatérales de financement du développement, notamment la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'export-import (AFREXIM) et la Banque mondiale, continueront de jouer un rôle important, non seulement en fournissant des ressources financières substantielles mais aussi en fournissant une assistance technique à nos pays pour la réalisation d'analyses de la rentabilité, des risques et des facteurs liés à l'environnement dans les projets et spécialement dans les infrastructures.

16. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD) d'aider les Etats membres à identifier les questions qui sont cruciales pour accélérer les échanges et les investissements et de proposer des stratégies appropriées, en collaboration avec les gouvernements africains, les institutions multilatérales africaines et mondiales de premier plan dont entre autres, la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous recommandons que l'accent soit mis spécialement sur les stratégies pratiques et les innovations dans le domaine de la politique économique et sociale, en accordant une place particulière à la coopération régionale, au partenariat entre le secteur public et le secteur privé et à la compétitivité sur le plan international, ce qui permettrait de définir de nouvelles approches pour l'accélération du processus de développement de l'Afrique. La CEA devrait aussi être un centre qui rassemble et diffuse les données d'expérience et les pratiques les meilleures, relevées aussi bien dans des pays africains que dans d'autres régions.

Le rôle de la CEA et des organisations de premier plan

Fait à Addis-Abeba (Ethiopie)
le 8 mai 1997

Annexe I

RAPPORT DE LA DIX-HUITIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE PREPARATOIRE PLENIER

Addis-Abeba (Ethiopie)
29 avril - 2 mai 1997

A. *Participation et organisation des travaux*

1. La dix-huitième réunion du Comité technique préparatoire plénier s'est tenue au nouveau Centre de conférence d'Addis-Abeba, Ethiopie, du 29 avril au 2 mai 1997. Elle a été officiellement ouverte par S.E. M. Mekonnen Manyazewal, Vice-Ministre du développement économique et de la coopération de la République fédérale démocratique d'Ethiopie. M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, a prononcé une allocution lors de la cérémonie d'ouverture. Le représentant du Malawi, président sortant du Comité, a aussi fait une déclaration.

2. Les représentants des Etats membres de la Commission indiqués ci-après ont assisté à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoraile, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

3. Etaient présents des observateurs des Etats ci-après Membres de l'Organisation des Nations Unies: Belgique, Chine, France, Japon, Turquie.

4. Les organes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés à la réunion : Département de la coordination des politiques et du développement durable, Bureau de liaison des commissions régionales à New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Union postale universelle (UPU), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

5. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) était représentée.

6. Des représentants des organisations intergouvernementales suivantes étaient présents en qualité d'observateurs : Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (ACMAD), Centre africain d'études monétaires (CAEM), Centre régional africain de technologie (CRAT), Union du Maghreb arabe (UMA), Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAMI), Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD), Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT), Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection (RCSSMRS), Centre régional de formation aux techniques des levés aériens (RECTAS).

7. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président :	Ouganda
Premier Vice-Président :	Tunisie
Deuxième Vice-Président :	Burkina Faso
Troisième Vice-Président :	Congo
Rapporteur :	Afrique du Sud

8. Le Comité a créé un sous-comité des résolutions à composition non limitée, présidé par la

Tunisie. Les membres principaux de ce sous-comité étaient les suivants:

Afrique de l'Ouest :	Mali, Niger
Afrique du Nord :	Soudan, Maroc
Afrique de l'Est:	Kenya, République-Unie de Tanzanie
Afrique australe:	Malawi, Zambie
Afrique du Centre:	République centrafricaine et Gabon

B. Ordre du jour

9. Le 29 avril 1997, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

Thème de la Conférence : Intensifier les échanges et les investissements en Afrique

1. Ouverture de la réunion.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Discussion sur le thème de la Conférence :
   - Intensifier les échanges et les investissements pour accélérer le développement de l'Afrique;
   - Après les négociations d'Uruguay : Défis mondiaux et solutions africaines dans certains domaines.
5. Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique, 1997.
6. Renforcement du cadre institutionnel de la CEA pour promouvoir son rôle et son efficacité:
   a) Projet de réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique : Note du secrétariat;
   b) Rationalisation des institutions parrainées par la CEA : Leur rénovation pour un meilleur service;
   c) Les MULPOC : Renforcer la présence de la CEA dans les sous-régions.
7. Initiative Société africaine de l'information (AISI) : rapport intérimaire.
8. Questions statutaires : Questions émanant des organes subsidiaires :
   - Conférence des ministres des finances;
   - Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement;
   - Comité intergouvernemental d'experts des MULPOC;
   - Conférence régionale sur la cartographie.
9. Programme de travail et ordre de priorité de la Commission :
   - Projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998-1999.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.

C. Compte rendu des travaux

Discours d'ouverture

10. Dans son discours d'ouverture, S. E. M. Mekonnen Manyazewal, Vice-ministre du développement économique et de la coopération de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a déclaré que le thème de la session de cette année: " Intensifier les échanges et les investissements en Afrique", était parfaitement indiqué. L'Afrique

faisait face à de redoutables défis et problèmes aggravés par les mutations rapides qui s'opéraient sur la scène internationale. Bien que le potentiel en ressources naturelles du continent africain soit immense et que sa population représente un huitième de la population mondiale, la part de l'Afrique (l'Afrique du Sud exceptée) dans les exportations mondiales était tombée de 4,7% en 1980 à seulement 1,9% en 1992. Alors que les flux mondiaux d'investissements directs avaient été multipliés par un facteur de deux et demi, la part de l'Afrique dans ce transfert international prospère de capitaux était tombée de 2,3% en 1980 à 1,4% seulement en 1995. De toute évidence, cette situation avait contribué à la faiblesse de la croissance économique globale de l'Afrique.

11. Le Vice-Ministre a fait remarquer que les efforts déployés par les différents pays ne pouvaient aboutir que si les pays africains unissaient leurs forces pour relever les défis de plus en plus nombreux de la mondialisation, de sorte que le continent puisse tirer profit de l'expansion des échanges et des investissements mondiaux. A cet égard, la Conférence internationale sur la relance des investissements privés en Afrique: partenariat pour la croissance et le développement, tenue à Accra (Ghana) en juin 1996, avait permis de définir des mesures propres à renforcer la coopération pour intensifier l'investissement privé aux niveaux national et régional. Le Ministre a souligné la nécessité pour les pays africains de promouvoir la stabilité interne, la paix et la démocratie, ce qui permettrait d'instaurer un cadre propice à la croissance économique accélérée et au progrès social. Il a insisté sur l'importance d'un système d'information performant pour la prise de décisions et la gestion dans le domaine économique. L'adoption, lors de la conférence de l'année précédente, du plan d'action concernant l'Initiative "Société africaine de l'information" était l'expression concrète de la volonté de l'Afrique de se doter d'une solide infrastructure d'information et de communications.

12. Le Vice-Ministre a informé les participants des mesures adoptées par son pays dans les domaines politique et économique pour promouvoir la croissance et le développement. Le processus de démocratisation en cours en Ethiopie avait crée des conditions favorables au développement en permettant la participation de la population à toutes les affaires du pays, grâce au tranfert des pouvoirs aux administrations locales. Parmi les mesures les plus significatives adoptées par le gouvernement actuel figuraient : la Politique économique pour la période de transition et la Stratégie d'industrialisation fondée sur le développement de l'agriculture. Par ailleurs, la première phase du programme de stabilisation et d'ajustement structurel, lancée en 1992, avait été menée à bonne fin. La deuxième phase de ce programme, mise en route au cours de l'exercice budgétaire 1996/97, devrait permettre de tirer parti des résultats encourageants obtenus lors des cinq années précédentes. Parallèlement à la réforme des grandes orientations, le Gouvernement avait achevé d'élaborer des programmes à moyen terme pour les secteurs clés à savoir, l'alimentation, la santé, l'éducation et les routes. Jusque-là, la reprise économique impulsée par la réforme opérée en 1992/93 se poursuivait, la croissance réelle du PIB ayant été de 7,4% par an en moyenne entre 1992/1993 et 1995/1996.

13. Le Vice-Ministre a invité les participants à réflechir à toutes les formules qui pourraient permettre à l'Afrique de tirer profit de l'ordre économique mondial actuel. Aucune autre institution n'était mieux placée que la CEA pour d'une part, convaincre le reste du monde, de la nécessité de maintenir la question du développement de l'Afrique à l'ordre du jour de plus en plus chargé de la communauté internationale et d'autre part, pour préconiser aux pays africains, des politiques rationnelles ainsi que les pratiques les meilleures. Aussi, l'orateur s'est-il félicité des progrès accomplis dans le cadre de la rénovation de la CEA, laquelle visait l'excellence, la rentabilité et l'établissement de partenariats véritables.

14. Dans son allocution, M. K. Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA, a souhaité la bienvenue aux participants, et remercié le Comité technique d'avoir fourni les directives pour l'élaboration de mesures visant à donner aux activités de la Commission de nouvelles orientations stratégiques qui lui permettent de mieux servir l'Afrique. Cette année, il comptait solliciter du Comité des avis techniques pragmatiques sur trois grands sujets de réforme, à savoir la simplification du mécanisme intergouvernemental de la Commission, la rationalisation des trente institutions parrainées par la CEA et le renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC). Il a fait observer que la restructuration du programme de travail de la Commission exigeait parallèlement la réorganisation institutionnelle du mécanisme intergouvernemental et des organes subsidiaires spécialisés. Ces réformes complèteraient l'entreprise commencée

l'année précédente et donneraient plus de moyens à la CEA de servir les Etats membres.

15. L'orateur a fait observer que les investissements et les échanges étaient essentiels pour accélérer le développement, parvenir rapidement à éliminer la misère, relever les revenus moyens des ménages et maintenir un taux de croissance économique plus élevé en Afrique. Toutes ces raisons n'en donnaient que plus d'actualité au thème choisi pour la présente conférence. Il a exprimé l'espoir que le Comité technique préparatoire plénier et la Conférence des ministres parviendraient, grâce à des débats approfondis et à la mise en commun de données d'expérience et des pratiques les meilleures, à définir une plate-forme commune permettant d'être plus efficace dans les efforts visant à attirer les investisseurs et à développer les exportations.

16. Le Secrétaire exécutif a noté avec satisfaction que les résultats économiques de l'Afrique s'étaient considérablement améliorés et qu'il y avait un nouveau sentiment d'optimisme sur le continent. De nombreux pays baignaient dans une prospérité plus grande qu'auparavant. Vingt-quatre pays avaient enregistré un taux de croissance supérieur à 4%; pour 32 pays, la croissance durant la période 1995-1996 avait été plus rapide que pendant la période 1992-1994; de nombreux pays avaient considérablement réduit leurs déficits budgétaires et des comptes d'opération courantes; plusieurs pays avaient ramené l'inflation à des niveaux modérés et les marchés de capitaux africains connaissaient un regain d'activité. Les chiffres préliminaires donnés dans le "Rapport sur la situation économique et sociale de l'Afrique, 1997" de la CEA indiquaient que la reprise économique amorcée en 1994 se poursuivait. Le cadre politique général que les nouvelles réformes économiques avaient permis d'instaurer était le principal facteur responsable des bons résultats économiques de 1996.

17. Il a cependant noté qu'en dépit de la reprise et des améliorations, les indicateurs sociaux de l'Afrique étaient toujours moins bons que ceux des autres régions. Du fait de la faible croissance des revenus, des pressions sur l'environnement et de la pression démographique, presque la moitié des 590 millions d'Africains continuaient à vivre dans la pauvreté. En fait, le nombre en chiffres absolus des personnes vivant dans la pauvreté était en augmentation. C'est pourquoi les politiques économiques à l'origine de la reprise actuelle devaient être affinées de façon à favoriser une croissance économique plus large, permettant à toutes les couches de la population de bénéficier des fruits provenant du regain d'activité économique. La lutte contre la pauvreté passait par l'adoption d'une approche intégrée dont les éléments principaux étaient l'investissement dans l'éducation (en particulier des femmes), la santé, la planification familiale et la gestion des ressources naturelles. Il fallait en outre maintenir un taux de croissance économique plus élevé pour atténuer durablement la pauvreté. Un certain nombre de domaines clés méritaient une attention toute particulière, (accès au micro-crédit, réforme agraire, investissements dans l'infrastructure, services de vulgarisation agricole, femmes etc.). Les femmes jouaient un rôle central dans l'économie africaine et pourtant beaucoup d'entre elles continuaient de vivre dans la pauvreté, ayant à surmonter d'énormes obstacles pour développer leurs activités économiques et en recueillir les fruits. La CEA devait faire plus pour promouvoir la responsabilisation des femmes sur les plans économique et social.

18. Le Secrétaire exécutif a souligné que les niveaux d'épargne et d'investissement étaient bien inférieurs à ceux qui étaient requis pour réaliser un taux de croissance durable qui permette d'atténuer considérablement la pauvreté. C'est ainsi que pour réaliser un taux de croissance annuelle du PIB de l'ordre de 8%, il fallait un accroissement des investissements en Afrique d'un tiers au moins. Parallèlement, le nombre des sources traditionnelles d'aide au développement diminuait à un moment où les principales sources mondiales de financement négligeaient l'Afrique. De fait, si les niveaux de l'aide publique au développement baissaient partout dans le monde, les capitaux privés en direction des pays en développement atteignaient, eux, des niveaux records. Les mouvements de capitaux vers l'Afrique étaient, en pourcentage du PIB, inférieurs à ceux qui sont allés aux autres régions en développement. L'Afrique subsaharienne n'a reçu que 3% seulement de l'ensemble des flux de capitaux privés. Le continent africain continuait à éprouver des difficultés énormes pour attirer l'investissement privé. Si des niveaux suffisants d'investissement étranger direct étaient réalisés par l'intermédiaire des entreprises locales grâce à des achats et des accords de sous-traitance, il serait possible de résoudre l'épineux problème que constitue la diversification de la production et des exportations.

19. Notant que de nombreux pays africains s'étaient déclarés ouverts à l'investissement,

avaient adopté des codes d'investissement très généreux et rationalisé la structure de leurs tarifs douaniers, le Secrétaire exécutif a souligné que ces réformes et mesures d'encouragement n'avaient pas entraîné des apports substantiels d'investissement privé à l'Afrique. C'était le paradoxe que les chefs d'Etat africains avaient examiné lors de la Conférence sur la relance de l'investissement privé en Afrique, tenue à Accra en juin 1996. Ce paradoxe s'expliquait d'abord par le fait que l'Afrique était perçue comme une région à haut risque, ensuite que les coûts de l'activité économique y étaient très élevés et qu'enfin la compétitivité des pays africains sur le plan international était relativement faible. Le Secrétaire exécutif a invité le Comité à clarifier et à renforcer les liens entre la politique commerciale et celle d'investissement; à faciliter l'échange des données d'expérience et des pratiques les meilleures en matière de promotion du commerce et de l'investissement; à évaluer dans quelle mesure les divers incitations et instruments adoptés par les pays africains leur avaient permis de promouvoir le commerce et l'investissement et à examiner l'efficacité de ces mesures.

20. Il a ensuite souligné l'importance qu'il y avait à améliorer l'échange d'informations et les réseaux de communication en tant que moyen de mieux faire percevoir les risques, de diminuer les coûts de l'activité économique et de rendre l'Afrique plus compétitive. Pour sa part, la CEA attachait une grande importance au renforcement des capacités de l'Afrique dans le domaine de l'information et envisageait d'organiser, en marge de la Conférence des ministres, une manifestation spéciale sur la technologie de l'information et de la communication au cours de laquelle seraient examinées les conditions requises pour l'investissement privé dans l'infrastructure d'information et de communication dans les pays africains.

21. Le Secrétaire exécutif a ensuite informé le Comité que les nouvelles structures de la CEA chargées de l'exécution du programme de travail de la Commission étaient en place depuis le début de l'année. L'équipe de cadres de rang élevé avait été étoffée et des personnes de très grande envergure recrutées sur la base du critère de l'excellence dans les domaines intellectuel, technique et de la gestion. Sur les sept directeurs recrutés en dehors de la CEA, deux étaient déjà à pied d'oeuvre, les autres devant rejoindre leur poste au milieu du mois de mai 1997. En outre, dans le programme de travail biennal 1998-1999, l'accent serait mis sur la réduction des rapports dont la qualité serait améliorée; la diminution du nombre des réunions qu'on s'emploierait à rendre plus productives; l'amélioration de la coordination entre les principaux acteurs du développement de l'Afrique; le renforcement des échanges avec les pays membres, notamment l'accroissement de l'appui technique et l'établissement de partenariats stratégiques.

22. Evoquant les trois principales réformes figurant à l'ordre du jour de la Conférence, le Secrétaire exécutif a souligné que la rationalisation du mécanisme intergouvernemental de la CEA permettrait de réduire la périodicité des réunions et les coûts qu'elles entraînent, de mieux préparer le petit nombre de réunions prévues, d'éviter le double emploi et les chevauchements en ce qui concerne les questions sectorielles apparentées et de favoriser la cohérence dans le processus national de prise de décisions concernant des questions à caractère intersectoriel. S'agissant de la réforme des institutions parrainées par la CEA, il a précisé que cette question figurait à l'ordre du jour de la Conférence des ministres depuis 15 ans. Par conséquent, il était grand temps que la Commission donne suite aux précédentes recommandations récemment approuvées par les missions consultatives de la CEA et, en coopération avec ses partenaires, transforme certaines de ces institutions en centres d'excellence, en améliore d'autres et supprime le reste. Enfin, il a indiqué, à propos de la demande qui lui avait été faite l'année dernière, lors de la Conférence des ministres, de prendre les mesures nécessaires pour le renforcement des MULPOC, que de larges consultations avaient eu lieu sur les modalités d'améliorer leur efficacité et que des mesures avaient déjà été prises dans certains domaines clés. La CEA cherchait cependant à recueillir encore des avis sur les mesures à prendre pour mettre les MULPOC mieux à même de faire sentir davantage la présence de la Commission au niveau des sous-régions. Le Secrétaire exécutif a, en outre, proposé que les MULPOC soient dénommés "Centres de développement sous-régionaux" (CDSR) afin de mieux refléter leur rôle.

23. Le représentant du Malawi, Président sortant de la réunion précédente du Comité technique préparatoire plénier, a remercié les Etats membres et le secrétariat de la CEA pour le soutien qu'ils lui ont accordé durant son mandat. Il a ensuite invité les participants à prendre pleinement part aux délibérations du Comité technique, d'autant plus que le thème de la présente session pouvait, s'il était examiné de façon approfondie, permettre au

continent de s'attaquer aux tâches cruciales de développement.

Examen du thème de la session (point 4 de l'ordre du jour)

- Promouvoir les échanges et l'investissement en vue d'accélérer le développement de l'Afrique

24. Le Comité était saisi du document intitulé "Promouvoir les échanges et l'investissement en vue d'accélérer le développement de l'Afrique " (E/ECA/CM.23/2). Le débat était animé par un groupe composé de deux représentants du secrétariat et des représentants du Kenya et du Sénégal. Un consensus s'est dégagné sur le fait que les échanges et les investissements étaient complémentaires et étaient tous les deux des éléments essentiels dans toute stratégie visant véritablement à accélérer le développement de l'Afrique. Il a été noté que le commerce et l'investissement étaient d'importants moyens d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale et de tirer des bénéfices de cette intégration. Développer les échanges et les investissements constituait par conséquent un défi majeur que les pays africains devaient relever.

25. Le Comité a examiné les sources potentielles des ressources qui étaient nécessaires pour maintenir un niveau d'investissement élevé. Il a été fait observer que ces sources étaient essentiellement l'épargne intérieure et l'investissement étranger. L'épargne intérieure devait provenir des ménages, des bénéfices non distribués des entreprises et de l'épargne de l'Etat. S'agissant de l'investissement étranger, il a été noté qu'il devenait une source privilégiée, suite au tarissement de l'aide publique au développement. Il a été fait remarquer que l'investissement étranger direct (IED) était la forme préférée d'investissement étranger. Il comportait un certain nombre d'avantages: il n'engendre pas de dette extérieure; il apporte de nouvelles technologies, de nouveaux produits à forte valeur, des techniques de production plus efficaces et des méthodes de gestion plus rationnelles; et il permet d'établir des liens avec d'importants marchés d'exportation. Il a été fait observer qu'à l'heure actuelle, environ les deux tiers du commerce mondial étaient assurés par les sociétés transnationales.

26. Le Comité a reconnu qu'il était difficile de réaliser des taux d'épargne élevés en Afrique. La principale difficulté étant la faiblesse des revenus et la pauvreté généralisée. Il a noté que les taux d'épargne intérieure demeuraient trop faibles, en particulier dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Il a également noté que les pays africains éprouvaient d'énormes difficultés à attirer des niveaux suffisants d'investissement étranger direct. Pour l'ensemble des pays africains, l'investissement étranger direct était d'environ 3 milliards de dollars par an, ce qui représentait moins de 3,5% du total des flux d'investissements à destination des pays en développement. Accroître l'épargne intérieure et attirer des flux importants d'investissement étranger direct étaient les deux défis à relever pour maintenir le taux d'investissement à un niveau élevé.

27. Le Comité a souligné l'importance de l'épargne intérieure ainsi que le rôle des investisseurs locaux, faisant observer qu'on s'attendait à ce que les ressources intérieures et les investissements locaux - en particulier les investissements privés -constituent la plus grande part de l'investissement local et de la formation de capital, indispensables pour intensifier l'activité économique et accélérer de développement. Le Comité a noté que pour stimuler l'épargne intérieure et l'investissement privé local, les gouvernements africains devaient adopter un ensemble de politiques économiques stables visant à promouvoir : a) une commercialisation accrue dans les activités économiques afin de favoriser la création d'une épargne sous forme d'encaisses monétaires pouvant facilement faire l'objet d'une intermédiation; b) une plus grande rentabilité du secteur privé et l'accroissement des niveaux de revenus; c) l'expansion d'une intermédiation financière efficace mais prudente (par exemple, banques commerciales, fonds communs de placement ou sociétés d'investissement à capital variable, compagnies d'assurance, sociétés coopératives d'épargne et marchés des capitaux) et d) l'élargissement des services d'intermédiation financière aux ménages ruraux et aux entreprises du secteur informel où se trouvent la grande majorité des opérateurs économiques africains - et les pauvres.

28. S'agissant de l'investissement étranger, le Comité a fait observer que toutes les politiques de promotion de l'épargne intérieure et de développement des entreprises tendaient à renforcer la capacité des pays africains d'attirer des flux plus importants d'investissement direct étranger. Il a été souligné que les activités économiques et les investissements des investisseurs privés locaux étaient parmi les facteurs les plus importants qui attiraient les investisseurs étrangers. L'existence de

ressources naturelles abondantes constituait également un facteur important. Des investisseurs étrangers pouvaient s'intéresser à la prospection du potentiel des pays africains en ressources naturelles et vouloir participer à leur mise en valeur. Le consensus général qui s'est dégagé était qu'une politique de développement extravertie pratique était essentielle pour attirer les investisseurs étrangers. Le Comité a noté que presque tous les pays africains avaient adopté des politiques d'investissement offrant des incitations généreuses et des garanties aux investisseurs étrangers.

29. Pour attirer les investisseurs étrangers, les pays devaient prendre des mesures concrètes en vue de renforcer constamment leur compétitivité sur le plan international. Celles-ci consistaient, entre autres, à améliorer les différents facteurs qui, généralement, faisaient que le coût des activités commerciales en Afrique était plus élevé que dans d'autres régions du monde. Le Comité a reconnu la nécessité pour les pays d'accroître leurs capacités, de susciter une plus grande confiance et de réduire les coûts unitaires du transport, de l'électricité, des télécommunications et de l'alimentation en eau. Il a également reconnu l'importance fondamentale du développement ayant pour objet de créer une main-d'oeuvre bien formée et fondé sur une éthique professionnelle incitant à une productivité élevée. La perfection du cadre directeur au niveau macro-économique, notamment le niveau de l'impôt, la stabilité des prix, des taux d'intérêt peu élevés et stables ainsi qu'un taux de change réaliste mais stable, étaient également un préalable important pour être compétitifs sur le plan international.

30. Notant toutefois que les niveaux des flux d'investissement étranger direct vers l'Afrique demeuraient très faibles, le Comité a imputé cette situation à plusieurs facteurs, notamment au fait qu'on disposait de peu d'informations précises sur l'Afrique. Il s'est également déclaré déçu par la façon dont la presse internationale présentait l'Afrique. Il a fait observer que les médias persistaient à accorder une large place aux événements donnant une image négative de l'Afrique tels que les guerres et les conflits, la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Les faits positifs tels que la transition politique vers une meilleure conduite des affaires publiques, l'attachement à des politiques économiques judicieuses et l'importance accrue du secteur privé, n'étaient pas présentés comme il convenait. Les pays africains se devaient, individuellement ou dans le cadre de groupes régionaux, de redoubler d'efforts pour convaincre les investisseurs internationaux des mutations profondes qui se produisaient et chasser l'image négative que l'Afrique évoque depuis longtemps. Le branchement au réseau Internet a été considéré comme un nouvel outil essentiel, pouvant être utilisé avantageusement pour faire connaître aux autres pays du monde les possibilités commerciales qu'offrait l'Afrique.

31. Le Comité a souligné le rôle important de l'intégration économique régionale dans la création de vastes marchés permettant de faire des économies d'échelle considérables et d'accueillir d'importants investissements. Il a rappelé que les pays africains s'étaient engagés, aux termes du Traité d'Abuja, à créer une communauté économique africaine et que les communautés économiques sous-régionales qui devaient en être les piliers, avaient déjà été créées. Il a préconisé que le processus d'intégration économique régionale soit renforcé, ce qui déboucherait sur la suppression des barrières politiques, physiques, tarifaires et non tarifaires aux mouvements des biens et des services et que les entreprises opérant en Afrique créent des filiales dans les autres pays.

32. Les institutions multilatérales de financement du développement, notamment la Banque africaine de développement et la Banque africaine d'export-import (AFREXIM), les institutions sous-régionales de financement du développement pourraient beaucoup aider les pays africains partenaires en réalisant des études techniques de la rentabilité des projets, des facteurs de risque connexes ainsi que des moyens de les réduire, notamment grâce à l'assurance contre des risques spécifiques ou à des instruments d'intermédiation. Les partenaires bilatéraux extérieurs de l'Afrique devraient également être invités à fournir un soutien financier direct important à des conditions de faveur ainsi qu'une assistance indirecte sous forme de stimulants fiscaux à leurs ressortissants qui investissent dans des projets de mise en place d'infrastructure en Afrique. Les consortiums d'investisseurs privés locaux et étrangers, les institutions multilatérales de financement du développement et les pays africains pourraient exécuter, posséder en propre et gérer ces projets. Le Comité a cependant noté que le succès de ces nouvelles méthodes de financement du développement fondées sur le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, exigeait que soit mis en place, dans les projets d'équipement, un mécanisme de génération de revenus qui s'autofinance et qui pourrait être utilisé pour rémunérer avantageusement les investisseurs.

33. S'agissant d'améliorer l'efficacité économique pour une productivité et une rentabilité plus grandes, le Comité a fait observer qu'il fallait améliorer le fonctionnement de l'économie à de nombreux égards, allouer et utiliser de façon judicieuse les maigres ressources. Il a mentionné trois domaines spécifiques. D'abord, il fallait déterminer plus clairement les tâches qui incombaient au gouvernement et au secteur privé dans la promotion du développement; ainsi l'Etat s'attacherait à améliorer la fourniture des biens collectifs essentiels que le secteur privé ne pouvait pas fournir de façon optimale. Il a été noté que cette division des tâches exigeait le renforcement du partenariat secteur public-secteur privé, le maintien de faibles taux d'impôt sur les sociétés et l'affectation des dépenses publiques aux domaines prioritaires du développement.

34. Ensuite, il fallait continuer à améliorer la compétitivité au niveau national en déréglementant les marchés, en définissant un cadre juridique et réglementaire approprié, en réduisant les barrières commerciales aux importations, exposant ainsi les producteurs nationaux à la concurrence étrangère, et ouvrir tous les secteurs de l'économie à l'investissement privé (y compris l'investissement étranger).

35. Enfin, il fallait maintenir une stabilité macro-économique grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes entraînant une inflation et des taux d'intérêt faibles ainsi que des taux de change réalistes mais stables. A cet égard, le Comité a fait observer que la plupart des pays africains avaient engagé des programmes de réformes économiques entraînant la libéralisation de plusieurs secteurs. Un bon nombre d'entre-eux avaient adopté des politiques d'encouragement à l'investissement. Des centres de promotion de l'investissement avaient été créés, des codes d'investissement plus attrayants adoptés, les formalités administratives avaient été simplifiées, des bureaux uniques pour l'octroi rapide de permis d'investissements et la délivrance des autorisations avaient été mis en place, les charges fiscales et douanières avaient été réduites, des zones de traitement des exportations avaient été créées et la fabrication en entrepôt sous douane autorisée. Il a été noté que la nouvelle orientation des politiques portait déjà des fruits comme en témoignaient l'accélération de la croissance économique et la réduction de l'inflation et des déficits budgétaires dans un certain nombre de pays.

36. Des préoccupations ont cependant été exprimées quant à certains effets négatifs des réformes économiques. Il a été noté par exemple que des taux d'intérêt élevés en termes réels subsistaient malgré la réduction des déficits budgétaires et la baisse des taux d'inflation. Les pays enregistraient aussi des pertes de recettes fiscales du fait de la diminution des tarifs douaniers. En outre, la réponse limitée des exportations et l'accroissement des importations avaient entraîné des pressions sur la balance des opérations courantes. Les pays riches continuaient à ériger des barrières commerciales non tarifaires prohibitives à l'encontre des exportations africaines, notamment les produits agricoles, les textiles et les vêtements. Les pays subissaient la pression de plus en plus forte d'importations à bas prix qui portaient préjudice aux producteurs locaux, entraînant des conséquences défavorables pour les industries locales, causant des pertes d'emplois et détériorant les niveaux de vie.

37. Le Comité a fait observer que du fait de la libéralisation financière, il y avait plus de possibilités pour que des criminels internationaux s'introduisent dans les systèmes financiers africains. Il a toutefois noté que les pratiques criminelles en matière de transactions financières étaient un problème mondial qui ne pouvait être réglé que par une vigilance accrue, la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité, le renforcement du cadre juridique et réglementaire et la mise en place, dans les banques centrales africaines, de moyens de supervision plus efficaces.

38. Il a été indiqué que si les taux d'intérêt élevés subsistaient, c'était dû en partie au fait qu'on s'attendait à une persistance de l'inflation, certains opérateurs économiques estimant que les politiques économiques rationnelles adoptées par les pays africains pourraient se révéler non soutenables à long terme. Le Comité a fait observer que pour convaincre les opérateurs économiques de la viabilité des politiques, les pays africains devaient avoir un plus grand contrôle sur l'élaboration et la mise en oeuvre de leur programme de réforme.

39. Le Comité a fait remarquer que les flux d'investissement étranger ne présentaient pas tous les mêmes avantages; il convenait de se garder de transplanter des industries polluantes en Afrique. Il a été recommandé que les gouvernements renforcent les capacités de diriger les investissements locaux et étrangers vers tous les secteurs économiques, spécialement les domaines de développement prioritaires, afin d'encourager la

diversification du secteur de production et des exportations.

40. En ce qui concerne le commerce, le Comité a reconnu le rôle décisif qu'il pourrait jouer en matière de croissance, une raison fondamentale étant qu'il stimule l'efficacité et la compétitivité. Il était essentiel de développer le commerce, les recettes d'exportation constituant une source importante de flux de ressources extérieures.

41. Cela étant, le Comité a examiné les résultats enregistrés par les pays africains dans le secteur des exportations. Il a été fait remarquer, sur la base des données établies par la CNUCED sur la période allant de 1950 à 1993, que l'Afrique s'était systématiquement laissée distancer par l'ensemble des pays en développement et du commerce mondial. En conséquence, le continent avait perdu des parts de marché d'exportation s'agissant de la quasi-totalité de ses principaux produits et sa part du commerce mondial s'était effondrée. Le Comité a souligné que la tendance à la baisse des exportations des pays africains indiquait bien une réelle perte de compétitivité internationale de l'Afrique. La perte des parts de marché représentait, pour l'ensemble du continent, un manque à gagner considérable, évalué à 11 milliards de dollars par an, soit pratiquement le montant global de l'aide publique au développement accordée en 1991 à l'Afrique par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

42. Il a également été fait remarquer qu'un autre facteur important à l'origine des résultats médiocres enregistrés dans le secteur des exportations africaines, était que l'Afrique restait fortement dépendante d'une gamme limitée de produits de base dont la demande mondiale était en-deça de la moyenne. De nombreux pays étaient également fortement tributaires d'un nombre restreint de partenaires commerciaux et, de ce fait, vulnérables à la détérioration des termes de l'échange. Les faibles résultats commerciaux de l'Afrique tenaient également à d'autres facteurs : barrières protectionnistes érigées par les pays industrialisés; politiques nationales freinant le développement du secteur privé; médiocrité des infrastructures - alimentation en électricité, approvisionnement en eau, télécommunications et transports peu fiables, onéreux et de faible capacité; lourdeurs bureaucratiques; instabilité politique; faiblesse du commerce intra-africain. Les coûts de transport élevés augmentaient le coût des exportations africaines de 15 à 20%, limitant considérablement leur compétitivité sur le marché mondial.

43. Par ailleurs, un certain nombre de pays africains avaient subi l'effet des barrières non tarifaires et des subventions qui permettaient aux pays de l'OCDE d'écouler leurs excédents protégés de toute concurrence extérieure par des tarifs douaniers élevés; certaines exportations de textiles et de vêtements provenant de pays africains faisaient l'objet de contingentements. Le nombre croissant de pays de l'OCDE parties à des accords régionaux de libre-échange avait également sérieusement entamé la compétitivité des pays africains, en particulier de l'Afrique du Nord, qui exportent des produits similaires à ceux des pays de l'OCDE bénéficiant des avantages du libre-échange. Cependant, il a été noté que les taux de couverture des barrières applicables aux exportations africaines avant le Cycle d'Uruguay, étaient nettement inférieurs à ceux des économies exportatrices plus dynamiques d'Asie du Sud-Est et du Pacifique.

44. Le Comité a noté que dans le cadre de l'accord du Cycle d'Uruguay, les pays de l'OCDE avaient entrepris de baisser les tarifs douaniers frappant les produits d'exportation revêtant un intérêt pour l'Afrique et avaient considérablement réduit les barrières non tarifaires. Cependant, l'incidence de cet accord sur les exportations africaines dépendrait de l'ampleur des mesures de compensation (telles que mesures ou protections anti-dumping) que les pays de l'OCDE appliqueraient pour contourner la libéralisation.

45. Quant à l'incidence que la mondialisation et la nouvelle donne issue des négociations d'Uruguay pourraient avoir sur les échanges commerciaux, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce récemment créée (OMC), le Comité a estimé que celles-ci étaient source de défis et de possibilités pour les pays africains. Face à la concurrence intense, les pays africains devaient bâtir leurs stratégies sur deux principes: rendre leurs produits plus compétitifs et accélérer l'intégration régionale.

46. Les participants ont notamment retenu les possibilités suivantes: expansion soutenue du commerce mondial, réduction des barrières protectionnistes et, par suite, ouverture (y compris, à terme, la levée des restrictions imposées au commerce des textiles et des vêtements) et mise en place d'un système commercial multilatéral reposant sur des régles et accordant les mêmes droits aux petits comme aux grands pays. Les pays africains

devraient tirer des avantages considérables de leur participation active aux travaux de l'OMC pour autant que, agissant ensemble, ils parviennent à faire sérieusement entendre leurs préoccupations lors de la négociation des nouveaux accords commerciaux dans le cadre de l'OMC; s'assurer un soutien technique pour le développement des échanges; utiliser les mécanismes de règlement des différends de l'OMC et user de persuasion pour amener les nations commerçantes plus puissantes à respecter les engagements pris dans le cadre du système multilatéral.

47. Le Comité a cependant fait observer que les pays africains allaient devoir faire face à des défis et des coûts importants du fait de la libéralisation des échanges en vertu de l'Accord issu des négociations d'Uruguay : exacerbation de la concurrence sur les marchés mondiaux, en raison en partie de l'érosion des préférences; perte de parts supplémentaires de marchés d'exportation en l'absence de mesures permettant d'améliorer la compétitivité internationale de l'Afrique et renchérissement probable des importations de denrées alimentaires etc. La participation à l'OMC n'allait pas non plus sans prix : obligation faite aux pays de souscrire à la libéralisation des échanges et de négocier en permanence dans le cadre de l'OMC.

48. Faisant observer que le processus de négociations de l'OMC était permanent, le Comité a recommandé aux pays africains de renforcer leur pouvoir de négociation au sein des instances de cette institution pour arracher les concessions nécessaires au titre des produits d'exportation présentant un intérêt pour eux. Le Comité a également indiqué qu'à la Conférence ministérielle de Singapour, un groupe de travail avait été chargé d'examiner les liens existant entre le commerce et l'investissement et de réfléchir à l'opportunité d'entamer des négociations sur un accord multilatéral concernant le commerce et l'investissement sous l'égide de l'OMC. Il a été fait observer que les Etats africains avaient, sous les auspices de l'OUA, fait procéder à une étude préliminaire devant servir de base pour l'adoption d'une position commune sur cette question.

49. Le Comité a examiné certaines mesures que les pays africains pourraient prendre pour renforcer leur position commerciale : renforcement de la compétitivité internationale des économies africaines (y compris l'amélioration des réseaux de transport, de télécommunication et d'alimentation en énergie); adoption de stratégies de développement orientées vers l'exportation; modernisation du secteur productif; promotion de l'efficacité et de la productivité chez les producteurs locaux; analyse des coûts de démarrage des entreprises locales tournées vers l'exportation; libéralisation plus poussée des politiques commerciales; promotion de l'investissement étranger direct, accélération de l'intégration économique régionale. Il a été souligné que dans nombre de pays, certaines de ces mesures avaient déjà été mises en oeuvre dans le cadre de réformes portant sur les politiques macro-économiques, commerciales et sectorielles.

50. Le Comité s'est félicité des mesures d'incitation mises en place dans le sens de la diversification des exportations et des marchés pour favoriser les exportations de produits non traditionnels, d'autant que les biens d'exportation traditionnels étaient à la merci des aléas climatiques et des fluctuations de la demande sur les marchés internationaux. Les stratégies de diversification commerciale devaient cependant s'accompagner de mesures visant à élargir la spécialisation fondée sur les avantages comparatifs, à la transformation des produits de base.

51. Le Comité a noté avec satisfaction que plusieurs participants s'étaient montrés volontiers disposés à partager avec d'autres pays africains ainsi qu'avec le secrétariat les données d'expérience recueillies par leurs pays respectifs sur les questions relatives à la promotion du commerce et de l'investissement en Afrique, dont la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles, la décentralisation des fonctions gouvernementales, l'appui au développement du secteur privé, le renforcement des dispositifs juridique et réglementaire et les mécanismes de planification stratégique, et la création d'institutions d'intermédiation financière plus efficaces et prudentes, y compris de marchés monétaires et de marchés des capitaux, adaptés aux conditions économiques et sociales de l'Afrique.

52. A l'issue d'un débat, le Comité est parvenu à un consensus sur les principales mesures nécessaires pour intensifier les échanges et l'investissement en Afrique, tout en faisant observer que certaines questions spécifiques cruciales devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi. A cet égard, Il a invité le secrétariat de la CEA à mener des études sur cette question dans le cadre de son programme de travail et en collaboration avec les principales institutions multilatérales africaines et mondiales.

- Après les négociations du Cycle d'Uruguay : Défis mondiaux et solutions africaines dans certains domaines

53. Le Comité était saisi du document E/CEA/CM.23/8 intitulé "Après les négociations du Cycle d'Uruguay : Défis mondiaux et solutions africaines dans certains domaines." Le débat a été animé par M. Thomas Hertel, Directeur du Centre d'analyse du commerce mondial de l'Université de Purdue (Etats-Unis d'Amérique) qui assistait à la réunion en qualité d'invité d'honneur.

54. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par la CEA pour entrer en collaboration avec des centres d'excellence comme le Projet d'analyse du commerce mondial (GTAP) de l'Université de Purdue dans le dessein de renforcer les capacités de l'Afrique d'analyser les accords commerciaux régionaux et mondiaux, et partant, de préparer la Commission à appuyer les négociations se déroulant entre Etats membres dans le cadre des communautés économiques régionales (CER) et entre l'Afrique et d'autres groupements dans le monde.

55. Le Comité a pris note des conclusions du GTAP selon lesquelles la dépendance excessive de l'Afrique à l'égard du marché européen s'effriterait d'ici l'an 2005, à mesure que la demande d'exportations africaines vers l'Asie augmenterait sous l'effet de la croissance économique, la libéralisation des échanges venant remettre en cause les bénéfices résultant des préférences accordées à ces exportations sur le marché européen. Le Comité a également noté que l'Afrique était la seule région qui allait enregistrer des pertes importantes de revenu réel du fait des accords du Cycle d'Uruguay. Ces pertes découleraient essentiellement du fait que les gouvernements africains n'auraient pas saisi l'occasion des négociations du Cycle d'Uruguay pour engager des réformes politiques. En outre, les termes de l'échange de l'Afrique devraient se détériorer en raison de l'érosion des préférences de Lomé et de l'éviction des exportations de textiles et de vêtements africains par les concurrents asiatiques. En revanche, les pays à faible revenu de l'Asie de l'Est devraient tirer des profits substantiels des négociations d'Uruguay, en dépit d'une plus forte détérioration des termes de l'échange, consécutive aux réductions plus importantes de leurs mesures de protection.

56. Soulignant que l'Afrique n'était pas condamnée à subir ces pertes, le Comité a fait observer que celles-ci pourraient être annulées grâce à des réformes et à des mesures dont la responsabilité incombait au premier chef aux Africains eux-mêmes. D'ailleurs, il était établi que des réformes politiques et institutionnelles spécialement conçues pour ramener les coûts de transport au niveau de ceux des autres pays en développement généreraient des gains qui permettraient de compenser largement les pertes découlant des négociations d'Uruguay. Par ailleurs, une croissance soutenue des rendements céréaliers, comparable à celle de l'Asie du Sud, pourrait être source de bénéfices encore plus substantiels.

57. Le Comité a recommandé que la CEA aide à mobiliser des ressources pour organiser des séminaires analogues aux niveaux national et sous-régional afin de diffuser plus largement les résultats de l'étude et d'initier les analystes politiques intéressés par les échanges régionaux et mondiaux au maniement du cadre de modélisation. Des études plus approfondies devraient être menées sur les thèmes suivants : perspectives ouvertes aux exportations agricoles africaines vers l'Asie et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et le développement durable; bénéfices pouvant résulter de réformes politiques et institutionnelles dans les secteurs manufacturiers; évaluation plus poussée de l'incidence de la suppression des contingents de textiles et de vêtements en 2005, compte tenu des restrictions imposées récemment aux exportations de plusieurs pays africains en direction de l'Amérique du Nord, et analyse de l'incidence des accords commerciaux régionaux sur le commerce intra-africain.

58. Le Comité a été d'avis que le cadre GTAP était un outil puissant d'analyse des accords commerciaux et a souhaité que la base de données soit améliorée afin de permettre de faire des analyses aux plans national, sous-régional et régional. Il a estimé qu'il était nécessaire de mieux comprendre la structure du modèle de base du GTAP utilisé pour analyser l'incidence des négociations d'Uruguay sur l'Afrique et a accueilli favorablement l'idée d'organiser un séminaire le vendredi 2 mai 1997 sur le thème : "Renforcer les capacités africaines d'analyse du commerce mondial et régional : utilisation du cadre GTAP". Des questions ont été posées sur les hypothèses et le bien-fondé de la stratégie Asie/Agriculture. C'est ainsi qu'un participant a demandé pourquoi les hypothèses du modèle n'avaient pas pris en compte la variable "importations". Il n'y avait pas non plus

moyen de savoir si les variations pluviométriques et les données sur le sol ont été prises en considération dans les hypothèses concernant l'agriculture. Le modèle n'avait pas davantage tenu compte du Traité d'Abuja et des groupements sous-régionaux.

59. Le Comité a pris note des deux rapports.

Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique, 1997 (point 5 de l'ordre du jour)

60. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le document intitulé "Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique, 1997" (E/ECA/CM.23.3). Il a noté qu'en 1996, l'économie africaine avait enregistré une vigoureuse reprise, le taux de croissance du PIB régional ayant été en moyenne de 4% contre 2,7% en 1995. De nombreuses indications laissaient croire que cette tendance se maintiendrait en 1997, année pour laquelle, selon des estimations préliminaires, le taux de croissance serait de 4,2%. Cette reprise était due en grande partie aux bons résultats enregistrés par les secteurs agricole et minier. Dans les 33 PMA africains, la croissance avait été particulièrement encourageante en 1996, avec un taux de 4,5%. Onze pays avaient réalisé ou dépassé le taux de 6%, fixé comme objectif dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le nombre de pays ayant enregistré un taux de croissance négatif avait baissé sensiblement, passant de 7 en 1995 à 2 en 1996.

61. Le Comité a fait observer que bien que les taux de croissance masquent des disparités entre pays et entre régions, les résultats dans l'ensemble semblaient confirmer les tendances encourageantes commencées en 1994 sous l'effet conjugué de facteurs extérieurs et intérieurs. Sur le plan extérieur, la reprise de la croissance qui s'était produite dans les grands pays industrialisés à la suite de réformes économiques, avait eu un effet bénéfique sur l'économie mondiale qui, depuis quelques années, avait comme moteur les pays nouvellement industrialisés de l'Asie du Sud-Est. Il en était résulté une hausse des cours de la plupart des produits de base exportés par l'Afrique et, partant, une relative amélioration des termes de l'échange.

62. Sur le plan intérieur, la poursuite et l'approfondissement des réformes structurelles avaient favorisé la stabilité économique et ouvert la voie à une nette reprise. Par exemple, les mesures prises pour lever les nombreux obstacles à la production avaient été améliorées et les résultats tant de l'agriculture que de l'industrie étaient meilleurs. Sur le plan de la gestion macro-économique, la réduction des déficits budgétaires et la réorientation des politiques monétaires et budgétaires avaient permis de contenir l'inflation, de faire baisser les taux d'intérêt et de mieux contrôler les variations des taux de change.

63. Le Comité a aussi noté que, dans un nombre croissant de pays, l'environnement macro-économique s'était amélioré grâce à la stabilité politique et sociale. Plusieurs pays jouissaient d'une plus grande confiance de la part des investisseurs, ce qui s'était traduit par une augmentation des flux d'investissements privés vers les secteurs productifs. De ce fait, les niveaux des investissements avaient atteint le chiffre global de 20% du PIB régional.

64. Le Comité a noté que l'amélioration des agrégats macro-économiques n'avait pas encore débouché sur une amélioration des conditions sociales. La pauvreté restait un phénomène généralisé en Afrique, où deux tiers de la population vivaient dans une grande misère. La situation était particulièrement alarmante dans les pays en proie à des conflits ethniques et où des conflits armés avaient entraîné la destruction des structures de production, des déplacements de population et, dans certains cas, une aggravation de l'insécurité alimentaire.

65. Si les perspectives à court terme étaient prometteuses, les défis à moyen terme que l'Afrique devait relever dans une économie internationale transformée par la mondialisation, se révélaient complexes. Pour réussir, la condition à remplir était de consolider la reprise de la croissance afin de jeter les bases d'un développement dynamique, autonome et auto-entretenu. Dans la phase actuelle de transition et de lente reprise, les réformes structurelles ne pouvaient apporter de solutions immédiates à tous les problèmes auxquels les économies africaines faisaient face. Par conséquent, le soutien de la communauté internationale était d'une importance cruciale; il devait viser résolument à résoudre des questions telles que la dette extérieure et ses conséquences sur la mobilisation des ressources complémentaires intérieures et extérieures indispensables pour mettre en place et renforcer les capacités essentielles permettant d'assurer un développement durable et auto-entretenu. La communauté internationale

devrait aussi appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour s'intégrer dans l'économie mondiale en lui fournissant les moyens de réorganiser ses structures de production et de les adapter aux exigences de la mondialisation.

66. Le Comité a mis l'accent sur deux problèmes importants qui ont une incidence sur le développement de l'Afrique: la paix et la stabilité, et la forte dépendance des pays africains à l'égard de l'exportation de matières premières. Il a noté que, bien que la région entière ne soit pas en guerre, c'était une impression générale d'instabilité et de manque de confiance qui prévalait. Il a été estimé que pour attirer les investisseurs dans la région, les pays africains devraient collaborer pour maintenir la paix et assurer la sécurité, conditions nécessaires au développement. Notant que les pays africains étaient particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs, le Comité a imputé cet état de choses au niveau d'industrialisation qui faisait que l'Afrique était fortement tributaire d'un très petit nombre de produits de base.

67. Le Comité a noté avec satisfaction les effets positifs des réformes que nombre de pays africains mettaient en oeuvre. Dans ces dernières, un accent particulier était mis sur les politiques sectorielles pour attirer l'investissement étranger. Il s'est également félicité des progrès accomplis en ce qui concerne les politiques de libéralisation des échanges dans certains groupes économiques et a fait observer que d'importantes questions telles que la mobilisation de ressources intérieures pour promouvoir les projets d'investissement transfrontières dans le cadre de l'intégration économique, ont été souvent négligées. Pour faciliter le processus d'intégration, il a souligné qu'il convenait d'accorder une attention particulière à la mise en place de l'infrastructure (routes, télécommunications, électricité) et aux politiques de libéralisation du marché et à la participation accrue du secteur privé dans l'économie. Il a également été noté qu'il fallait aborder avec courage la question de la formulation et de la mise en oeuvre de politiques favorables au développement industriel et économique. A cet égard, il a été proposé que la CEA se penche sur l'ordre des réformes.

68. Le Comité a estimé que souvent les conflits ethniques étaient assimilés aux guerres et/ou troubles civils qui avaient lieu dans certains pays. Il a souligné que les pays africains et la communauté internationale devaient accorder l'attention requise à la question de la prévention des conflits et du rétablissement des conditions nécessaires au développement économique, à l'issue de conflits.

69. Des représentants ont fait observer que dans le rapport, les données concernant leurs pays n'étaient pas exactes. Il s'agissait par exemple du taux de croissance du PIB, des indicateurs sociaux, de l'énergie et des mines, de la production agricole et des facteurs ayant une incidence sur la performance de certains secteurs économiques. Certains participants ont indiqué qu'ils fourniraient au secrétariat de la CEA des données correctes et plus récentes sur leurs pays.

70. Le Comité a estimé que le rapport devrait être un document plus détaillé et que l'accent devait être mis davantage sur la situation sociale pour que le titre du document corresponde à la teneur de ce dernier.

71. Le Comité s'est dit préoccupé par le fait que le rapport ne faisait pas état des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions de certains programmes spéciaux mis en place en faveur des Etats africains membres tels que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Parallèlement, il a été souligné que les encadrés du rapport devraient mettre en lumière, dans la mesure du possible, les expériences réussies dans les Etats membres de sorte que les autres pays puissent en tirer parti.

72. Le Comité a pris acte du rapport, compte tenu des observations mentionnées plus haut.

Renforcement du cadre institutionnel de la CEA pour promouvoir son rôle et son efficacité (point 6 de l'ordre du jour)

Projet de réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique: Note du secrétariat [point 6a) de l'ordre du jour]

73. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le document E/CEA/CM.23/4 intitulé "Projet de réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique".

74. Le Comité a noté que les réformes engagées depuis la mi-1995 se situent à trois niveaux institutionnels : formulation des programmes et établissement des priorités; restructuration organisationnelle; et réformes de gestion. La

réforme du mécanisme intergouvernemental est le quatrième niveau des réformes institutionnelles nécessaires pour mener le processus de rénovation à son terme. Le mécanisme intergouvernemental comprend la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification, organe délibérant suprême de la Commission, et ses organes subsidiaires, les conférences ministérielles sectorielles et les comités techniques.

75. Le Comité a rappelé que la réforme du mécanisme intergouvernemental obéissait à quatre raisons principales : les nouvelles orientations des programmes de la CEA qui exigaient un ajustement du mécanisme intergouvernemental; la nécessité d'améliorer l'efficacité des programmes et du mécanisme intergouvernemental; la nécessité de rationaliser le mécanisme pour en accroître l'efficacité, l'utilité et la rentabilité; et la nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence entre le mécanisme intergouvernemental et les autres organisations régionales telles que la CEAf/OUA. Trois principes fondamentaux sous-tendaient le processus de réforme: la consolidation et la simplification du mécanisme intergouvernemental de la CEA; le maintien de l'organe délibérant suprême de la Commission par lequel les Etats membres continuent d'orienter les travaux de la CEA; et la création d'organes subsidiaires par lesquels la Commission pourra faire valoir les avis des experts des secteurs public et privé.

76. Soulignant la nécessité de rendre le mécanisme intergouvernemental plus efficace, le Comité a recommandé le maintien de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification, et de son Comité technique préparatoire plénier. La Conférence se réunirait désormais tous les deux ans. Un comité de suivi composé des bureaux actuel et sortant se réunirait lorsque la Conférence n'est pas en session. Le Comité a approuvé le maintien des comités intergouvernementaux d'experts des MULPOC (qui seraient désormais dénommés Centres de développement sous-régionaux) et qui se réuniraient désormais chaque année; le maintien de la Conférence des ministres africains des finances et la création des sept organes subsidiaires suivants : Comité de la femme et du développement; Comité de l'information pour le développement; Comité du développement durable; Comité du développement humain et de la société civile; Comité de l'industrie et du développement du secteur privé; Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie; Comité de la coopération et de l'intégration régionales. Pour assurer la cohérence et la coordination avec les autres grandes organisations régionales, en particulier le mécanisme intergouvernemental de l'OUA, le Comité a également recommandé la dissolution des six conférences permanentes suivantes : Conférences des ministres africains responsables: du développement humain; du développement durable et de l'environnement; du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales; de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et de l'énergie; des transports et des communications; et de l'industrie. Les deux dernières conférences seraient dissoutes à la fin de UNTACDA-II et de IDDA-II en 1999 et en l'an 2001 respectivement.

77. Le Comité a fait observer que la proposition tendant à créer un comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie était pertinente et répondait à un souci de complémentarité dans la mesure où les applications de la science et de la technologie pourraient accroître la production et l'utilisation de ressources naturelles encore insuffisamment exploitées en Afrique. Le Comité a également noté que non seulement la CEA et la Conférence des ministres continueraient de considérer les questions de développement durable et de développement humain comme des priorités, mais que la Conférence des ministres accorderait également la plus haute importance à ces questions à chacune de ces réunions.

78. Le Comité a souligné la nécessité pour la Commission d'assurer le suivi et l'exécution de plans d'action adoptés à diverses conférences, notamment le CARPAS, la Déclaration de Khartoum, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et plus récemment l'Initiative spéciale. Il a été précisé que les programmes de travail et les activités de la Commission empruntaient des éléments à ces cadres de référence et programmes et s'en inspiraient. Le Secrétaire exécutif s'est engagé à fournir, dans les deux semaines une information à jour sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique aux ambassades accréditées auprès de la CEA.

79. Le Comité a fait remarquer que le nouveau mécanisme intergouvernemental permettrait à la Commission de donner une vue d'ensemble de l'économie africaine. Parallèlement, le Comité s'est félicité de la proposition de convoquer des

conférences ministérielles spéciales sur toute question que la Commission jugerait utile d'examiner lorsque les circonstances l'exigeraient.

80. Notant que le nouveau mécanisme intergouvernemental contribuerait grandement à réduire les doubles emplois suscités par les réunions de la CEA et de la Communauté économique et sociale de l'OUA, le Comité a souligné que certains chevauchements étaient inévitables et nécessaires. Cette situation appelait une coordination plus étroite entre l'OUA et la CEA dans la défense des intérêts de l'Afrique, durant les négociations économiques internationales. Certains participants se sont toutefois préoccupés du fait que la proposition de réunir la Conférence des ministres de la CEA tous les deux ans risquait de porter atteinte aux intérêts de l'Afrique au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies qui, eux, se réunissent chaque année. Il a été précisé que les Etats membres auraient amplement l'occasion de continuer à utiliser le mécanisme de la CEA pour dégager des positions communes, à travers le Comité ministériel de suivi de la Conférence, dont la création a été proposée.

81. Le Secrétaire exécutif a signalé au Comité que les réformes institutionnelles s'inscrivaient dans le cadre d'un processus et ne sauraient être un fait nouveau. Les réformes engagées à la CEA avaient fait l'objet de larges débats au cours de la Conférence des ministres et elles avaient été entérinées par les gouvernements africains à l'issue d'un long processus de consultation avec des experts, les ambassadeurs accrédités à Addis-Abeba et les Etats membres. Il a fait observer que le projet de réforme du mécanisme intergouvernemental puisait sa source et s'inscrivait parfaitement dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques adoptées par la Conférence l'année dernière.

82. Le Comité a noté que la réforme du mécanisme intergouvernemental, comme tout autre aspect de la réforme, devrait viser des objectifs précis. Un des objectifs majeurs des réformes en cours à la CEA était de mieux servir l'Afrique. Pour que celles-ci parviennent aux résultats positifs escomptés, elles devaient remplir certaines conditions. Par exemple, elles devaient déboucher sur une meilleure préparation des réunions; l'envoi rapide des documents de la Conférence; des méthodes de travail plus efficaces à la CEA; une plus grande transparence et des consultations plus approfondies entre la CEA et les ambassades africaines à Addis-Abeba, et plus de justice dans le recrutement des experts, selon une répartition géographique équitable. Le Comité a indiqué que la CEA disposait de points de repères appropriés pour évaluer les réformes en cours.

83. Le Comité a noté que le nombre des réunions n'avait pas été considérablement réduit. Il importait de mettre en place des mécanismes efficaces de suivi des décisions des réunions. Il a été souligné que la mise en oeuvre des résolutions exigeait un effort de collaboration entre les Etats membres et le secrétariat. La réforme et la rénovation de la Commission contribueraient à renforcer les capacités de la Commission à mettre en application les différents aspects des résolutions entrant dans le cadre de son mandat.

84. Le Comité a souligné la nécessité de faire en sorte que les décisions et les résolutions prises par la Conférence des ministres soient effectivement portées à l'attention des organes de décision de l'ONU, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale notamment, dans l'intérêt bien compris des Etats membres. A cet égard, le Comité a proposé que les ambassades africaines à Addis-Abeba transmettent les conclusions de la Conférence ainsi que les délibérations et les rapports des réunions à leurs représentants à New York ainsi qu'à leurs ministres des affaires étrangères pour les tenir au courant des préoccupations de l'Afrique. Il a en outre été suggéré que le Président de la Conférence des ministres accompagne le Secrétaire exécutif aux réunions de l'Assemblée générale pour défendre plus efficacement les intérêts du continent à cette assemblée mondiale.

85. Le Comité a pris note du rapport et a adopté le projet de résolution 1 (XVIII).

Rationalisation des institutions parrainées par la CEA : leur rénovation pour un meilleur service [point 6 b) de l'ordre du jour]

86. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le document E/ECA/CM.23/5 intitulé "Rationalisation des institutions parrainées par la CEA : leur rénovation pour un meilleur service".

87. Le Comité a noté que les résultats des récentes missions consultatives envoyées par la CEA dans les pays hôtes et les institutions avaient confirmé les conclusions et recommandations antérieures sur la question de longue date de la

rationalisation des institutions parrainées par la CEA.

88. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations qui lui ont été soumis :

a) *Groupe de la cartographie et de la télédétection* : Fusion du Centre régional de formation aux techniques des levés aériens (RECTAS) et du Centre régional de télédétection - Ouagadougou (CRTO); maintien de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT), du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (ACMAD) et du Centre régional de services spécialisés dans les domaines des levés, des cartes et de la télédétection (RCSSMRS) en tant qu'organisations distinctes.

b) *Groupe de l'ingénierie et de l'industrie* : soit fermeture de l'Institut supérieur africain de formation et de recherches techniques (AIHTTR) et du Centre régional africain pour l'énergie solaire (CRAES); et regroupement du Centre régional africain de technologie (CRAT), du Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM), de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) et de l'Organisation régionale africaine de propriété industrielle (ARIPO) avec un cadre institutionnel et directeur commun mais en tant qu'entités indépendantes; soit fermeture de l'AIHTTR et du CRAES, maintien de l'ORAN et de l'ARIPO en tant qu'organisations distinctes et fusion du CRAT et de l'ARCEDEM.

c) *Groupe du développement économique et social* : Fusion de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et du Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD); conversion de l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAMI) en institut régional; maintien du Regional Institute for Population Studies (RIPS) et de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) dans le cadre de leur affiliation avec les universités qui les accueillent mais en conservant leur caractère régional; maintien de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI).

d) *Groupe des finances et du commerce* : la Chambre de compensation pour l'Afrique du centre (CCAC) reste une institution spécialisée de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC); l'Association des organisations africaines de promotion commerciale (AOAPC) devrait être maintenue avec des objectifs beaucoup plus précis et travailler en étroite collaboration avec la Banque africaine d'export-import (AFREXIM); pendant la Conférence des ministres, les Etats membres devraient apporter des précisions quant à l'avenir de l'Association des administrateurs africains des impôts (AATA).

e) *Groupe des ressources minérales et des transports* : le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale (CAMRDC) sera fermé et une structure plus légère sera créée à l'intérieur du MULPOC de la CEA, avec le soutien des Etats membres; le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC) pourrait devenir une institution spécialisée de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) ou du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (COMESA); les trois associations de gestion des ports seront maintenues.

89. Le Comité a également noté que la dernière évaluation était la cinquième que la Commission effectuait sur la question de la rationalisation des institutions. Il a estimé qu'il existait à présent des raisons solides pour que les Etats membres prennent à cet égard des mesures concrètes. En effet, certains membres ont attaché un intérêt particulier au caractère régional ou sous-régional de certaines institutions telles que l'IFORD, en payant en totalité et pour plusieurs années leurs contributions. En conséquence, il a fait sienne la proposition tendant à ce que les recommandations et la documentation y relative soient portées à l'attention des organes directeurs compétents des institutions pour décision.

90. Le Comité a également approuvé la proposition demandant à la CEA de redéfinir ses relations avec les institutions. A cet égard, la CEA identifierait les institutions avec lesquelles elle établirait des programmes de partenariat étroits afin de mettre en valeur les ressources et exploiter les synergies. Ces institutions seraient choisies sur la base de la pertinence de leurs programmes eu égard aux besoins prioritaires en matière de développement de la région; du caractère fonctionnel en ce qui concerne la capacité opérationnelle actuelle et l'efficacité potentielle; et du soutien régulier des Etats membres. Pour ces institutions, la CEA rechercherait des alliances avec

ses partenaires afin de compléter les efforts des Etats membres visant à les transformer en centres régionaux d'excellence. Le Secrétaire exécutif pourrait continuer à présider les conseils d'administration de ces institutions particulières s'il assumait actuellement cette fonction.

91. Le Comité a préconisé que, pour les autres institutions, les Etats membres puissent décider de leur maintien, compte tenu de leur utilité en regard des besoins des Etats membres, la CEA continuerait à fournir une assistance technique dans ses domaines de compétence et dans la limite de ses ressources.

92. Le Comité a noté que pour les institutions qui seraient maintenues, il était d'une importance primordiale que les Etats membres leur fournissent un soutien total en versant leurs contributions et ne laissent pas le fardeau aux seuls pays hôtes comme cela avait été le cas dans le passé. Le paiement rapide et régulier des contributions des Etats membres aux institutions encouragerait les donateurs et les autres partenaires de développement à soutenir ces institutions.

93. Il a été précisé que les installations de l'ESAMI avaient été récemment remises en état grâce à un programme de réhabilitation financé par l'Union européenne qui mettrait l'ESAMI mieux à même de jouer un rôle régional plus grand. Le Comité a noté que l'éventuelle régionalisation de l'institution pourrait être envisagée sous l'angle du nombre d'étudiants qui y seraient admis et de son accessibilité sur le plan continental et n'impliquerait pas du tout une contribution financière de la part des Etats africains, à l'exclusion du recouvrement des coûts liés aux prestations reçues.

94. Le Comité a noté que la question du choix du siège des institutions, en particulier celles devant être fusionnées et établies dans un pays donné, ferait l'objet de consultations entre les Etats membres concernés sur la base de critères objectifs tenant compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable. Le Comité a toutefois pris note des déclarations des représentants du Sénégal, du Nigéria et du Kenya réaffirmant le souhait de leur pays d'abriter le siège des institutions fusionnées, englobant celles qu'ils abritaient déjà. L'Institut ACARTSOD a indiqué que la Libye souhaitait également abriter les institutions fusionnées englobant celle qu'elle abritait déjà.

95. Le Comité a pris note des amendements proposés à certaines parties du rapport concernant les capacités et les facilités existant dans quelques-unes des institutions. Ainsi, le représentant du Nigéria a indiqué que le RECTAS disposait d'installations modernes et adéquates et que son emplacement permettait un accès facile à l'institution et que les communications avec le Centre avaient été améliorées grâce à une liaison par courrier électronique. La représentante de l'ACARTSOD a mentionné que la réduction du personnel avait principalement résulté du programme de restructuration transitoire qui comprenait la suppression de certaines catégories de personnel. Elle a également mentionné que les installations existant à l'ACARTSOD avaient été pleinement opérationnelles depuis le début jusqu'à ce que le Centre commence à connaître des difficultés de fonctionnement, principalement dues à l'absence de soutien de la part des Etats membres. La représentante a également indiqué que bien que les services que l'ACARTSOD devait fournir répondent aux besoins des Etats membres, son fonctionnement avait été gravement entravé par des problèmes de ressources. Pour cette raison, il était important d'opérer une distinction claire entre mandat et caractère fonctionnel. Le représentant du CRAT a également informé la réunion des mesures récentes prises pour renforcer l'institution.

96. Le Secrétaire exécutif s'est engagé à prendre les mesures suivantes : i) envoyer le rapport aux conseils d'aministration pour étude et mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations qui y figurent et ii) élaborer des directives précises pour la mise en oeuvre de la rationalisation proposée.

97. Le Comité a recommandé le rapport à l'adoption de la Conférence des ministres. Il a adopté le projet de résolution 2 (XVIII).

MULPOC : Renforcement de la présence sous-régionale de la CEA [point 6 c) de l'ordre du jour]

98. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le document E/ECA/CM.23/6 intitulé: "Les MULPOC : Renforcement de la présence de la CEA dans les sous-régions élaboré en application de la résolution 810 (XXXI) adoptée par la Conférence des ministres de la CEA lors de sa réunion de 1996 et demandant au Secrétaire exécutif de la CEA de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer les MULPOC en mettant à leur disposition un personnel suffisant et compétent, de même que les ressources nécessaires pour que ces centres jouent leur rôle avec plus

d'efficacité en tant que centres d'excellence pour l'échange de données d'expérience et d'information et pour le soutien à apporter à la réalisation de l'intégration économique régionale.

99. Le Comité a approuvé toutes les actions menées par le Secrétaire exécutif dans le sens des réformes souhaitées et l'a félicité pour la célérité avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités. Le Comité a pris note des nouveaux mandats proposés pour les MULPOC. Le Comité a également approuvé le changement de nom de MULPOC et a également adopté la nouvelle appellation à savoir "Centres de développement sous-régionaux" (CDSR) à la place de "Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets", qui correspond mieux aux nouvelles missions des centres. Le Comité a toutefois tenu à préciser que le changement de nom en lui-même n'était pas une garantie de performance et d'efficacité, si les moyens nécessaires n'étaient pas mis à la disposition de ces centres pour qu'ils jouent un rôle crucial en tant qu'intermédiaires entre la CEA, les Etats membres, les communautés économiques régionales, les institutions parrainées par la CEA et les autres centres d'excellence dans les sous-régions. Les CDSR devraient participer aux réunions des commissions techniques spécialisées des communautés économiques sous-régionales, ce qui serait pour elles un moyen d'harmoniser leurs programmes de travail et d'éliminer les chevauchements entre les programmes.

100. Le Comité a souligné l'importance et l'urgence qu'il y a à mettre à la disposition des CDSR des ressources adéquates pour renforcer leur capacités opérationnelles et leur permettre ainsi d'être des partenaires privilégiés et des acteurs de premier plan capables de traduire les priorités et les réalités des Etats membres dans leurs programmes de travail et dans leurs activités.

101. Le Comité a pris note avec satisfaction de la création de deux CDSR pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ainsi que de la nouvelle couverture géographique des CDSR. Il a également pris note du fait que des consultations allaient être menées ultérieurement au niveau des pays intéressés pour déterminer la localisation du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Est[1]. Le représentant du Kenya a déclaré qu'il ne souscrivait pas à la proposition tendant à scinder le MULPOC de Lusaka.

102. Le représentant du Rwanda a déploré que son pays qui abrite un MULPOC, n'ait pas reçu la visite des missions consultatives. Il a également confirmé que son gouvernement était disposé à continuer à abriter le siège du CDSR et à fournir l'infrastructure nécessaire pour le siège à Kigali. Le Secrétaire exécutif a dit que le fait que le Rwanda n'ait pas fait partie des pays visités par les missions consultatives, était une grave omission pour laquelle il présentait ses sincères excuses. Le représentant de l'Angola a fait observer que les missions ne s'étaient rendues dans aucun pays lusophone. Il a aussi indiqué que les pays lusophones éprouvaient d'énormes difficultés à utiliser les publications de la CEA, le portugais n'étant pas une langue de travail de la Commission et ces publications n'existant pas en portugais. Il a demandé que ce problème reçoive l'attention qu'il mérite.

103. Le Comité a approuvé la proposition de maintien des Comités intergouvernementaux d'experts qui sont les organes délibérants des CDSR, et recommandé qu'ils se réunissent annuellement.

104. Les CDSR devant constituer des cadres de concertation et de réflexion pour la recherche des solutions à apporter aux problèmes de développement économique et social des sous-régions, le Comité a tenu à souligner l'importance à accorder à l'élaboration de leurs programmes de travail dont les contenus doivent refléter les besoins spécifiques de chacune des sous-régions. Pour le CDSR de l'Afrique du Nord notamment, les priorités à prendre en compte étaient les problèmes de la jeunesse, de l'environnement et de l'urbanisation, la sécheresse, la désertification, la pollution, les ressources hydrauliques, le problème de la dette, de la sécurité alimentaire et de l'intégration sous-régionale.

105. Pour une exécution efficace des programmes, le Comité a demandé que, dans le cadre du redéploiement du personnel, il soit tenu compte des aptitudes professionnelles requises de la connaissance approfondie et de la maîtrise des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels de chaque sous-région, la foi en l'intégration économique et la nécessité d'une stratégie de réactivation à moyen terme du CDSR.

106. Le Comité a en outre insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les CDSR et les communautés économiques régionales qui sont des organisations complémentaires dans la mesure où elles ont toutes pour vocation de promouvoir l'intégration économique sous-régionale. Certaines délégations se sont demandées pourquoi la

Mauritanie qui était actuellement membre de la CEDEAO, faisait partie des membres du CDSR de l'Afrique du Nord.

107. Le Comité a pris bonne note de la proposition de reformulation faite pour le paragraphe 34 ainsi que de l'amendement proposé par la FAO en ce qui concerne le paragraphe 17. Les MULPOC devraient jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de faciliter les activités d'intégration des organismes des Nations Unies opérant dans les sous-régions, promouvoir les synergies entre elles et coordonner la mise en oeuvre, au niveau sous-régional des programmes mondiaux tels que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique dans laquelle la CEA avait un rôle de premier plan.

108. Le Comité a pris bonne note des efforts déployés par le Secrétaire exécutif de la CEA en vue du renforcement des CDSR dans un contexte caractérisé par une réduction de 10% du budget ordinaire de la CEA et par le retrait par le PNUD du financement qu'il accordait aux CDSR. Il a noté avec satisfaction que, malgré les contraintes budgétaires, le Secrétaire exécutif ait pu redéployer 25% du personnel vers les MULPOC, chiffre que l'on peut porter à 33% si l'on prend en compte les crédits alloués à la réalisation d'activités identifiées et arrêtées dans le cadre du programme d'activité des MULPOC.

109. Le Comité a été sensible à l'appel lancé aux Etats membres pour qu'ils fassent preuve de plus de générosité vis-à-vis des CDSR en mettant plus de facilités à leur disposition et en y détachant des experts nationaux, car la CEA ne disposait pas d'experts en nombre suffisant pour couvrir tous les domaines d'activité.

110. Le Comité a pris note du rapport compte tenu des observations faites et a adopté le projet de résolution 3 (XVIII).

Initiative "Société africaine à l'ère de l'information" (AISI) (point 7 de l'ordre du jour)

111. Le Comité a examiné le document E/ECA/CM.23/7 intitulé "Mise en oeuvre de l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information" (AISI). Il a noté les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Initiative depuis son adoption par la Conférence des ministres en mai 1996. Il s'agissait notamment de la création d'un Comité consultatif technique africain chargé de superviser la mise en oeuvre de l'AISI et son incorporation dans le programme de travail de la CEA.

112. Le Comité a souligné l'importance fondamentale de l'Initiative, pour ce qui est en particulier de l'accès des pays africains à l'information pour le développement et de la liaison de l'Afrique au reste du monde. Il a fait remarquer qu'une société ayant accès à l'information était une société informée, facteur important pour le renforcement du processus de développement.

113. Concernant la mise en oeuvre de l'AISI, le Comité a recommandé que la CEA élabore une stratégie claire et un plan d'exécution assorti d'échéances. Il a en outre recommandé que les activités devant être menées dans le cadre de l'Initiative répondent aux besoins des Etats membres au niveau national et qu'il soit procédé à une étude en vue de déterminer les types d'activités à entreprendre à titre prioritaire. Le Comité a également fait observer que les activités de l'AISI ne devraient pas être trop ambitieuses. Elles devraient tenir compte des ressources financières et humaines disponibles. Un calendrier d'exécution garantissant leur mise en oeuvre devrait également être établi. Il faudrait approfondir les consultations sur les activités de l'AISI et mieux coordonner celles-ci avec d'autres organismes et Etats membres africains, afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Il a été souligné que des critères précis devraient être établis pour évaluer l'état d'avancement des activités entreprises dans le cadre de l'AISI.

114. Le Comité a souligné l'importance des systèmes d'information géographiques et a recommandé de leur accorder l'attention voulue à l'exemple des autres systèmes d'information mis au point et renforcés dans le cadre de l'AISI. L'accent devrait également être mis sur le renforcement des systèmes de communication de données en Afrique. Le Comité a par ailleurs recommandé que les réunions organisées dans le cadre de la mise en oeuvre de l'AISI soient élargies à l'ensemble des pays africains.

115. Le Comité a noté avec satisfaction la contribution du Gouvernement nigérien au renforcement du Système ouest-africain de documentation et d'information (WADIS) et a exhorté les Etats membres de la sous-région à appuyer le WADIS afin qu'il puisse promouvoir les activités exécutées dans le cadre de l'AISI au sein de la sous-région.

116. Un certain nombre d'Etats membres ont rendu compte de leur expérience en ce qui concerne la mise en place de systèmes d'information dans le cadre de la mise en oeuvre de l'AISI. Il a en outre été noté que dans la mise en oeuvre de l'AISI conformément au plan convenu, il est demandé au Secrétaire exécutif de la CEA d'utiliser les moyens et les données d'expérience des centres nationaux d'excellence en tant qu'agents d'exécution des projets concernant l'AISI.

117. Le Comité a pris note du rapport.

Questions statutaires : Questions émanant d'organes subsidiaires et d'organes sectoriels et appelant une décision de la Conférence des ministres (point 8 de l'ordre du jour)

118. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a été informé des conclusions des récentes réunions tenues, depuis la dernière session de la Commission, par les quatre organes subsidiaires suivants: a) Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC); b) Conférence des ministres africains des finances; c) Comité intergouvernemental d'experts des MULPOC et d) Conférence régionale cartographique des Nations Unies pour l'Afrique.

119. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport de la dix-huitième session du CRAC, tenue à Addis-Abeba du 24 au 26 avril 1997 et a vigoureusement approuvé les recommandations du CRAC concernant le renforcement de son rôle dans les domaines ci-après: activités de plaidoyer et de définition d'orientations politiques; examen périodique des stratégies de mise en oeuvre; définition de priorités; coordination des programmes sous-régionaux; échange d'informations; participation active dans les instances internationales. Il a en outre appuyé la recommandation demandant à la CEA et au CRAC de s'assurer de la mise en oeuvre effective et intégrale du Plan d'action de Kigali sur la paix, le genre et le développement. Le Comité a approuvé la résolution sur la création d'un Comité des femmes africaines pour la paix, jugé important surtout au vu de la situation qui régnait dans divers pays de la région. Il a également été souligné que ce futur Comité pour la paix devrait être complémentaire du CRAC et se réunir aussi souvent que nécessaire. Le Comité a pris note avec satisfaction de la nomination du nouveau Chef du Centre africain pour les femmes et l'a félicitée pour sa nomination.

120. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'exposé consacré à la sixième session de la Conférence des ministres africains des finances tenue à Addis-Abeba en avril 1997. Il a pris acte des résultats des délibérations de la Conférence sur les questions suivantes: réformes du secteur financier, dette extérieure et Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés, marchés des capitaux, intégration régionale des marchés financiers. Le Comité a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux besoins spécifiques des pays en proie à un conflit ou qui en sortent. Il a noté avec satisfaction que l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique fournit un cadre d'orientation à l'assistance destinée à ces pays. Il a été informé que pour sa part, la CEA avait chargé une nouvelle équipe spéciale interne d'étudier les besoins particuliers de ces pays.

121. Le Comité a pris note des récentes réunions tenues en mars et avril 1997 par les Comités intergouvernementaux d'experts des cinq CDSR. Il a souscrit à l'idée avancée avec force à l'occasion de ces réunions de renforcer le rôle des centres de développement sous-régionaux (CDSR). Il a fait remarquer que les CDSR pourraient jouer un rôle crucial dans la définition des domaines prioritaires, par exemple: coopération et intégration sous-régionales; commerce intra-CER; jeunesse et questions relatives aux disparités entre les sexes; environnement et sécheresse; aménagement urbain et urbanisme; sécurité alimentaire; institutions financières et dette; réunion et échange de données d'information pour le développement grâce à la collaboration avec d'autres CER et partenaires dans le développement. Le Comité a également évoqué la nécessité de procéder périodiquement à l'évaluation de ces institutions.

122. Le Comité a pris note des recommandations de la neuvième Conférence régionale cartographique des Nations Unies pour l'Afrique, tenue en novembre 1996 à Addis-Abeba, tendant notamment: à la création par les Etats membres de systèmes d'information géographique; au renforcement des capacités par le biais des centres régionaux; à la création de comités nationaux tenant compte des disparités entre les sexes; à la promotion du secteur privé; et à la gestion par la CEA de bases de données appropriées sur les systèmes d'information géographique et les questions connexes. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe de la cartographie de la CEA a été intégré à la Division des services d'information pour le développement, estimant que cela faciliterait l'échange, le partage et l'intégration

de données entre le secteur géospatial et les autres secteurs socio-économiques. Le Comité a appuyé les recommandations de la Conférence sur la cartographie et exprimé l'espoir que les autres secteurs économiques de la région puissent tirer pleinement parti des innovations technologiques de par le monde.

123. Le Comité a adopté le projet de résolution 4 (XVIII).

Programme de travail et ordre de priorité de la Commission-Projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998-1999 (point 9 de l'ordre du jour)

124. Le Comité a examiné le document E/ECA/CM.23/10 intitulé "Projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998-1999".

125. Il a noté que le projet de programme de travail concrétisait les orientations stratégiques et le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 que la Conférence des ministres avait adoptés à sa réunion précédente. Il a également noté que le programme achevait la transition de l'ancienne structure du programme et des neuf sous-programmes précédents vers les cinq sous-programmes du nouveau plan à moyen terme. Cette transition figure dans le programme de travail révisé pour 1997 comme l'avait demandé la Conférence dans sa résolution 809 (XXXI) en date du 8 mai 1996 et conformément au document E/ECA/CM.23/CRP.1: Programme de travail révisé pour 1997.

126. Le Comité a également pris note des aspects qui ont rendu le projet de programme sensiblement différent des programmes précédents de la Commission. Il s'est notamment agi de préciser la durée du programme et d'en recentrer les activités pour mieux contrôler , suivre et évaluer la mise en oeuvre des programmes en vue d'obtenir de meilleurs résultats. Le nombre de réunions, de rapports, de séminaires et d'ateliers a été sensiblement réduit pour que les ressources servent à étudier de façon plus approfondie les questions et permettent d'avoir un plus grand impact. Un plus grand nombre de stages de formation, d'ateliers et de colloques seraient organisés au niveau sous-régional pour améliorer l'interaction avec les Etats membres, répondre aux besoins au niveau local et faire connaître les meilleures pratiques. Il faudrait veiller à améliorer la confection des publications, la stratégie en matière de médias et de communication; et recourir davantage à l'informatique pour faciliter les procédures administratives. La Commission s'est également employée à établir des liens de partenariat efficaces pour créer des synergies permettant de réaliser le programme de travail.

127. Un représentant a noté que les consultations qu'il fallait tenir avec les membres du Bureau de la Commission pour réviser le programme de travail pour 1997, avaient eu lieu comme l'avait demandé la Conférence des ministres, mais a déploré que ces consultations se soient tenues avec les membres séparément. Dans l'avenir, ces consultations devaient, a-t-il été souligné, se tenir avec l'ensemble des membres du Bureau.

128. Certains représentants ont fait remarquer l'importante contribution que constituait le document contenant le programme pour 1998-1999 mais déploré que les Etats membres ne l'aient pas reçu à temps pour l'étudier de façon approfondie. Le programme de travail aurait dû accorder une plus large place aux projets opérationnels sur le terrain. Il a été précisé qu'en fait, l'inclusion de ces derniers dans le programme de travail dépendait du montant des ressources extrabudgétaires que la Commission mobiliserait pendant la période couverte par le programme. La Commission faisait de grands efforts pour inverser la tendance récente à la baisse de ces ressources.

129. Il a été fait observer que les activités proposées sur le thème de la pauvreté au titre du sous-programme 1, "faciliter l'analyse de la politique économique et sociale" se polarisaient sur l'analyse des caractéristiques et des causes de la pauvreté. Or, il faudrait également examiner les politiques et les mesures qu'il convient d'adopter pour lutter contre la pauvreté. Mention a été faite de la proposition concernant l'utilisation de l'eau et la création d'un mécanisme de règlement des conflits dans les bassins transfrontières. A cet égard, il a été souligné que ces questions n'étaient pas du ressort de la Commission et que d'autres instances s'en occupaient. La Commission devrait se consacrer à fournir une assistance technique pour intensifier la coopération de manière à servir les intérêts de tous les Etats membres. Il a également été relevé qu'au titre du sous-programme 5 "promouvoir la coopération et l'intégration régionales", des activités concernant le développement des principaux corridors de transport africains auraient pu être proposées. Le corridor transsaharien, par exemple, méritait une attention pressante. Au titre de ce même programme, l'accent aurait dû être mis sur l'exploitation d'autres

ressources minières africaines. A cet égard, l'attention a été appelée sur l'importance des phosphates en Afrique du Nord.

130. Il a été souligné qu'il y avait d'autres questions appelant l'attention du secrétariat, qui ne figuraient pas dans le projet de programme de travail. Il s'agit, notamment, des répercussions que l'Union monétaire européenne aurait sur l'Afrique; des négociations actuelles portant sur un accord d'association entre certains pays d'Afrique du Nord et l'Union européenne ou encore du chômage.

131. La place que le projet de programme accordait aux questions de disparité entre les sexes a été un objet de satisfaction. A cet égard, il a été demandé au secrétariat de concevoir des indicateurs et des repères qui facilitent le suivi de la promotion de la femme.

132. Un représentant a relevé que la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et l'Organisation du bassin de la Kagera (KBO) n'apparaissaient pas dans le projet de programme et a demandé qu'elles figurent parmi les organisations avec lesquelles la CEA collaborerait dans des domaines précis du programme. Un autre représentant a souligné qu'au titre du sous-programme 5, dans la version française, le Maroc a été omis de la liste des pays membres du CDSR de l'Afrique du Nord.

133. Le secrétariat a noté l'ensemble des commentaires et remarques avec gratitude. Il a précisé que le programme avait été élaboré en tenant compte de l'austérité budgétaire, d'où la nécessité d'être très sélectif quant aux questions qui devaient être couvertes. Cependant, il s'est engagé à tenir compte, dans la mise en oeuvre du programme de travail, des observations formulées.

134. Le Comité a pris note du projet de programme de travail pour la période biennale 1998-1999 ainsi que du programme de travail révisé pour 1997 et a adopté le projet de résolution 5 (XVIII).

Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

135. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Adoption du rapport (point 11 de l'ordre du jour)

136. Le 2 mai 1997, le Comité a adopté le présent rapport ainsi que les projets de résolution figurant dans l'annexe au présent rapport et les a soumis à l'examen de la Conférence des ministres. Le Comité a examiné le projet de déclaration sur les moyens d'intensifier les échanges et les investissements en Afrique et a demandé au sous-comité des résolutions de l'examiner de façon plus approfondie et de le soumettre à la Conférence des ministres.

Clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour)

137. Dans ses remarques finales, le Secrétaire exécutif a exprimé ses vifs remerciements et sa profonde gratitude à tous les participants à la dix-huitième réunion du Comité technique préparatoire plénier pour leur appui. Il a félicité le Bureau, en particulier sa Présidente pour avoir dirigé avec compétence les travaux de la réunion. Il a aussi exprimé ses remerciements au personnel de la CEA pour son travail inlassable.

138. La Présidente a remercié tous les participants de leur coopération.

139. Elle a ensuite déclaré la réunion close.

1. Le Rwanda a exprimé des réserves sur la deuxième phrase de ce paragraphe.

Annexe II

REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES TENUES AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE (9 MAI 1996 - 8 MAI 1997)

Organe	Réunion	Cote du document
Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Afrique	Neuvième réunion 11-15 novembre 1996 Addis-Abeba	ECA/NRD/CART.9/9
Conférence des ministres africains des finances	Sixième réunion 31 mars - 2 avril 1997 Addis-Abeba, Ethiopie	E/ECA/ESPD/CMF.6/5
Comité intergouvernemental d'experts du MULPOC de Lusaka	Quatrième réunion 24-27 mars 1997 Prétoria, Afrique du Sud	E/ECA/MULPOC/LUS/ICE/IV/23/Rev.1
Comité intergouvernemental d'experts du MULPOC de Niamey	Quinzième réunion 24-28 mars 1997 Lomé, Togo	CEA/MIE/NIA/XV/97/22/Rev.1
Comité intergouvernemental d'experts du MULPOC de Yaoundé	Quinzième réunion 25-27 mars 1997 Brazzaville, Congo	CEA/MULPOC/YAO/CE/XV/RAP
Comité intergouvernemental d'experts du MULPOC de Tanger	Treizième réunion 1-4 avril 1997 Tanger, Maroc	CEA/TNG/MULPOC/CIE/XIII/12
Comité intergouvernemental d'experts du MULPOC de Gisenyi	Quatrième réunion 22-25 avril 1997 Addis-Abeba	ECA/GSY/MUL/ICE/IV/19
Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement	Dix-huitième réunion 24-26 avril 1997 Addis-Abeba	E/ECA/ACW/ARCC.XVIII/97/L
Comité technique préparatoire plénier	Dix-huitième réunion 29 avril - 2 mai 1997 Addis-Abeba	E/ECA/CM.23/11

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre
E/ECA/TPCW.18/1	Ordre du jour provisoire
E/ECA/TPCW.18/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
E/ECA/CM.23/1	Ordre du jour provisoire
E/ECA/CM.23/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
E/ECA/CM.23/2 + Executive Summary	Promouvoir les échanges et l'investissement en vue d'accélérer le développement de l'Afrique
E/ECA/CM.23/3	Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique, 1997
E/ECA/CM.23/4	Projet de réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
E/ECA/CM.23/5/Rev.1	Rationalisation des institutions parrainées par la CEA : leur rénovation pour un meilleur service
E/ECA/CM.23/6	Les MULPOC : Renforcement de la présence sous-régionale de la CEA
E/ECA/CM.23/7	Rapport sur la mise en oeuvre de l'Initiative "Société africaine à l'ère de l'information"
E/ECA/CM.23/8 + Executive Summary	Après les négociations du Cycle d'Uruguay : Défis mondiaux et solutions africaines dans certains domaines
E/ECA/CM.23/10	Projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1998-1999
E/ECA/CM.23/CRP.1	Programme de travail révisé, 1997